Hospital de Jerusalem crée Diacre Cardinal sous le
titre de S. Adrian par le Pape Innocent VIII. Ludovico
undecimo Francorum Rege petente, (Sed id notamment
Ciaconius) Il deffendit courageusement l'Isle de
Rhodes contre l'Empereur des Turcs.

Joliment l'auteur du Voyage de Levant fait par le
commandement du Roy en l'année 1621) Remarque
qu'encore l'on voit en la Ville de Rhodes sur la porte
de l'auberge de France trois fleurs de Lys, et en
divers endroits de la Ville on lit plusieurs Inscriptions
principalement aux Tours qui sont vers la Marine
ou il en écrit

Reverendus Dominus frater Petrus d'Aubusson
Rodiensium equitum Magister has turres edificavit
anno 1428.

L'autre avoit nom frere Hugues Verdala Tholosain
pourvû à ce comble d'honneur par son merite et fut
fait Cardinal par le Pape Sixte V de notre temps.

I Remarque de la Ville d'Avignon,
Que la Papesse y ont residé et sous quels
Rois de France?

II Remarque du Cardinal Albornos
Espagnol.

III Traité du Pape Gregoire XI

d'Avignon à Rome

IV Le Sejour du Pape et des Cardinaux
en Avignon a été la Source d'une infinité
de maux en France et ce qui arriva dans
Lyon à l'arrivée du Pape Clement V, par
quelques Rois et Princes il y fut reçu.

V. La Chicanerie de la Rote d'Avignon
et de Rome venue en France et de la
ruine des benefices et des benefices de ce
temps de delà ample ment

VI Pendant le Siege des Papes en Avignon
le Schisme entra dans l'Eglise Sur lequel
se planta l'Heresie, quel remede fut apporté
à ces desordres par les François et par
l'Ordonnance de 1406.

VII du Concile de Constance et de celuy de
Basle assemblés pendant ces desordres de
l'Eglise universelle et de la Pragmatique
Sanction compilée du temps du Roy
Charles VII de plus Saintes Canons des
l'Eglise ou des Conciles de Constance et de
Basle pour la conservation de la discipline
Ecclesiastique

VIII. Louis XI Soppose courageusement

aux exactions et grace expectatives
que les Papes tacherent d'etablir en France
pendant son regne par les Edits du 13
Aoust et 10 Septembre 1374. et ce qui en
porté par ces Edits. Depuis ce temps là
on na jamais vu Legat en France que ses
Saulfs n'ayent été approuvés et verifiés
en la Cour de Parlement.

IX.e Pragmatique Sanction confirmée
jusques au Pontifical de Leon 11 et regne de
Francois 1 que le Concordat fut passé
entre eux, ce qui se tient audit Concordat,
et surquoy il est fondé.

Chapitre X

Leon dit que la Ville d'Avignon ancien patrimoine
des Comtes de Provence jusques au Sacre du Pontifical
de Clement VI (dit de Barquieres en Auvergne)
de la France) quelle a Sept Palais, Sept Barrisses
Sept Hopitaux, Sept Monasteres de Dames, Sept
Colleges, Sept Couvents et Sept Portes.

A quoy j'ajoute qu'il y a eu Sept Papes reconnus
pour legitimes qui ont fait leur demeure en lad. Ville
pendant le Cours de Septante ans qui sont Sept

dixaine d'années comme ont remarqué Papirius
Masso et Piacenius sous le reyne de Sept Roi de
France depuis Philipes le Bel jusqu'au reyne de
Charles V inclusivement lequels avoient été tous
nourris et elus en France et y sont enterré en divers
endroits excepté Gregoire XI lequel ayant remis et
retablie S.t Siege à Rome y fut enterré et
grandement regretté par les Romains.

L'auteur de la description des plus celebres Villes
de France s'est donc trompé quand il a ecrit qu'il
n'y a eu que six Papes et que leur demeure n'a été que
soixante ans. Les Sept Papes sont
Clement V, Jean XXI apellé XXII par d'autres
Benoist XII. Clement VI, Innocent VI, Urbain V
et Gregoire XI.e
Piacenius dit que l'an 1305 Clement V fut elu
Pape et voulut fixer Barquier dit qu'il etoit habitué
en Avignon des l'an 1300 ce qui ne peut etre car
il s'ensuivroit qu'ils auroient été demeurans en Avignon
auparavant qu'il fussent Pape. Il semble donc que
l'un ou l'autre se seroit abusé, neantmoins je
crois que les recherches de Barquier il y a eu de la
faute de l'Imprimeur et non de l'auteur pour ce qui
la suite du meme discours, Barquier dit que Clement

Cinq ayant été élû Pape l'an 1305 comme a remarqué
Ciaconius, il habita un an après en Avignon qui est
l'an 1306 que Clement VI en acheta la propriété
en l'an 1352.

Les autres disent que Jeanne Comtesse de Provence
en avoit fait don ensemble du Contrat d'Avignon
au S. Siege auparavant que Clement V y fut
retiré et que Gregoire XI en quitta la demeure
en 1376.

Le Pape Clement V s'appelloit Bertrand
auparavant il etoit Archevesque de Bordeaux
Il est l'auteur des Clementines. Panvinius
dit qu'il est contraint de dire que ce Pape fut d'un
esprit merveilleusement bigearre et d'une volonté
bigearement absolue d'avoir quitté cette grande Ville
de Rome premiere de la Chrestienté de laquelle les
predecesseurs par une longue possession s'etoient
acquis la domination Souveraine pour se venir
loger par forme d'emprunt en un arriere coin de
la France dans la Ville d'Avignon qui n'a pas elle
Nida Cornelius

Du regard de Naubre, Jean 21 ou 22 fut elu
Pape l'an 1316 et s'appelloit Jacques Ostamatis
de Cahors en Guyenne, fils d'un pauvre Tailleur

habille. Il aimoit tellement les nouveaux évêques 58.
d'un Simple Evesché il en faisoit deux, s'il y avoit,
et puis reunissoit les deux en un, erigeoit des
Abbayes en Evesché et des Evesché en abbayes,
creoit de nouvelles dignités dans les Eglises et
changeoit les formes des anciennes. Il fut le
premier auteur des Annates et Institua des douze
auditeurs de Rotte auxquels de toute part de
la Chretienté on pouvoit appeller; Bref il
amassa tant de richesses de tous costés qu'il laissa
apres sa mort un Trésor de Vingt cinq millions d'or.

Calvin l'accuse d'avoir soutenu les ames
etre mortelles et quelles mouroient avec le Corps
jusques au jour de la Resurrection.

Mais Papirius Masso a escrit que Benoist XII.
Successeur au Pontifical de Jean 22. le purge de
cette Calomnie et interprete clairement ce qu'il avoit
dit des ames des trepassés, montrant son innocence
et declarant Heretiques tous ceux qui avoient cette
mauvaise opinion de Jean 21 ou 22.

Un Historien Ecossois de nation, qui escrit toutefois
en langue Françoise a songé que mon Jean 21 ou
22 etoit Chartreux mais il s'est abusé Sauf correction
car il fut Chartreux du Couvent de Cologne lequel

Sil imprimes à Cologne la Bibliotheque des
Chartreux cest a dire le Catalogue de tous ceux de
cet Ordre qui ont escrit, a remarqué en son petit
traité des Evesques et des Prelats qui ont été Chartreux
Que jamais Chartreux n'a été Pape en ce mot
Credo equidem singulari quodem divini numinis
beneficentia accidisse Ordini Cartusiano familiæ nullus
omnino eadem grave ac periculosum universalis
Ecclesiæ munus sit captatus licet adversis
aliquando id attentatum

Si ce Jean 21 ou 22 est l'auteur des extravagances
inserées dans le Droit Canon, livre aussi sautarque
et extravagant que son Esprit comme il a été
depeint cy dessus

Spondepartant de ce Jean 21 ou 22 dit qu'il
avoit comme plusieurs pores anciens Grecs et
Latins ont cru, notament Justin Martyr.
Origene
Tertulien et autres que les ames separées de leurs
Corps ne jouissoient point de la Vision divine
parfaitement avant le jour du Jugement mais
attendoient la resurrection de leurs Corps afin de
jouir ensemble de la parfaite beatitude et qu'ayant
prenché cette doctrine devant les Cardinaux, elle fut

rejettée avec laquelle il soûtenoit que les peines des
damnés seroient beaucoup plus severes et plus
grandes après le dernier Jugement et que le Roy de
France luy escrivit modestement par lettres qu'il netoit
pas seant à un Pape de remuer des questions qui
fussent suspectes, mais bien quand elles seroient
proposées par d'autres de les juger et decider et
qu'en fin ce Pape changea d'avis et d'opinion.

Mais revenons aux Papes qui ont residé
en Avignon.

Benoist XII a été le troisieme, il fut crée en
Avignon l'an 1334 et avoit nommé auparavant
frere Jacques Fournier du Diocese de Pavier et
Religieux de l'ordre de Cisteaux quoyqu'estoit elevé
fils d'un Meunier, mais grand Docteur en Theologie
lequel fut elevé et ravi de son election, fit publiquement
et tout haut que les Cardinaux avoient elu pour
Pape un asne (comme a remarqué Ciaconius qui
rapporte ces paroles à une grande humilité) comme
s'il se fut reconnu indigne d'une si grande charge
ou à un pronostic qu'il faisoit luy meme de sa vie
à l'advenir pour ce qu'oyant qu'il fut d'une grande doctrine
et de Sainte Vie, il estoit neantmoins d'un esprit lourd
et pesant et fut reconnu mal propre pour exercer cette

premiere dignité de l'Eglise universelle.

Clement VI a été le quatrieme qui fut premierement Religieux de l'abbaye de Chaire dieu puis abbé de Fécamp en Normandie et Archevesque d'Arles et puis de Sens et de Rouen et Chancelier de France ou Garde des Sceaux lequel le Pape Jean 21 ou 22 voulut faire Cardinal malgré le Roy de France qui voulut se servir de son Conseil.

Mais incontinent apres le decez du Pape Jean il fut créé Cardinal par le Pape Benoist son Successeur et depuis il luy Succeda au Saint Siege en l'année 1342. Il s'appelloit Pierre Robert auparavant. Ce fut sous Clement VI que Gilles Carille Archevesque de Tolede de l'illustre famille des Albornos d'Espagne fut créé Cardinal le plus glorieux en sa vie et en sa mort qui ait jamais été au monde, comme nous apprenons par son Histoire mise au jour par le Chevalier de l'Escal.

Le cinquieme a été Innocent VI appellé auparavant Etienne fils d'un Limosin nommé Albert d'une mediocre maison mais de bonne vie et de bonne renommée, grand Jurisconsulte, premierement Evesque de Clermont, puis de Noyon et enfin ayant été par Clement VI créé Cardinal sous le titre de S.t Jean et S.t Paul, grand Penitencier et Evesque

d'Ostie, il parvint à être Pape l'an 1352. Innocent VI
que le Cardinal Albornoz duquel nous venons de
parler fut créé Legat du Saint Siege et General de la
guerre qu'il commença dans l'Italie contre plusieurs
tirans qui s'estoient emparés des Villes et Domaines
du Saint Siege et lequel Albornoz après la mort
d'Innocent VI assura le Souverain Pontificat auquel,
à son estat, parvint Urbain V sous lequel ce grand
Cardinal ruina du tout la faction gibeline et rendit
le Pape paisible possesseur de Rome et de toutes les
Villes du Saint Siege, peu de temps après
mourut à Viterbe l'an 1377. dont son corps fut porté
à Assise et delà à Tolede où il repose, par l'espace de
quatre cent lieues avec une telle pompe funebre
qu'il n'y a jamais eu Empereur, ni Roy, ni Prince
ni par un Conquerant qui ait eu un Enterrement
pareil au sien, ce sont les mesmes paroles du
Chevalier de Naal au son corps fut porté sur les
espaules d'une infinité de grands personnages entre
lesquels il y avoit des Rois des Princes de
Pape donna des Indulgences plenieres en forme de
Jubilé à tous ceux qui preterent leurs espaules à un
si précieux et honorable office.

60.

Le Siziesme Pape donc fut Urbain V que le Chr

de Mical en la vie du Cardinal d'Alborno, dit avoir été
nommé Guillaume Brisante avant son Pontificat
mais Ciaconius a écrit qu'il étoit du pays Guiand an
de la noble maison de Brisac qui en le nom d'un
Chateau bâti sur une Montagne près la Ville de
Mande Religieux de l'abbaye de Cluny, grand
Docteur en Droit Canon et d'rés Sainte Vie. Il fut
élu Pape en Avignon, a été Gregoire IX appellé
auparavant Pierre Comte de Beaufort neveu du
Pape Clement VI lequel le fit Cardinal Diacre sous
le titre de Sancte Marie Nove à l'âge de dix sept
ans et le mit entre les mains de plus Scavans
hommes de son siecle pour l'instruire et entr-autres
du Jurisconsulte Balde ou avec admiration d'un
chacun il profita tellement en toute sorte de doctrine
que Balde lui même alleguoit bien souvent en
chaire et se servoit de son avis pour confirmer des
matieres douteuses dont il traitoit quelquefois.

Ce Pape a été le dernier des François qui est
parvenu au Saint Siege lequel revint d'Avignon
à Rome et en descendu de Henry de la Tour
Marechal de France, Prince de Sedan et Vicomte
de Turenne par le moyen d'Anne de Beaufort sa
tris ayeule laquelle étoit aussi parente du Pape

Clement VI.

Sous ce Pape on avu quantité de Cardinaux et
principalement des Gascons sous Clement et Jean
et de Limosins sous Clement VI et Innocent VI.
Froissard fait mention de la Pologne de frere Jean
de Rochetaillade que les Cardinaux faisoient tenir
prisonnier en Avignon.

Le lecteur curieux le pourra voir dans l'Histoire
de cet auteur ancien, et nous aprend que le Pape
Greyoire XI qui seretira en Avignon voyant qu'il
ne pouvoit faire la paix entre le Roy de France
Charles V, le Roy d'Angleterre Richard Successeur
d'Edouard III, a qui il avoit tant travaillé et
employé les Cardinaux se resolut d'aller demeurer
à Rome dont le Duc d'Anjou envoyé en Avignon de
la part du Roy pour l'en détourner n'en put venir
à bout, joint que tant en Avignon il le vit si fort
empêché de besogne de France (ce sont les mesmes
paroles de Froissard) et tant travaillé du Roy
et de ses freres qu'à peine pouvoit il entendre à luy
et dit soy mesme qu'il les eloignerait pour etre
plus en son repos, s'il faire pour cela ses provisions
grandes et belles sur la riviere de Gennes et par tous
les chemins et dit à ses freres Cardinaux que

tous se préparassent, dont tous les Cardinaux furent grandement ebahis et courroucés car ils craignoient les Romains et les eussent volontiers detournés s'ils eussent pû. Voila ce que dit Froissard duquel j'ay voulu rapporter les mesmes mots.

Paquier, sans nommer son auteur, le raconte d'une autre façon et dit que le Pape Gregoire XI, plein de zele et de devotion, devisant avec un Evesque, dit qu'il seroit beaucoup mieux pour le devoir de sa conscience s'il residoit sur son Evesché qu'il demeurer si long temps absent veuf de son Espoux.

Auquoy fut respondu par l'Evesque que tout ce qu'il faisoit en cecy estoit à son exemple et qu'il ne faisoit sa residence en son grand Evêché de Rome.

Cette response, dit Paquier, toucha si fort le cœur du Pape que dès lors il servit d'autant au retour lequel il executa si diligemment que, contre l'avis de tous ces Cardinaux, il arriva à Rome lequel avoit senti l'Eclipse de son Soleil l'espace de septante ans.

Or cette retraite du Pape et des Cardinaux en la Ville d'Avignon fut la premiere source d'une infinité de maux dont la France voit l'Eglise universelle avoir été longtemps affligée. Jamais Concile ne

Sul reçu avec plus de saveur et d'applaudissement que celuy de Philipes le Bel lorsqu'il jetta dans notre Eglise la Papauté (ce dit Barquier) et jamais Conseil ne despleut tant à Dieu que celuy là. comme l'evenement le montra. 62.

Clement V donc, venant sejourner en la Ville d'Avignon passa par Lyon où il fut receu des Roys de France, d'Angleterre et d'Arragon et de Jean Duc de Bretaygne qui s'y trouverent pour luy rendre cet honneur: Et à cette entrée du Pape Clement V, et à cette entrée du Pape Clement V. les deux freres du Roy Philipes le Bel tenoient les resnes de son cheval des deux costés; Comme soit le malheur fut qu'un pan de muraille tomba pendant qu'il passoit, et tua une infinité de peuple, même le Duc de Bretaygne, blessa les deux freres du Roy et fit tomber la couronne du Pape de dessus sa tête où il y avoit une Escarboucle de valeur inestimable qui fut perdue qui estoit un pronostic des ruines et calamités que cette nouvelle façon d'affaires devoit apporter à l'Eglise gallicane, car de là en avant on ne vit plus en ce Royaume, voire en l'Eglise universelle qu'un meslange et debauche de toutes choses et tout l'affaire de Rome etant attiré la Chicanerie

d'Avignon fut expandue parmi la France de toutes
parts, comme quelques uns ont ecrit.

Chicanerie de Rome si grande et si demesurée
par le moyen des appellations qu'on y recevoit de tout
coté et le plus souvent pour des choses frivoles
du temps meme du Pape Eugene III en l'année 1145
que Saint Bernard luy en fait de grandes plaintes
et des justes remontrances appellatur de toto mundo
ad te, scribit Saint Bernard au Pape Eugene, id
quidem in testimonium singularis primatus tui at
tu si sapis non primatu gaudebis sed fructu
apostolis, dictum est in hoc nolite gaudere quod
Spiritus Subjiciantur nobis appellatur ad te ut
dixit Et utinam tam fructuosæ quam necessariæ
Vitium cum oppressus clamat sentiat oppressor Et
non superbiat impijus unde incenditur pauper.

Et depuis la chicanerie que Constantin appella
à bon droit une peste publique a tellement eu
Avignon ou le Pape Jean 21 ou 22 institua douze
auditeurs de Rotte auxquels de toutes parts la
Chretienté y pouvoit apeller par d'infinies
inventions et provignements de procés qui ne sont
autre chose que des Ulceres et fluxions corrompues
qui descendent au Palais de toutes parts pour y

recevoir garison etant engendré d'une Colere precipitée 63.
ou d'une envie obstinée ou d'une avarice injuste ou
de quelque autre passion d'esprit qu'un docte et prudent
personnage, auteur des antiquités liturgiques a
parlé de ces Chicanneries de la Cour de Rome en
ces termes Invasit universa latissime que se se
effudit in Ecclesiae disciplinam Jurisconsultorum
subtilitas ex qua tot regulae Cancellariae tot
tamque immensa Volumina de beneficiis acquirendis
amittendis retinendis tanta praxis judiciorum
Ecclesiasticorum quae universa ut notus gordius
sic una ictu concidere esset necesse./
Tout ce que les gens par telles chicaneries deviennent
immortels, au lieu qu'anciennement les causes se
plaidoient sommairement et se jugeoient le plus
souvent promptement. Telle estoit la Coutume des
anciens Gaulois et François desquels nous trouvons
cette louange sur ce sujet en une Comedie intitulée
Querolus sive aulularia, imprimé sous le nom
supposé de Plaute, illic jure gentium vivant
homines ibi nullum est praestigium ibi sententiae
capitulos de robore proferuntur et scribuntur in
ossibus illis etiam rustica perrorem et primati judicant.
Quelques uns meme ont observé que la distinction

des procés d'audience et par escrit procede de la pratique du
Droit Canonique qui fut aporté en France depuis que le
Siege Papal fut transferé en Avignon, car auparavant
les Causes se jugeoient en audience encore que le
Jugement en fust quelquefois differé selon l'ancienne
forme des jugemens qui se faisoient à Rome esquels
les Juges condamnoient ou absolvoient ou disoient
non liquet usoient d'ampliations ou comperendinations
Mais reprenons le chemin dont nous sommes
egarés et rentrons dans le discours des malheurs
qui sont arrivés du sejour du Pape en Avignon, outre
le desordre survenu en la Justice parmi la France
l'Eglise en a receu le plus grand malheur qui luy
pouvoit jamais arriver car le Pape estimant que
le Roy luy estoit infiniment redevable de cette
gratification se persuada qu'il le devoit aussi en
contre-change gratifier de tout ce qui luy seroit
agreable, de sorte que commencant avenir en desordre
les mandats et graces expectatives tant generales
que particulieres et pareillement les exactions de Cour
de Rome sur les benefices car encore que le siege
se tint en Avignon si l'appelloit on toujours Cour
de Rome

Et de mesme fut les Decimes que depuis lon impo-

sur le degré dans les choses arrivées à tel excés 64.
que personne ne pouvoit obtenir, voire esperer un seul
benefice dans tout le tour à la table des Cardinaux
d'Avignon.

Ces graces expectatives etoient Mandemens par
lesquels les Papes lioient les mains des Ordinaires,
leur enjoignant que le premier Vacant de telle et telle
condition fust conferé à ceux qui leur etoient par eux
recommandés

L'on a remarqué que pendant le regne de Louis XI.
au Diocese d'Angers furent trouvées en un an six cent
graces expectatives et en plusieurs autres Dioceses
pareillement lesquelles reservations etoient anciennem.
inconnues en l'Eglise.

Les Exactions etoient de trois especes, l'une sous
pretexte de Visitation d'autant que le Pape se reservoit aux
Ordinaires des Ordinaires avoit de jà retenu par devers luy
ce droit de Visitation comme les Evesques ordinaires en
leur Diocese le lexoient sur les Benefices soit par eux
visitant en personne ou par leurs Archidiacres, lequel
droit fut trouvé en Coutume depuis le Siege d'Avignon
ce que toutes fois avoit été defendu par l'Eglise Gallicane
en un Concile tenu à Chalons sous la ligne de M.
Charlemagne pour ce que cette Visitation est comme

une charge fonciere qui est annexée a leur Mitre dont
ils sont redevables a leurs inferieurs, tant s'en faut
que leurs inferieurs leur en doivent payer aucune chose
et pour cette cause tous les plus anciens Conciles leur ont
enjoint de visiter tous les ans leur Clergé. Il fallait
donc payer au Pape ce droit de Visitation appellé
autrement procurations, chose dont les Beneficiers
avoient passé condamnation volontaire d'autant qu'ils
sentoient beaucoup moins de charge et d'incommodité
en leur benefice n'étant pas visités que s'ils eussent été
De la mesme sorte fit Jean 21 ou 22 Successeur de
de Clement V introduisit sur les benefices les annates
qui etoient
Que tous les benefices Vacans dans le Royaume de France
il prétendoit que le revenu de la premiere année luy etoit dû
C'est luy qui a fait revoir les extravagances tout ainsi
que Clement les Clementines, de la lecture desquels livres
l'on peut facilement juger quel etoit l'état de ce temps là.
Et au milieu de telle corruption s'engendra encore un autre
plus pernicieux exemple que celle cy et qui a la longue
a pensé apporté la ruine et desolation de l'Eglise.
Ce fut d'imposer par les Papes des Decimes sur le Clergé
lequel on n'avoit auparavant accoutumé que de lever
par devotion pour subvenir aux Voyages d'outremer, et

comme un abisme en produit aisément un autre, aussi — 65.
l'abus n'y plante à perte de Vüe

Boniface IX confirma les annates et toute sa posterité
par une Sentence detestable, Clement VII d'un autre coté
ordonna que de tous les benefices de la France il en prendroit
la moitié du revenu pour l'entretenement de Son Etat et
de ses Cardinaux Sus peine de privation totale de tels
Benefices à ceux qui s'y opposeroient.

Et l'abbé de S.t Nicaise de Rheims eut celle
commission; D'avantage il s'i plaignoit aussi
exactions auparavant inconnues à l'ancienneté. —
Tout ce que dessus est tiré des recherches de Pasquier
et ce sont des effets de la Monarchie des Papes.

Nous trouvons une Ordonnance de Charles VI de
l'an mil trois cent octante cinq où il recite que
trente trois Cardinaux Créatures du Pape Clement VII.
en Avignon prenoit toutes grande partie des fruits
et Emoluments des benefices de France pour ce qu'il n'en
avoit d'ailleurs, deffendant par ce moyen les gens
doctes de l'Université du talent qui leur étoit dû. —

D'avantage que combien qu'un Evêque puisse
tester et créer un Executeur de son Testament et de
laisser sa Succession à un heritier ab intestat. Toutes
fois soudain qu'il étoit decedé, le Pape envoyoit arrêter —

par un Collecteur tous ses biens meubles et immeubles
tant propres qu'acquets et les aprapriant à son usage
sans en reserver une seule par elle pour la reparation
de l'Eglise et sans payer les dettes du defunt comme
s'il n'en eut pu contracter aucunes au prejudice de
ces droits

Il en faisoit le semblable à l'endroit des abbés
etant decedés auxquels son Eglise devoit succeder.

D'ailleurs tant et si longuement qu'une Abbaye
vacquoit et jusqu'à ce que son successeur eût pris
possession paisible, le Pape en percevoit les fruits,
ajoutant que ces Collecteurs le voient au profit du Pape
le premier an de tous les benefices vacans en Regale
ou en patronnage Laye et que les Cardinaux
prenoient plusieurs pensions enormes sur les benefices
ne laissant moyens aux titulaires d'eux nourrir et
alimenter, sous ces raisons le Roy veut et ordonne
que les Juges procedent par voye de saisie sur ces
pensions, ensemble sur le temporel des Eglises pour
proceder aux Reparations du consentement des
personnes Ecclesiastiques.

Veut aussi que les Heritiers des Evesques leurs
Successeurs les Monasteres aux abbés et que le Pape
n'en puisse rien prendre sur les benefices qui etoient

en Regale lay.

Pendant ce Siege de Pape en Avignon, le Schisme
se loge dans l'Eglise, sur lequel se planta l'Heresie
et tandis que Jean 21 ou 22. etoit en Avignon,
Nicolas V fut elu Pape à Rome et lui jouit
à belles Censures contre l'autre et quoique Gregoire XI
pensant remettre l'etat de l'Eglise en son premier train
quittant Avignon et revenant à Rome et toute sa Cour,
Si est ce que après sa mort Urbain VI Italien qui
etoit Archeveque de Bar auparavant et s'appelloit
Barthelemy des Aigles, comme j'ay appris de
Froissard, homme fort superbe, lequel etant elu Pape
offensa tout l'Ordre en peu de temps, fut abandonné
des Cardinaux qui procederent à nouvelle Election
et le laissant à Rome elurent Clement VII lequel
se nommoit Robert de Geneve fils du Comte de
Geneve qui avoit été Evêque de Cheruenne, puis
Evêque de Cambray et enfin Cardinal comme a
remarqué le meme Froissard, lequel tint encore
son Siege en Avignon dont il advint que Urbain
VI residant à Rome se defiant de quelques
Cardinaux, les fit apliquer à la question et quayant
extorqué de leurs bouches ce qu'il desiroit il en fit
noyer cinq et decapiter trois autres dont les Corps

furent fechés dans un four chaud et les conduire
portés devant luy sur trois mulets, leurs Chapeaux
rouges au dessus pour servir de crainte et d'exemple
à tous autres de n'entreprendre rien contre son
autorité, cependant ce tems lon vit d'ordinaire
deux Papes, l'un à Rome qui etoit suivi de
l'Allemagne et de l'Italie, l'autre en Avignon duquel
la France, l'Espagne, l'Angleterre et l'Ecosse
prirent le party.

Le Schisme commença vers l'an 1376 et dura
quarante ans entiers sans qu'on y pût mettre
remede.

Urbain VI. eut pour Successeurs à Rome, Boniface
IX, Innocent VII et Gregoire XII et a Clement VII
en Avignon, Succeda Pierre de la Lune dont nos
Histoires font tant de mention, appellé Benedict 13e.
Enfin pour appaiser le Schisme, fut assemblé le
Concile de Pize où les deux Papes Gregoire XII et
Benedict 13e furent destitués de leurs Charges par
default et Contumace et à l'instant fut elû
Alexandre V. Mais nonobstant ce Concile, les
deux Papes anciens voulurent faire comme auparavt.
et néantmoins Alexandre V, dernier elû, pensant
etre le vray Pape, prit même qualité que les autres

de Sacon qu'il y avoit trois Papes pour lors, Benedict
13, Gregoire 12 et Alexandre V auquel Succeda
Jean 23e. Chacun d'eux remuoit de son reste, cau-
leur grandeur dependant de l'autorité de leur
Consistoire, ils crévient à l'envy grande quantité
de Cardinaux et à la suite de ceux il fallut
trouver une infinité d'inventions sur le Clergé
pour fournir à l'entretenement de toute cette grandeur.

Tous les Princes Chrétiens voyoient ce desordre
et n'y touchoient point: Mais enfin les François
y aporterent la premiere Emplatre par l'ordonnance
de 1406 qui pourvoit qu'il seroit assemblé un Concile
général pour reformer l'Eglise tant en chef qu'en
membres et cependant que Substraction seroit faite
de Pierre de la Lune dit Benedict 13 duquel l'Eglise
de France reduite en ses anciennes franchises et
libertés duquel ce faisant les ordinaires confereroient
les Benefices qui etoient en leurs Collations et aux
Elections seroit pourvû par elections et confirmations
au devoir des Constitutions anciennes et Catholiques.

Pendant tout ce combat des Papes et antipapes
s'eleva l'heresie de Jean Wiclef Docteur Anglois
contre les traditions de l'Eglise, laquelle fut suivie
de Jean Hus et Hierosme de Prague natif de

Boheme et depuis de Martin Luther contre lequel
l'heresie fut disputée
Concile à Constance par lequel Wiclef, Jean Hus
et Hieresme de Prague furent declarés heretiques
et depuis par le meme Concile, Jean 23 fut par
Contumace privé du titre de Pape et à la Sentence
contre Benedict 13, fut ajouté qu'il etoit declaré
Schismatique et heretique, defendu à tous, sur peine
d'anatheme de le reconnoitre autrement que personne
privée. Et quant à Gregoire XII, il se demist
volontairement de la Papauté par renonciation
Speciale. Et enfin fut elu Pape Eude de la
Famille de Colonne Cardinal depuis appellé
Martin V lequel fit publier le Concile en la Ville
de Basle l'an 1431 par les fréquentes Semonces
des Princes Chretiens de l'Europe; Le Concile de
Basle neanmoins ne laissa de produire encore
un Schisme, pour ce que Eude ou Eugene decedé
dans Rome on crea Nicolas V Pape en faveur
duquel, pour oter ce nouveau Schisme, Amedée V
Savoye apellé Felix, apres son election au Pontifical
se demist de la Papauté, cela fut cause que les
affaires de France etant retablies en meilleur train
par l'exterminations des Anglois et l'Eglise Gallicane
ne pouvoit

ne pouvoit plus Suporter tant de divisions et de discorde
qui Stoient en l'Eglise Romaine ; de libera sous
l'autorité et puissance de Charles VII de s'assembler en
la ville de Bourge en l'an 1438 où se trouverent
pluzieurs Prélats, Princes et autres gens de grand
conseil et furent extraits des Conciles de Constance et
de Basle les Canons les plus Saints pour la conservation
de la discipline Ecclesiastique dont fut compilée la
Praymatique Sanction laquelle aporta quelque repos
à notre Eglise Gallicane mais non à la Cour de Rome
qui ne trouva jamais bonnes les ordonnances et
constitutions portées par icelle.

Et depuis nos Rois voyant que celle Praymatique
Sanction n'etoit autre chose qu'un Abregé des Conciles
généraux de Constance et de Basle dont il n'etoient les
vrais et premiers Protecteurs, delibererent de n'avoir plus
recours pour cet effet à nouvelles assemblées Sinodales
mais bien d'y aporter remede par leurs Edits verifiés en
leurs Parlement, comme nous Voyons qu'il advint sous
le Roy Louis XI auquel Philippes de Comines son
Chambellan tenu par les François pour l'Historien
fort veritable rend cet honneur qu'il ne pense par avoir
jamais comme Prince où il y eut moins de Vice qu'en luy
a regard de tous eux comme aussi sur quelconque

remettre sur les exactions de Cour de Rome et graces
expectatives, il fit en lan 1364 deux Edis, lun du 13.
Aoust, lautre du 10 Septembre par lesquels il ordonne
que toutes exactions de Cour de Rome cesseroient et
quelles ne seroient mises ni sur les benefices ni sur
autres sujets de la France et que si aucuns soy disans
ou Executeurs daucunes Bulles, Lettres Mandemens
ou Commandemens apostoliques se vouloit efforcer
de les mettre à execution et proceder contr-eux, les
Censures et Excommunications, fulminations en
quelque maniere que ce soit pour les contraindre à
payer et composer de les despouiller et incompatibilité des
Commendes ou autres telles et semblables exactions
quil ne fust obei à ses executeurs, mais que deffences
leur fussent faites de plus outre à peine de confiscation
de Corps et de biens et avec ce, quils arrêtent et
detiennent prisonniers et condamnent en amendes
envers le Roi et que lon se saisit et mit entre les
mains de la Justice les Bules.

Et pour le second Edit furent remontrées les deffences
dalles à Rome obtenir graces expectatives ni autres
Bulles ni Lettres apostoliques equipolentes à icelles
sus ce sous couleur de reservations generales ou
Speciales ni autrement en quelque maniere que ce fut

sur les benefices tant du Royaume que de Dauphiné 69.
cy pareillement d'aller à Rome obtenir Evechés,
abbayes, dignités et autres benefices electifs sans
premierement avoir la permission du Roy de ce faire
et depuis cette reformation generale ainsi faite à
notre Eglise pour toujours obvier aux mesmes
entreprises de Cour de Rome sur les Ordonnances, lors
n'a jamais reçu Legat en France que ses Bulles
n'ayent été approuvées et Verifiées en la Cour de
Parlement. Voire mesmes nous apprenons du livre
intitulé l'Ordre tenu et gardé en la notable et quasi
divine assemblée. Les trois Etats assemblés en la
Ville de Tours par le Roy Charles VIII qu'on luy
donna lors avis de la part des trois Etats qu'il ne
devoit recevoir le Cardinal d'Angers ni permettre
que luy ni autre Legat entrât dans le Royaume
de France tant pour ce qu'il estoit en si bon etat et
union qu'il n'avoit besoin de Legat, que pour plusieurs
autres causes justes et raisonnables qu'on luy
alleguoit entr'autres qu'à cause des Indulgences
Decimes, Dispenses et autres Voyages en Cour de
Rome s'en alloit grande quantité d'or et d'argent
de France que trois ou quatre Legats y estoient venus
qui ont donné de merveilleuses evacuations (c'est le

dont lon use en ce pauvre Royaume de quoy nous
commencons leurs mutels charges d'or et d'argent et
à la verité les Juges et Magistrats sont tenus de
conserver le droit de la Couronne et de maintenir les
St. Canons selon le formulaire que le Roy
Theodoric a prescrit à tous Juges Souverains, dans
Cassiodore ut Ecclesiam & illius jura tuentur.
Salva Civilitate, sous lequel mot il entendoit
les droits du Roi et de la Couronne.

Cette Sacon pratiquée en France de ne recevoir
point le Legat de Sa Saintelé que ses Facultés
n'ayent été approuvées et verifiées en Parlement ne
doit pas etre trouvée si etrange que la Coutume
observée au Royaume de Naples qui est que les
Bulles du Pape ou autres Rescrits ou Provisions
ne peuvent etre mises à execution que premierem.t
elles n'ayent été communiquées aux Ministres du Roy
d'Espagne et qu'ils n'ayent baillé leur Exequatur
c'est à dire leur Commission portant permission de
les mettre à execution

Cette Pragmatique Sanction a été continuée
jusques au Pontifical de Leon X et jusques au regne
de François Premier

Que par un concordat fait entre eux, toutes les

elections furent unies et incorporées a la Majesté
du Roy, à la nomination duquel les Papes
donnent tous les Evechés abbayes et benefices qui etoient
anciennement electifs et en vont echange de ce,
fût le Vacant de la premiere année de toutes ces
dignités accordé au Pape, lequel concordat fut
seulement fondé sur les abus qui se faisoient
aux Elections quoique néanmoins de tout temps
nos Roys ayent pourvû aux Evêchés et abbayes
sous les trois races, comme nous avons verifié au
premier livre de nos antiquités et recherches de la
Chapelle du Roy Chapitre 34.

7°.

I. Quels grands Seigneurs françois alliés de
nos Rois ont été élûs au Cardinalat?

II. Quels autres Seigneurs françois issus de
Maisons illustres ont été faits Cardinaux?

III. Deux erreurs de Ciaconius, Remarquées
quand il parle de deux Cardinaux issus de la
Maison de Lenoncaca.

Chapitre XI.

Il y a eu plusieurs grands Seigneurs françois
elevés au Cardinalat qui netoient pas Princes du sang
Royal masculin capable de succeder à la Couronne

mais bien qui etoient allié à nos Rois du coté
de la Femme.

Le premier fut Guillaume Archevêque de Rheims
crée Prêtre Cardinal sous le titre de ss. Sabine par
le Pape Lucius III en l'an 1181 duquel est fait mention
en un titre du Comte Palatin de Troyes Henry 1.er daté
de l'an 1189 rapporté par le S. Camuzat où il est
qualifié Cardinal de ss. Sabine. Il etoit frere de
la Reine Alix femme du Roy Louis le Jeune lequel
en faveur de son beaufrere, donna le premier de tous
nos Rois à l'Archevêque de Rheims la prerogative
de Sacrer les Rois de France, comme remarque
Du Tillet

Ciaconius qualifie cet Archevêque de Rheims
Comte de Blois mais il se trompe car Thibault
son frere etoit Comte de Blois et non luy, comme nous
apprenons de Guillaume le Breton, lequel parlant
de ces deux freres et de leur Valeur pendant le Siege
que le Roy Philippe Auguste mit devant
Chateauroux en Berry contre les Anglois, temoigne
que ce Thibaut commandoit à toute la Beauce, au
Comté de Blois et à plusieurs autres grands Seigneurs.
Et præcipue Theobaldus
præsulis ejusdem frater (ce sont les termes) qui

Belcia tota qui blescensa Solum Sub erat, dumensa
que Castrum & speciosa nimis Regia Castelayue plura.
Ils etoient tous deux freres de Henry premier Comte
de Champagne.

Cet Archevêque Cardinal donc etoit descendu du sang
Royal de France à Sçavoir du côté de sa femme car
l'historien Rigordus, parlant de Henry premier Comte
de Troyes frere du Cardinal lequel fut du Roy de
Jerusalem epousa la fille du Roy deffunt qui y
commandoit, remarque qu'après cette election et ce
mariage les Templiers louoient et benissoient Dieu
quod de Sanguine Regum Francorum Salvatorem
& liberatorem Sanctae Suscitaverat.

Il y a beaucoup de choses remarquables de ce
Cardinal dans l'histoire de France. La premiere
qu'il fut Legat du S. Siege en France pendant le
regne de Philipes Auguste comme j'ay verifié
cy devant. La Seconde que le Roy Philipes Auguste
fut sacré à Rheims par luy, Guillaume le Breton
susdit le témoigne en ces Vers.

Hoc non alio perfudit membra ligneo
Carolo de viri Guillelmus praesul in urbe
Remensi patrum servato more Suorum
Imposuit que Sacrum capiti diadema Verendo.

Couvemente simul deri populeque favore.

La troisieme que le même Cardinal fut nommé par le même Roi Philipe Auguste pour Regent du Royaume pendant son absence, avec la Reine Alix ou Adela sa Soeur comme il servoit par le Testament qu'il fit auparavant son Voyage d'Outremer rapporté par l'Historien Rigordus.

La quatrieme que Philipe Auguste, etant prêt d'aller en la Terre Sainte prit l'an 1190 le jour de la Feste de S. Jean Baptiste le Bourdon et la panetiere ou besace de Pelerin dans l'Eglise de S. Denis par les mains du même Cardinal Archevêque de Rheims son Oncle et Legat du S. Siege, Sportam & gaculum peregrinationis de manu Guillelmi Remensis Archiepiscopi avunculi sui apostolicae Sedis Legati devotissimè accepit (sedit Rigordus).

La cinquieme que le Cardinal etoit de grand courage et de grande valeur.

Guillaume le Breton, decrivant le Siege que Philipe Auguste mit devant Chateauroux en Berry le depeint comme un Vaillant Capitaine de l'armée et un des premiers et des plus ardens au Combat, Vespere jam sero (sedit ib) jam Sole Sub aequore merso.

Illiquo Guillelmus vocat Archiepiscopus ille — 72
nobilis egregia qui claros origine claros nobilitate
genus annis geminabat eorum unus apostolico quibus
ort à Cardine nomen Regiæ frater Dn Regis —
annaculus is ipse objicit ardenti belliquæ calore
Iurenti &c.

Mais revenons aux autres Cardinaux alliés de
nos Rois, il y en a eu deux de la maison de Luxembourg
portant le nom de Pierre comme a écrit Ciaconius,
Un étoit Fils du Comte de St. Pol lequel Ciaconius
Ciaconius met au rang des Anti cardinaux pour
ce qu'il fut créé Cardinal par Clement VII en —
Avignon qui est mis au rang des Antipapes, du
temps du Pape Urbain VI lequel pour Pape illegitime
Ce Pierre de Luxembourg, néanmoins a été —
canonisé et mis au rang des Saints Confesseurs,
après sa mort l'autre Pierre de Luxembourg etoit
Evêque du Mans qui fut créé Prêtre Cardinal —
sous le titre de St. Marcelin et de Saint Pierre —
ad preces Regis Francorum Caroli Octavi, Ce Louis
même Terme de Ciaconius parle du Pape Alexandre
VI. Il se trouva aux Funérailles de Charles 8.
comme il a paru par le discours qui en fut fait
lequel est inseré dans le Ceremonial de France.

Viguer en son histoire de la maison de Luxembourg
dit que Philipes Evêque du Mans et de Cherouënne
Cardinal et Legat en France etoit fils de Thibault
Seigneur de Vienne frere du Comte de S.t Paul et qui
mourut l'an 1219 et est enterré au Mans où il
remarque y avoir eu quatre Evesques l'un après
l'autre du nom de Luxembourg. a Scavoir Thibault
Philipes François et encore cet autre Philipes
Cardinal de la maison de Luxembourg.

Entre ces deux là duquel Ciaconius ne fait aucune
mention à Scavoir Louis Eveque de Cherouenne et
puis Archeveque de Roüen, Cardinal et Chancelier
du Roy d'Angleterre fils de Jean de Luxembourg
Seigneur de Beaurevoir duquel la posterité
masculine a pris fin par la mort de Henry de
Luxembourg decedé de notre temps et qui de ce
nom de Luxembourg a été le premier Comte de
Brienne à cause de sa femme fille unique de
Gautier d'Enguien, de sorte qu'il y a eu trois
Cardinaux de la Maison de Luxembourg et ce
Louis de Luxembourg Cardinal etoit Neveu de
Pierre de Luxembourg canonisé et mis au rang
des Confesseurs lequel etoit frere de Jean de
Luxembourg Seigneur de Beaurevoir pere

Dece Louis

Il sen est trouvé deux de la maison de Loix 7.

tous deux portant le nom de Pierre et tous deux cordeliers

Lun fut Evesque de Lescard et de Comminges et Arche=

vêque de Toulouze, créé Prêtre Cardinal sous le titre

de S.t Etienne in Celio monte par Benedict 13.

tenu pour Antipape lan 1304 sous le regne de

Charles VI.

Laubre Pierre de Loix fut créé Cardinal Diacre

sous le titre de S.t Cosme et S.t Damian par le

Pape Sixte IV en lan 1471. Guillaume d'Estouteville

Docteur en Decret Religieux et Prieur de S.t Martin

des Champs à Paris, premierement Evesque de

Bezier et enfin Archevesque de Roüen créé

Cardinal sous le titre de S.t Silvestre et de S.t

Martin par le Pape Eugene IV sous le regne de

Charles VII dont aussi allié de nos Rois et acquit

une grande reputation jouissant du Cardinalat

l'espace de 38 ans et mourut agé de quatre vingt

ans et plus.

Il y a eu deux Cardinaux de la maison d'Albret

alliés de nos Roys, l'un se nommoit Louis sous le Pape

Pie II pendant le regne de Louis XI, frere Cardinal

sous le titre de S.t Marcelin et de S.t Pierre.

L'autre avoit nom Amanuatheus d'Albret, se dit
Cucorinus, sous le regne de Charles VIII lequel fut
Diacre Cardinal sous le titre de S.t Nicolas in
Carcere Juliano.

Outre tous ces allié de nos Rois, il y a eu plusieurs
grands personnages d'autres grandes et illustres Maisons
qui ont été apellés au Cardinalat

Thedarium Comte de Perigueux Evesque d'Auxerre
fut fait Cardinal de S.t Pierre aux liens sous le titre
de S.t Sixte et depuis Evesque d'Alle par le Pape
Clement VI.

Lon a vu deux Cardinaux de la Maison de la Tour
en Auvergne, l'un s'appelloit Bernard de la Tour qui
fut Diacre Cardinal sous le titre de S.t Eustache du
temps du meme Pape Clement VI l'an 1342.

L'autre se nommoit Pierre Jean de la Tour Moine et
abbé d'Ebre Cardinal sous le titre de S.t Laurent
in Lucina du temps du Pape Gregoire XI en l'an 1370.

Voir de la Maison du Prat, a Savoir Pierre
Dupral Archevêque d'Aix premierement Cardinal de
S.te Prudentine sous le titre de Pasteau et depuis
Chancelier du S.t Siege et Evesque Cardinal preneste.
Du temps du Pape Jean 21 ou 22 Anthome Dupral
Religieux de l'ordre de S.t Benoist, abbé de Jecamp

en Normandie, Archeveque de Bourges, Prebre — 74...
Cardinal sous le titre de S.t Anastase.

Du temps du Pape Leon X qui ad eum dignitatem —
intervenit Francisci Gallie Regis protectus fuit (ce —
sont les mesmes termes de Ciaconius) Et le troisieme
fut Antoine Dupral Chancelier de France et Archevesque
de Sens, Prebre Cardinal sous le titre de S.t Anastase.

Du temps du Pape Clement VII et sous le regne de F.
Francois I, fut de la maison de Canac qui est la
maison de Pompadour en Limosin, a Scavoir Bertrand
de Canac Evesque de Comminges Prebre Cardinal. Frere
Guillaume de Canac Docteur en Decret Moine et
Evesque de Mende, Prebre Cardinal sous le titre de S.t
Vitalis titulo Vestine fait par le Pape Gregoire XI et —
le troisieme un autre Bertrand de Canac Docteur en
Droit Civil et Canon, lequel d'Archevesque de Bourges
fut fait Patriarche de Jerusalem mis entre les —
anti Cardinaux creés par le Pape Clement VII residens
en Avignon et tenu pour Antipape.

Du temps du Pape Urbain VI, deux de la Maison
d'Armagnac, a Scavoir Jean D'armagnac Archevesque
de Rouen, Prebre Cardinal sous le titre de S.t Eusebe.

Du temps de Benoist XIII en Avignon auparavant —
appellé Pierre de la Lune pendant le regne de Charles VI et —

Jacques d'Armagnac Evêque de Rhodez frere Cardinal du temps du Pape Paul IV sous le titre de S. Jean et S.t Paul, prit sous Paul IV sous le titre de S.t Laurent in lucine et pendant le Pontificat de Pie IV sous le titre de S.t Nicolas in carcere. Cet le premier des Cardinaux qui en vertu du Concordat passé entre le Pape Leon X et le Roy Francois I.er l'an 1517. fut nommé Evêque de Toulouse par le Roy Francois I.er et depuis il fut Archevêque d'Avignon et mourut l'an 1585.

Il y a eu trois Cardinaux de la Maison d'Amboise Le premier nommé George d'Amboise créé par le Pape Alexandre VI frere Cardinal sous le titre de S.t Sixte du regne de Louis XII Roy de France frere de Charles d'Amboise Gouverneur de Champagne et puis de Bourgogne auquel Cardinal VI autres freres qui avoit et plusieurs neveux doivent tous leur fortune. Il avoit dedans la Cour tant sous Louis XI et Charles 8. que sous Louis XII son bon Maitre duquel il avoit toujours eu et le pouvoit dire fait part a ceux de sa Maison (Dit l'auteur de la Vie du Cardinal d'Amboise imprimée à Paris l'an 1631.

Darquier remarque que ce Cardinal en mourant regretoit avec pleurs et larmes le temps qu'il avoit employé plus à la Suite de la Cour d'un Roy que

instruire et endoctriner ses brébis

Le Second Louis d'Amboise Evesque, Abbé, Prebre
Cardinal sous le titre de S.t Marcelin, et de S.t Pierre
par le Pape Jules II sous le regne de Louis XII (sedit
Ciaconius), Neanmoins l'auteur de la vie du
Cardinal d'Amboise le qualifie neveu du premier et
encore Archevesque de Roy, en quoy je croi qu'il
y a de l'erreur car ce fut le troisieme portant encore le
nom de Georges d'Amboise qui fut Archevêque de
Roüen, Prebre Cardinal sous le titre de S.t Marcelin et
de S.t Pierre, par le Pape Paul III sous le regne de
Francois I duquel fait mention Ciaconius et lequel
a été inconnu au meme Auteur de la Vie du Cardinal
d'Amboise, car il n'en parle en façon que ce soit.

Il y a eu aussi deux Cardinaux de la Maison
de Lenoncourt à Sçavoir Robert de Lenoncourt
que Ciaconius croit etre de la maison de Luxembourg
il l'appelle Robertus Luxemburgensis de Lenoncourt
mais il s'est abusé, il fut Evesque de Chaalons sous
le titre de S.t Anastase et puis sous le titre de S.t
Apolinaire sous le Pape Paul III.

Et Philippes de Lenoncourt neveu de Robert
par sa resignation Prieur de la Charité et Evêque
de Châlons et puis d'Auxerre que le meme Ciaconius

75.

qualifie mal a propos Chancelier de France car il ne
le fut jamais et le S. Hurault Comte de Chiverny
l'etoit de son temps. Il fut Prestre Cardinal sous le titre
de S. Onuphre Supplicante Henrico tertio Galliarum
Rege (dit le meme Auteur.

Je trouve encore plusieurs Cardinaux François
de plusieurs autres grandes et illustres maisons
comme un François de la Trimouille Archevesque
d'Auch et Evesque de Poitiers Prestre Cardinal sous
le Pape Jules II. et sous le regne de Louis XII.

Un Philippes de Levy Archevesque d'Arles, Prestre
Cardinal sous le titre de S. Pierre et S. Marcelin
sous le Pape Sixte IV.

Un François de Tournon Archevesque de Bourges
Prestre Cardinal sous le meme titre de S. Pierre et
S. Marcelin et depuis Evesque Cardinal Sabin sous
le Pape Clement VII.

Un Jean le Veneur Evesque de Lizieux, Grand
Aumonier de France, Prestre Cardinal sous le titre
de S. Barthelemy en l'Isle entre deux Ponts, du
temps du même Pape Clement VII.

Un Odet de Chatillon de la maison de Coligny
Evesque de Beauvais, Diacre Cardinal sous le titre
de S. Sergij & Bachi et depuis sous le titre de S.

Adrian pendant le Pontificat du meme Clement VII.

Jn Jean du Bellay Eveque de Paris Prêtre Cardinal sous le titre de S.te Pital puis sous le titre de S.te Cecile et enfin sous le titre de S.t Adrian du temps du Pape Paul III.e

Jn Antoine Sanguin de Meudon grand Aumonier de France Eveque d'Orleans, Prêtre Cardinal sous le titre de S.te Marie in portica et puis sous le titre de S.t Chrisogon Supplicante Francisorum Gallorum Rege apud quem multis & præclaris Reipublicæ gerendæ artibus claris habebatur (sedit Ciaconius) Nous honoré du Cardinalat par le meme Paul III.e

Jn Jacques Dannebaut Eveque de Lizieux Prêtre Cardinal sous le titre de S.te Suzanne pendant le Pontificat du meme Paul III.

Jn Charles d'Angennes de la maison de Rambouillet Eveque du Mans, Prêtre Cardinal sous le titre de S.t Euphemie rogante Carolo IX Galliæ Rege (ce sont les memes termes du meme Ciaconius du temps du Pape Pie V.

Jn François de Joyeuse Archeveque de Narbonne puis de Toulouse, enfin de Rouen, Prêtre Cardinal sous le titre de S.t Silvestre et S.t Martin in montibus lequel est decedé Doyen des Cardinaux.

Deux de la Maison de Gondy Evesque de Paris frere
Cardinal sous le titre de S. Silvestre et Henry de Gondy
Evesque de Paris son neveu dit le Cardinal de Retz.

Un Anne d'Escars dit le Cardinal de Givry Religieux
de l'Ordre de S. Benoist Evesque de Metz et plusieurs
autres Cardinaux François elevés par leurs Vertus
particulieres à ce Comble d'honneur comme un Hierome
de la Souchiere premierement Abbé de Clairvaux qui
en cette qualité assista au Concile de Trente et enfin
Abbé de Cisteaux créé frere Cardinal par le Pape
Pie V sous le titre de S. Matthieu in merulana.

Un Arnaud d'Ossat dont la fidelité rendue à son
Roy dans Rome vivra eternellement et doit servir de
miroir à tous les vrays François, lequel pour ses
merites et sans qu'il eût l'ambition ne qu'il eust directem
ou indirectement requis le Roy d'estre créé frere
Cardinal sous le titre de S. Cecile, du propre mouvement
de sa Majesté à son deu pour son rare Savoir et
pour sa probité incomparable sans que son Maître
l'en eust averti.

Et le docte et très eloquent Cardinal du perron
que l'Etude a fait vieillir avant l'âge au milieu de
ses doctes travaux, de même que la Rose entre toutes
les fleurs, vieillit soudainement à cause de l'abondance

Odeur quelle jette, qui la desseche et consomme, se dit.
Clement Alexandrin pour ce qu'entre toutes les fleurs
elle en repand le plus; Ainsi ce grand personnage qui nous
a fait paroître tant de merveilles de son rare esprit a été
de peu de durée, ayant été créé Cardinal du propre
mouvement de Sa Sainteté comme l'on voit par la lettre
du Cardinal d'Ossat escrite au Roy qui est la trentiesme
au premier livre de ses lettres par laquelle il avertit le
Roy que Sa Sainteté desiroit faire Cardinal ledit
Seigneur Duperron et que le Cardinal de Cholet
l'ayant sceu de la bouche mesme de Sa Sainteté l'avoit
exhorté d'en escrire à Sa Majesté.

Ces deux grands Cardinaux Duperron et d'Ossat
vivront eternellement dans la memoire des hommes.
Ce sont ces deux Chandeliers de l'Eglise Gallicane qui
ont fait paroître leurs lumieres partout ou leur Roy,
pour le bien de son Etat en a eu besoin et qui les a
honorés et aimés comme les plus belles perles de son
Royaume et les plus luisants flambeaux du
Concistoire Romain.

Ce grand Roy a eu ces deux grands Ministres,
Cardinaux pour Sujets et ces deux grands Cardinaux
ont eu en mesme temps pour Maître ce Monarque
incomparable qui par ses faits heroiques s'est acquis

le titre de Grand que la France plaint encore tous les
jours et pleurera eternellement.

Il y a eu aussi plusieurs autres plus anciens
Cardinaux François depuis le temps du Pape
Boniface VIII jusqu'à notre Siecle dont les noms ont
été remarqués par Ciacconius auquel je renvoye le
Lecteur pour ce que le Catalogue en seroit trop long.
Je me suis contenté d'en remarquer les plus celebres
seulement et depuis jours nous avons vû encore un François
Descoubleaux de la maison de Sourdis; Un François
de la Rochefoucault Grand Aumonier de France, issu
d'une des plus anciennes et des plus illustres Maisons
de ce Royaume

Et les Cardinaux de la Valette, de Marquemont, de
Berulle et le Cardinal de Richelieu et son frere
l'Archevêque et à present Cardinal de Lyon, et Grand
Aumonier de France qui vit encore à present.

L'auteur du livre intitulé Sacrarum Ceremoniarum
sive Rituum Ecclesiasticorum Sanctæ Romanæ
Ecclesiæ, au 3e livre Chap. de reverentia Episcoporum
erga Cardinales, parle ainsi des Evêques et des
Cardinaux quod autem aliqui ea reverendissimus
Dominus Cardinalibus permittant ut audiri Episcopi
loqui ante se genuflexos et inmensa dum manus

tarant Similiter mantile ministrare Valde — 78.
absuedum Videtur & quamvis Scepe apud plerosque
Reverendissimos dominos conjuvijs fuerunt & ante
posquam inter Episcopos indignus ad Scriptus sum —
nunquam tamen il Servari vidi ad Scribendum est —
hoc pacto illorum dixerint Ignaniá a Sacordie —
prælatorum qui talia faciunt qui Supremem in Ecclesia
Episcopalem dignitatem non cognoscunt Sine eorum —
ambitioni alque adulationi qui ut gratiam Cardinalis
avempentur dignitatis suæ rationem non habentes —
quam Servilider detorpant Cardinales autem qui —
talia Sine eo inadvertantur Sine alia causa patuntur
in charitate Dei obscoo ut importunas hujus modi —
adulationes rejiciant & cogitant Summum Pontificem
non alio titulo quam Episcopali decorari & cujus —
publicæ & in re divina bene manus non Episcopus —
aliquis sed Capellanus suus auditor vere mantile
subministrat quod si forte aliquos mei Similes —
tanto Sastigio viderint non personem sed Sacra —
Sanctam dignitatem in eis Venerentur & propera —
illorum utentur in his rebus que dignitatis utriusque
congruunt decet tamen Episcopos in omnibus publicæ
& privatæ quantam pro dignitatem licet reverendissi=
mos dominos Cardinales honorare ac Venerarii &

eis pro viribus assistere obsequi & in Servore nec-
minus convenit Cardinales ipsos benigne suscipere
Episcopos & quos Summus Pontifex fratres apellat
ut nos Servos Sedis confratres honorare in Capella
presentes Pontifice nulla Cardinalibus per transmitet
antè illos Sit reverentia nisi per illos qui dant in-
Sensum sine pacem absente vero Pontifice sit
reverentia per transeunt erante eos caput inclinendo
tam per celebrantem quam per alios Ministros.

Frere L. Duval Minime en Son Gitome des
annales françoises Sous le Roy Charles IX. —
remarque quen l'assemblée des Etats tenue de Son
temps il y eut de la contestation entre les Princes
du Sang et les Cardinaux pour la préseance, ce qui
ne Servoit guéres. En la premiere et Seconde race de
nos Rois, dit il, Sous lesquelles les Cardinaux
etoient en singulier respect à tous les Princes en quoy
il montre Son ignorance car Sous ces deux races les
Cardinaux ne Servoient aucun roy en France.

Le meme dit il que Charles VIII passant à Rome
où il Setoit rendu Maitre entrant dedans le Consistoire
Se contenta de les assis après le Doyen des Cardinaux
ce qui ne Se trouve en aucun lieu, au contraire Nous
apprenons que le Pape S'enferme dedans le Castel

S.t Ange et mourut de peur si le Roy Charles VIII
ne l'eût envoyé assurer par son domestique. De
même par un autre par son Confesseur; Sans rien Montrer
sur ce Sujet. 79.

Balsac parlant des Cardinaux dit qu'il y a
un Cardinal qui tient six Astrologues à gages afin
de se faire assurer à toutes les heures du jour que
c'est luy qui doit être Pape et que les Cardinaux sont
tellement attachés à leurs petits interets et regardent
si peu les interets et les affaires générales qu'ils
croyent qu'il n'y a rien au delà de leurs Cheveux et
que le monde finit à leurs pieds. Et dit particulierem.
que le Cardinal Ludovic songe seulement à se
fortifier d'hommes et d'argent contre le Cardinal
Borgheze qu'il prend pour le Turc et pour l'heretique
et qu'il ne pourroit dire, Cinquante abbayes
qu'il a gagnées en un an c'est la partie qu'il aime
mieux que toutes les autres.

Voyés le tombeau de Orateur François, c'est à dire.
Balsac par ironie. Petrus Robustus in praef.
Beneficiorum fol. 205 nostri Episcopi in qui maximè
Cardinales sexcenter habent nomina qui ac sexcentos
habent Episcopatus vel abbatias vel Priuratus seu
Hospitalia vel le prosarias aut alia beneficia in

totius republicæ perniciem.

Idem Rebuffus, ibidem Sol 206, Hodiè inquit quidem ex Cardinalibus tot habent sexe Episcopatus Abbatus & Prioratus quot in Cœlo Sunt Stellæ

Idem Rebuffus ibidem Sol. 271. sexe videmus. inquit omnes Episcopos nostros insatiabiles inexplebili libidine plurium beneficiorum & tantis oneratos bonis ut vix sui pedibus ambulare possint gravente podagra aque ex ingentis Siborum eis proveniè.

Le titre d'Eminence est propre aux Cardinaux pour ce que n'ayant rien de solide dans l'ame, ils n'aiment que paroître avec un luxe infame aux dépens de l'Eglise, vivans en Pourceaux

Ce champignon de Rome au plus haut de la roüe de Fortune élevé tranche de Demy Dieux

Ils veulent commander à la terre et aux Cieux,

Et le plus pauvre d'entr-eux Sont de Pomme de boüe.

Daubigné la devoit dépeindre un Cardinal

et non pas un Garçon pour Garon de Fenestre

Ce Garçon nom pôme de Vanité entête

Au prix des Cardinaux dont l'ordre est infernal.

In nova cuncta facis tu nomine regue novator,

Nonqua homo novus est in nova cuncta placent,

Quidem asserunt Cardinalatum non esse ordinem

nec Sacramentum quia ullo modo ordinatur ad
Eucharistiam nec confert gratiam & id circa
Cardinalatus non est de jure divino sed de jure
Pontificio institutus quia non habetur locus in sacris
litteris ubi sit institutus nec habetur traditio de hoc
Episcopatus non dicitur esse dignitas sed Culmen
dignitatem. Spondanus in annalibus Ecclesiasticis
ad annum Christi 1352 fol 722 sub Clemente VI
legimus inquit apud Dorlandum in antiqua Cronica
Charthusiensis memoriæ dignum virum mortuo
Clemente VI Papa cum ageretur de successore ei
sufficiendo majorem Cardinalium partem decrevisse
eligere Joannem Birellum Generalem illius ordinis
Religione & Sanctimonia insignem famaque
celebratum sed Cardinalem petragoricensem,
Scientiam hunc patrem summæ æquitatis &
justitiæ hominem omnino id dissuasisse eo quod Si
Pontifex fieret Cardinales ambitionem & inundi
fastum diligentes ad Statum revocaturus esset
antiquum & pulchri ipsorum equi post paucos dies
ad Carros & plaustra reducendi forent sic terroribus
Cardinales sine honoribus ab ea opinione dissedisse.

Londit que le Pape Adrian troisieme disoit
souvent que le plus grand mal qui pouvoit souhaitter

à son Ennemy etoit qu'il parvint à être Pape.

Et le Pape Pie V considerant le peril de se perdre en une dignité si relevée avoit accoutumé de dire à ses familiers qu'étant Religieux il etoit bien sur de son Salut, etant Cardinal qu'il en doutoit, mais qu'étant Pape il en desesperoit presque du tout.

Dom Pierre de San Ramualdo en son Tresor Chronologique et Historique fol 197. 1.

Fin. 1.

Inv. 102

Fig

A10

511

412

Z 713

Traité et Ordre
des Cérémonies de Messeigneurs Les Cardinaux hors la Cour de Rome.

Composé et raisonné sur les Maximes, regles et formes des anciens et modernes Cérémoniaux Italiens et Romains.

A Monseigneur

Monseigneur L'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu. &c.

Monseigneur

Les appareils extérieurs destinés pour servir Dieu et révérer les hommes ont été appellés Cérémonies, sacrées ou profanes, selon leur objet; des Sacrées, les Peuples en ont eu de divers sentimens, en égard aux qualités ou puissances imaginairement attribuées aux Divinités qu'ils se sont figurées. Nous qui sommes en la vraie croyance, avons de tout temps déféré avec raison à l'Eglise l'autorité et pouvoir de les prescrire, et ordonner telles qu'elle jugeroit plus agréables à

414

Dieu et propice à nos Demandes et très-humble
culte avec lequel nous le devons servir et adorer.
Les profanes ont été instituées et changées selon l'humeur
et les passions des mortels; néanmoins généralement
en Europe nous expérimentons qu'elles sont estimées
en qualités honorifiques, habits et soins d'envoyer
ou aller au rencontre de ceux qui visitent; de leur
donner, ou prendre les mains droite ou gauche, ~
passer devant ou après, de les faire asseoir, disposer
les Sieges et les accompagner ou voir partir. Suivant
circonstances les nations ont différentes coutumes et
opinions. Les ayant mûrement considérées avec les
anciens et modernes Cérémoniaux de la Cour de Rome,
j'ai dressé cet abrégé des Cérémonies en françois, et prends
la hardiesse de l'offrir à Votre Eminence. je sais bien qu'elle
n'y rencontrera rien de proportionné à sa grandeur: ses
mérites et vertus admirables sans exemple exigent
des mortels des devoirs et respects particuliers, et non
pratiqués envers qui que ce soit des hommes. l'Univers
en est témoin, la France s'en loue, le Roi le publie, son
autorité absolue et non conditionnée le prouve, et ~
confesse devoir à vos Conseils; l'Ennemi à l'ouie de
votre nom frémit, à vos ordres lâche le pied, à votre
présence est vaincu. L'hérésie tombe, les amis le
reconnoissent pour un asile assuré; les oppressés
en reçoivent du Secours, et tout le monde est affranchi
de la tyrannie menacée par l'Espagnol. Les armes
que l'opinion populaire ci-devant rendoit journalières,

Ms 115

et hommagerez de la fortune, munie du caractere de votre Auguste nom ne le sont plus. en la derniere occasion et victoire des Galeres du Roi, la Royale a gagné l'Etendart, et celle de votre Eminence leur patrone Royale, et le fanal. Si comme nous croyons il est aussi vrai qu'il ne se fait rien ici bas que la prévoyance divine n'ordonne au Ciel, on voit qu'elle a eu grand égard au rang et honneur dû en cette célebre journée à votre nom. il y a long temps que les Espagnols ne voient plus clair en leurs affaires: vous leur en avez ôté la lumiere, et votre Galere le fanal dans lequel ils la conservoient; de façon qu'on peut dire qu'ils ne peuvent plus être éclairés dans la sombre nuit qui enveloppe l'Europe. cette action si généreuse remplie de tant de prudence et bonne conduite par la force d'un sur-humain Génie méritoit bien d'être considérée et exaltée par des cultes extraordinaires et soumissions particulieres, non par le divertis de ses grandes et importantes occupations, qui sont le premier mobile de l'Europe, le maintien du Royaume et la gloire de la Couronne, en un entretien si bas et mondain au quel ceux qui dans la hiérarchie de l'Eglise occupent un rang égal à celui de Votre Eminence, et s'emploient seulement à le remplir dignement pourront appliquer leurs soins. c'est à ces Messieurs de la considerer, et s'ils y trouvent l'honneur de leur Ordre, de travailler à faire valoir cette Oeuvre. il suffira qu'ils sachent l'intention de

Votre Eminence pour la recevoir de bon coeur; hors cela elle sera peu agréable au Clergé de France, apportant quelque contrainte extérieure et apparente, mais adoucie des moyens d'être plus honoré, et par des distinctions positives et morales séparé du commun des hommes; avec des Maximes de lecy obligeu par une raisonnable correspondance de Civilités: je cy obéis à la croyance qu'on m'a donnée que Votre Eminence l'agréeroit, et ai apporté mes soins pour la rendre en quelque partie digne d'un bon accueil que j'ose Monseigneur espérer, si la fidélité de mes intentions en peut vous convaincre, puisqu'elle a toujours été et sera le reste de ma vie nourrie d'un ardent zele d'être honoré de vos commandements, et de mériter la glorieuse qualité

de Monseigneur

Votre très humble très Obéissant et très Obligé Serviteur

Paris le 13.me Octobre 1638.

Table
des Chapitres et Traités contenus en cette Oeuvre.

Livre premier

De l'origine du nom de Cardinal, d'où en tire ce mot, leur premiere Institution, charge et Exercice ..... fol. 1.

Forme de la moderne création ou promotion des Cardinaux .....

De la création ou promotion des Cardinaux absents de Rome .....

De la cérémonie de fermer et ouvrir la bouche .....

Livre Second.

Traité de la famille de Messeigneurs les Cardinaux, et du moins de Cour et suite qu'ils puissent avoir .....

Du Maître de Chambre .....

Du Coupple .....

De l'auditeur .....

du Théologal .....

du Secretaire .....

des quatre Gentilshommes .....

du Caudataire .....

du Chapelain .....

418

Des deux Valets de Chambre fol. .....
Du Barbier .....
Des Livrées de la famille basse .....
de la Salle, Antichambre, petite Antichambre
Chambre d'Audience et Chapelle .....
De la Chapelle .....

Livre troisieme

Des vêtements, habits et parement de
Ecclésiastiques de Messeigneurs les Cardinaux
à la façon de la Cour de Rome .....
De la façon et usage des Calottes .....
Du Bonnet quarré .....
Du Chapeau rouge des Cardinaux, façon de
le recevoir du Pape, ou par sa Commission .....
Des Chapeaux et Cordons .....
des Souliers et Rubans .....
des Bas de laine ou Soie .....
Différence des habits des Cardinaux réguliers
aux autres .....
Des habits ou vêtements de Messeigneurs
les Cardinaux .....
Des habits de Campagne .....
Des habits pour la ville et la Cour .....
Des Couleurs des vêtements et premièrement
du rouge .....
de l'habit violet .....
de l'habit rose seche .....

De l'habit du Lit ..... fol.
du Deuil de Mesreigneurs les Cardinaux ...
des Porte-manteaux ou Valises .....
des harnois de leurs Mules .....
des houppes des Chevaux de Carrosses ou
des Mules .....
des housses des Mules et Dâtoure .....
du reste du harnois de leurs Mules .....
du Deuil des Cardinaux Reguliers .....
de la Masse .....
de la Chappe et de leurs couleurs ....
des Chappes des Cardinaux reguliers ...
du Manteau .....
des Sacrements de Mesreigneurs les
Cardinaux .....
des Sacrements des Chapelles des Cardinaux.
de la Messe basse que Mesreigneurs les
Cardinaux disent en leurs Chapelles ou autres
Eglises par dévotion .....
quand un Cardinal entend la Messe en
sa Chapelle ou ailleurs .....

Livre Quatrieme

Des divins Services auxquels les Cardinaux
absents de Rome assistent ès jours et fêtes de
chaque mois plus solemnisés du S.te Siege .....
Lavent et Noel .....
Janvier .....

1120

Fevrier ..... fol.
Mars et avril .....
Mai .....
Juin et Juillet .....
Aout .....
Septembre .....
Octobre .....

Livre cinquieme

Des devoirs de Messeigneurs les Cardinaux envers le Pape .....

Des devoirs des Cardinaux envers les Rois et Princes de Sang Royal .....

Des qualités des Papes, Cardinaux, Princes Souverains, Ducs et autres Grands temporels et Ecclésiastiques .....

Des Ambassades, et comme cette parole en entendre des François et Italiens .....

De la Cérémonie d'envoyer au rencontre des Gentilshommes et Carosses de Campagne ....

Des honneurs et civilités que Messeigneurs les Cardinaux, Légats ou Evêques en leurs Dioceses usent envers les personnes de qualité et Dames qui passent par leur Légation et Diocese .....

Des Visites et compliments des Cardinaux entre eux .....

Des Visites et Complimens reciproques entre les Cardinaux et Princes du Sang, Ducs, Souverains, autres Princes et grands seigneurs Séculiers et temporels. ..... fol.

Des Nonces .....

Des fils aînés et autres Enfants des Ducs, Souverains .....

Des Rois hérétiques ou Electifs .....

des visites des Dames .....

des Ambassadeurs des Couronnes .....

Visites reçues et réciproquement rendues des Cardinaux, Officiers de la Couronne et Grands du Royaume .....

Du Connétable de France et grand Maître chez le Roi .....

Du grand Chambellan, grand Ecuyer, des quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, des Capitaines des Gardes du Corps et Maître de la Garderobe .....

Des Ecuyers et Maîtres d'hôtel et Gentilshommes ordinaires de la Chambre .....

Des Ducs et Pairs de France, Chancelier, Garde des Sceaux et autres leurs inférieurs .....

des Secrétaires d'Etat et des commandements, et Général des Postes .....

du premier Président et Présidents au Mortier et du grand Conseil .....

De Messeigneurs du Conseil privé ...

H 22

Des Maîtres des Requêtes et Conseillers du Parlement, Lieutenant Civil de Paris.....
Des Maréchaux de France.....
De l'Amiral.....
Des Lieutenants des Roi.s et Armées et Gouverneurs des Provinces et grand Maître de l'Artillerie.....
Des Chevaliers du S.t Esprit.....
Des Ministres de l'Etat.....
Des Subsistendante des finances.....
De la Chambre des Aides et des Comptes.
Des quatre Intendants.....
Des Ducs non Souverains ni Pairs.....
Des Marquis, Comtes, Barons et Abbés de qualité.....

Livre Sixieme

Des Ambassadeurs Ecclésiastiques.....
Visite du Clergé.....
Des Ambassadeurs de Savoye et Toscane...
Des Ambassadeurs de Malthe
Des Ambassadeurs des Ducs, Souverains qui n'en ont des Ordinaires en la Cour.....
Des Résidents et Agents des Couronnes pour Interim.....
Des Gentilshommes envoyés des Couronnes...
Des Ambassadeurs de Boulogne, Ferrare, Comté d'Avignon Duché d'Orbin et autres petits Etats d'Italie ou Villes principales...

F 25

Des Ambassadeurs d'Obédience de la Republique de Genes à Rome, ou des Extraordinaires près du Roi.....

Des Résidents des Ducs Souverains et des Republiques de Genes et de Lugues.....

Des Residents du Roi de Pologne.....

Des Gentilshommes envoyés de la Reine d'Angleterre à Rome particulierement.....

Des Visites et Audiences de nuit, et l'ordre pour les Lumieres et Flambeaux.....

Des Cardinaux, Princes et autres qui vous inconnus.....

Moyens et formes que leurs Eminences observent pour s'aboucher avec des autres Potentats, Princes ou même Hérétiques qui leur disputent ou dénient les qualités et honneurs dûs à leur dignité.....

Livre Septieme

De l'assistance des Messeigneurs les Cardinaux aux Noces, Baptêmes et reception de Religieuses.....

De l'assistance de leurs Eminences à la dispute des Thèses publiques.....

Des Prédications que Messeigneurs les Cardinaux font ou y assistent.....

Des Cardinaux présentés lorsque les Papes ou Rois donnent quelque ordre de Chevalerie.

424

Des Tragédies, Comédies, ou Representations ...
Des Visites des Monasteres .....
De la Visite des Hopitaux et Maladerie ....
D'arrêter le Carrosse .....
Des festins aux quels Messeigneurs
les Cardinaux assistent ou qu'ils font .....
Des Dons que les Cardinaux reçoivent
et font après leur promotion .....
De la Papauté et Cardinalat; si on le peut
disposer ou quitter, et en quelle façon on le fait ....
Soins de leur Eminence envers les
Cardinaux Princes, Ducs Souverains et autres
de leur connoissance malades .....
Dispositions de Messeigneurs les Cardinaux
malades à la mort .....
Des derniers devoirs des Cardinaux envers
les autres Cardinaux décédés .....

/.

De L'Origine du nom de Cardinaux

D'où est tiré ce mot Leur première institution, Charges et Exercices

L'Opinion que le mot de Cardinal, est tiré du Latin Cardo parce que Messeigneurs les Cardinaux sont les gonds de l'Eglise ou qu'ils ont autorité d'en ouvrir et fermer les portes, ou comme Laffemas Baronius parce qu'ils demeurent incessamment au dedans des Gonds de l'Eglise commise à leur vigilance et à leurs soins est approuvée de si bon nombre de celebres auteurs que soutenir des sentimens contraires a une creance appuyée de tant d'opinions seroit naviger contre vent et marée neanmoins j'userai sur ce sujet debiter la pensée qui m'est venue. Je rencontre parmi l'histoire deux avis

A 26

touchant le tems qu'on a commencé de se servir
de ce mot en l'Eglise que ce fut durant le
Pontificat d'Beginius, ou de St Silvestre Cent
cinquante ans environ ou trois Cents ans
après la naissance du Sauveur du monde
raisonnant sur la premiere opinion les
Annales Ecclesiastiques assurent que le Pape
Beginius etoit Grec de Nation issus d'un
Philosophe Athenien, et etant assez naturel
a un chacun d'aimer sa Langue même de la
Communiquer aux autres nations il ne seroit facile
de persuader à ceux qui ne suivent pas la premiere
opinion qu'il avoit rendu Latin ce mot Cardinalis
tiré du Grec καρδία qui Signifie Coeur ainsi que
nous disons materialis à matera formalis à
forma ou a ainsi dit Cardinalis a καρδία
qui Signifie ami du Coeur et même les Grecs de
notre tems Se servent fort de la parole καρδία μου
pour appeller leurs intimes amis: Cette Etimologie
Se rapporte à la Signification du mot même
Selon les Regles de l'Entiere Cabale par le-
quelles le nom devoit declarer la forme et
l'Essence de la Chose; car il est vrai que si le
Pape est le chef de l'Eglise. Les Cardinaux

en sont le Coeur, en eux premierement vit et ne
mourra jamais la foi Evangelique, ils sont le
siege de la perfection, Le Coeur de L'autorité
Apostolique. Le premier Participans aux sacré
mouvemens du St Esprit, mediateurs entre Dieu
et l'homme; Mais de quelque lieu qu'on ait
tiré ce nom les Docteurs ne conviennent point
en leur premiere institution. Baronius en ser
Anale fait mention de Sept Cardinaux
Diacres, Les autres asseurent que cette qualité
de Cardinal se donnoit a des Principaux Prêtres
les quels avoient Superiorité (privativement aux
autres prêtres dans le reste de L'administration
des sacremens, et predication de la parole de Dieu
leurs Egaux) de Baptiser et ensevelir les
fidelles, et comme etoient les plus habiles hommes
qui se trouvoient en l'Eglise les successeurs du Pape
Silvestre commencerent a les tirer de leurs
Exercices actuels, et les employer en des
Legations et Missions, ou les necessités de
la foi les requerroient, et parceque quant leurs
premiers soins de Baptiser et Ensevelir les
fideles furent exercés pas des Prêtres demeurans
dans leurs Paroisses Sur les quels ils reservoient

428

Leur Souvoir et Jurisdiction. Celle Dignité demeura
ainsi bornée environ Six cents ans et jusqu'au
temps de Gregoire 7.e quelen Empereurs s'étant
Demis de la nomination des Souverains Pontifes
L'attirent a eux; et ce pouvoir Permit en considera-
tion; Mais n'ayant pas de quoi Soutenir
l'Eclat et la grandeur de la Charge les Papes
souffrirent qu'ils Joüissent avec leurs Prebende
Parochiales des benefices en Commande; que Si
quelqu'un d'Eux etoit pourveu il Seroit
de la qualité de Cardinal inferieure a celle d'Eveque.
De la quelque temps gouterent la Simple de cette
Dignité demanderent, et obtindrent des Papes de
retenir avec les Eveques la qualité de Cardinal
en l'Eglise de Dieu, laissant celle de Frere à
leurs Successeurs en la Parroisse, Enfin Alexandre
3.e crut a propos de Conserver la Dignité de
Cardinal pour la Creation des Papes et lui unio
celle d'Eveque afin qu'ils eussent de quoi vivre
et Stablir cette compatibilité a condition qu'une
Sienne personne put etre Cardinal et puis
Sois Eveque; Mais quetant Eveque il ne
pouvoit etre Sois Cardinal parce qu'en la
Croyance des hommes certain S'abbaisser

de dignité, enfin le St Siege transferé en France pays de
Liberté et Privilegié les Eveques et même les Diacres
furent faits Cardinaux, et les uns et les autres se
chargeant de Benefices en Commande et s'emancipèrent
de preceder les Eveques non Cardinaux

Forme de la moderne Creation
ou Promotion des Cardinaux

Je trouve ce nom de création d'homme à homme bien
altier et Si j'ose dire non moins arrogant que celui
que pratiquent les Italiens en la Cour de Rome
d'appeller le neveu du Sage Cardinal Sadroune Sain
gneur et même ceux qui ne sont pas ses domestiques,
c'est bien abuser des attributs du vrai Dieu et
parler improprement que d'appeller les Cardinaux
faits d'un Pape Ses Créatures; cela montre
neanmoins combien ils se montrent peu dignes
d'eux et veut être estimé et que ou les estime
Tanquam vas figuli in manu Domini: On distingue
ce mot de Creature en deux façons absolument
ou le donne aux Italiens, et Mais aux
nationaux mediate, c'est-à-dire qu'un Cardinal
Italien a moins que de vouloir être estimé ingrat

et perfide doit reconnoitre de la maison du pape sa
dignité, aux conclave adherer aux sentimens de
son Cardinal neveu (bien que nous ayons vu
Souvent violer cette pretendue fidélité) à laquelle
néanmoins les nationaux n'ont aucune obligation
puisqu'elle le font à la nomination et priere d'un
Monarque ou Prince

Quand au nombre de Messeigneurs les
Cardinaux on ne peut en dire rien de Seur
et Stable L'autorité des Papes (a leur avis) est
la meme qui S'est transmise d'une personne à l'autre;
Tellement que ce que l'un a fait l'autre le peut
detruire. il y en a assé d'Exemples quoique contre
la maxime de Cesar, le quel respecta et fit obeir
les Loix faites de Pompée Seigneur de la
Republique Romaine afin que ses Successeurs
portassent le meme Respect aux Seiennes. Le
nombre de leurs Ces a été incertain et indéterminé.
Il y en a tantot plus tantot moins La derniere
Constitution que nous avons Sur cela est de Sixte
5e en datte du 3 Xbre 1586

Le quel les Limite au nombre de Six
Eveques qu'on trouve etre depuis Le Conclave
d'Alexandre 3e, de Cinquante Sretres, et quatorze
Diacres qui Sont en tout Septante, nombre

qui na été excedé depuis ni altéré par les Papes ses
Successeurs Jusques à nos Jours ; Si ce nést entant
quils ne les ont remplis gla à leur bien veu. Nous
le voyons par la vacance de Douze Chapeaux, la
meme constitution ordonne aussi que la promotion
ne se fasse que au quatre tems (aux quels il
Semble que Eglise de tous tems aye receu ces
fais et Ses fonctions ; alors on Sacroit les Prestres
conferoit les ordres, et non en autre tems) ce quil
navoit pas observé Le 1er May 1573 quil en
fit bruit, aussi ses Successeurs ny ont pas eu égard

L Ancien ordre de les Créer ou promouvoir
etoit que le Pape considerant le besoin des Provinces
davoir des Cardinaux qui Sont comme la Colonne devant
le peuple fidele dans le desert, lEtoile devant les
Rois qui alloient adorer le Sauveur du monde et le
Siege de Benedictions de Dieu, il faisoit entendre
et Exposoit au Sacré College des Cardinaux la
necessité par lui connue et leur en demandoit leurs
avis, les quels ils lui donnoient Selon lordre
de leur preeminences consistoriale les Eveques les
premiers, puis les Prestres et en 3e. Lieu les
Diacres etaus tenoit Se devoit faire promotion ils
convenoient par Suffrages du nombre et cela fais
le Consistoire Se Licentioit le Pape leur ordonnant
recommande de faire prieres a ce sujet, et de songer

432

à des personnes capables de remplir une si eminente et
si importante dignité, de la a quelque Jour le Pape
a fort bien vu Sauoir intimer un autre consistoire le
quel fermé il proposoit ceux qu'il auoit en son
esprit destinés pour Cardinaux representoit leurs
merites, vertus, les recommandations des Princes et
autres occasions qui les mouvoient a considerer a et
honneur les personnages, Les Cardinaux Gardant
le meme ordre par pluralité de voix approuvoient
l'Election, ou la rejettoient; et le Pape publioit ceux
qui avoient plus de la moitié du Consistoire favorable
De meme tous tous Les fois en un Consistoire
ou en une congregation ou il y a bon nombre de
Cardinaux et le Pape tirant de sa pochette la
Liste de ceux qu'il veut exalter la fait Lire
par son maitre de Chambre et ne la par
Seulement la patience d'en ouir la Lecture Le
M.e de Chambre du Pape apporte la Liste
au Cardinal neveu du Pape et ou fait le reste
de la Ceremonie que nous dirons ailleurs
et a present parlons de la promotion de
absents, et comme ils recoivent le bonnet

193

De la Creation ou Promotion des Cardinaux absents de Rome

Lorsque Le Pape a fait des Cardinaux absents de la Cour de Rome; ou ils sont nationaux ou Ministres du Pape près de quelque Couronne, comme Nonces ordinaires ou Extraordinaire ou bien personnes privées; Ce qui arrive fort peu souvent, car les personnes même en la Cour de Rome ou les absents qui servent actuellement ou sont occupés au service du St. Siege ont assés de peine a gagner le Bonnet quarré; je n'ose dire a l'acquerir par tous les artifices humains et imaginables

Mais a quelque titre que ces M.rs exaltés au Cardinalat soient dans un Royaume, dans l'Etat d'une Republique ou Duché il est certain que le Pape par bien Seance doit choisir le Prince du lieu pour faire la fonction de donner Le Bonnet quarré laquelle il fait comme action mondaine et qui

434

Chacun peut faire

Si les Cardinaux Créez ou promeus absent de
La Cour de Rome Le font a la nomination de quelque
Prince il est hors de doute que Son Ambassadeur
Sans delai lui depeche un Courrier tant pour avoir la
gloire de donner la premiere nouvelle de l'heureux
Succès de ses negociations que pour avertir du succès
de la promotion avant que le Courrier du Cardinal
neveu du Pape arrive.

Car c'est l'Ordinaire que le Cardinal neveu
en depeche un au Cardinal Exalté Se congratulant
de sa promotion avec l'ordre a lui ou au nonce
S'il y en a de rendre les depeches, par les quelles
il assure Le Prince de Ses services et des soins
qu'il a pris de le contenter en sa juste recherche
de la promotion de N.

Si c'est un nonce ordinaire, ou Extraordinaire
ou autre personne agréée mais non nommée du Prince
que le Pape aura fait Cardinal L'Ambassadeur
du Prince Selon qu'il lui semble a propos depeche
ou Se contente de donner Ses Lettres au Courrier
du Pape

Si le nouveau Cardinal est de Nomination
L'Ambassadeur aura adressé La depeche aux Secretaires
d'Etat qui la donneront Sans delai au Roy, aux

Principaux Ministres en plein à Son Eminence, s'ils
ne souffrent que le Courrier lequel est souvent un
Gentilhomme) aille lui en donner la nouvelle, de bouche
ou par quelque billet de Son M.e, mais en ce cas devant
que d'avoir la nouvelle de Son Prince et tenir le tout
de lui il doit se contenir dans un respectueux
Silence et modestie jusqua ce que le Prince la
lui envoye, et tacher le plustot que sa Commodité
le permettra, de lui aller Rendre ses très humbles
actions de Grace de l'honneur que par Son
Entremise, Conduite et autorité il a eu.

Si ce n'est un nonce ordinaire, Extraordinaire
ou autre Ministre du Pape ou personne
recommandée du Prince et que l'ambassadeur
aye despeché il en usera comme dessus; et Mais
s'il na l'avis que par le Courier du neveu
du Pape Cardinal donnant ordre qu'il ne
publie la nouvelle il la portera lui même au Prince
et sera son Compliment en la façon qu'il jugera a
propos

Après quoi Retournant chez lui il pourra se
faire faire la Couronne de Cardinal, dresser son
Dais en prend l'habit de Cardinal et se feigner
et mais non porter le Rouge et le Bonnet quarré

Car la Coutume est que quelques jours après

436

La Promotion Le Cardinal neveu du Pape depeche un des Chambriers d'honneur de Sa Saintetté lequel porte le bonnet rouge avec le brevet de la promotion remply des Louanges et Eloges honorables du nouveau Cardinal qu'il paye à la Secretairerie du Pape Cent dix Ducats de la Chambre Apostolique qui reviennent à 124 Ecus des notres, et dix Ducats au M.e de la Garderobe du Pape pour le bonnet rouge, Lequel arrivé le nouveau Cardinal qui depuis la reception de la nouvelle de sa promotion, ses Complimens faits avec le Roi ou Prince dans les terres duquel il se rencontre ne doit sortir de son logis ni même selon la rigueur Italienne de sa Chambre à faute de bonnet. Il prie instamment le Supplier de vouloir lui faire l'honneur de lui mettre la premiere fois le bonnet ce qu'il lui accorde volontier, et reçoit à l'heure même de sa bouche, ou par ses ministres à l'ordre heure, le Jour et le lieu de la ceremonie

La quelle est fort briefve, car le pape ne dit que deux mots qui sont Esto Cardinalis leur Imposant sur la tete le bonnet Rouge, et sans cela dans sa Chambre sans se bouger de son siege de façon qu'il semble que chaque personne qualifiée peut faire cette fonction que les Ceremoniaux anciens

Different

1324

deferent aux Nonces, ou ordinaires du Lieu ou le nouveau
Cardinal absent de Rome se rencontre.

Je sais bien qu'autrefois on y mettoit plus de
façon et que les Cardinaux faits presents a Rome
ou les appelloit dans le Consistoire a huis clos et qu'après
avoir baisé le pied du Pape il Prononçoit la promotion en
ces Mots. Auctoritate Dei Patris omnipotentis
Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et nostrâ,
et N.... Archepiscopum, ou Episcopum ou Religiosum
Nos absolvimus à voto nostro quo tenebatur
Ecclesiæ Religionæ, Claustri et voto paupertatis Super
quo cum eo gratiose dispensamus, et ipsum assumimus
in S. R. E. presbiterum Cardinalem Mais comme
j'ai dit cy devant a peine le Pape a donné les Bilets de
La promotion a son N.r de Chambre dans le consistoire
qu'il se retire sans attendre que la Lecture en soit faite, et
L'après dinné leur donne le Bonnet dans sa Chambre
Le Jour donc donné du Prince arrivé, et l'heure on a
accoutumé de faire cette Ceremonie dans quelque Chapelle
en laquelle le nouveau Cardinal attent et le Chambrier
L'homme qui tient le Bonnet quarré dans quelque
Bassin ou gantiere ouverte et couverte d'un Coffret
qu'il ôte voyant approcher le Prince, et le lui presente
flechissant le genouil fort bas Sa Majesté ouie son
Altesse Royale ou Ducalle prend le Bonnet et l'accom-
pagne la Ceremonie de lui mettre Sur la tête chez
Civilités et congratulation a lui rues le Cardinal lès

438

qu'il a le bonnet sur la tête, l'ôte et le baisant au droit de sa ceinture fait son Compliment et le remercie de l'honneur qu'il lui a fait, de la peine qu'il a prise et des soins qu'il a apporté pour son Exhaltation et la fait le Prince va ou bon lui semble et l'Eminence l'accompagne jusqu'où la civilité l'oblige après qu'ils se sepparent Le M.e de la Chambre prend le bonnet et donne le Chapeau rouge au nouveau Cardinal

Ce seroit avoir une grande incivilité de taxer la Pourloisie de leurs Eminences et leur prescrire quelque Loi comme ils doivent traiter et caresser le Chambrier d'honneur et les couvriers, la Consideration des personnes qui prennent cette peine leurs qualités et celle de la nouvelle qu'ils portent montrent assés comme ils les doivent recompenser, ou reconnoitre pour ce qui est des Ceremonies qu'on fait à Rome Lors de leur reception en consistoire nous en traiterons ailleurs

Du Chapeau Rouge des Cardinaux Façon de le Recevoir du Pape ou par sa Commission

Il est fort Extraordinaire que le Pape envoye le Chapeau Rouge a des Cardinaux absents de Rome et sans que la qualité de la personne comme dans du Sang Royal, ou Employ que le Pape aura

Dessein de donner au nouveau Cardinal comme de Legat
a Latere Général de quelque S.tes Ligues ou des autres
pressantes occasions L'y convioit. Le Cardinal Infant
reçu de Sol 5.e cette gratification; on le blame aussi
d'avoir mis a couvert les mesfaits du Cardinal
Lemon par sa promotion aux Cardinalat le
garantissant des perils de mort qui le menassoient
ou d'avoir été complaisant de son ambition au point
de lui avoir envoyé en Espagne le Chapeau Rouge

Lequel lorsque le Pape a resolu d'envoyer a
quelqu'un hors de Rome on observe cette methode,
il envoye à la plus Signalée, ou de lui plus
considerée personne Ecclesiastique qui se trouve
dans le Royaume ou province ou est le nouveau
Cardinal le Brevet de Legation apostolique avec
le Serment de Fidelité au S.t Siege que le nouveau
Cardinal devra faire, et le Chapeau qui est ordinairement
porté par une personne de condition et dignité en
l'Eglise Le Prelat ayant reçu commandement de Sa
Saintetè en tout ce que dessus convient du lieu et du
jour de la Cérémonie avec le nouveau Cardinal
la veille en laquelle elle se doit faire, accompagné
de la noblesse du pays, des parents et amis du
nouveau Cardinal reçu des Magistrats monté

4140

Sur une mule caparaçonnée a la façon des Evêques,
vetu dune Soutanne Rochet mantelet et le bonnet
quarré, portant Sur un baton fait en façon de
Sceptre le Chapeau Rouge elevé Si haut qu'un
chacun le peut voir (neanmoins quelques autres
font de le faire porter devant eux, ou par celui
qui l'a apporté de Rome ou par quelque Ecclesiastique
qualifié) Il va mettre pied à terre chez le Cardinal
nouveau ou en l'hotel qu'ils sont demeurés d'accord, et
remercie la Compagnie qui l'a honoré.

Le Jour de la Cerémonie à l'heure prise le Prelat
Se trouve dans l'hotel de S. E. et celui qui a apporté
le Chappeau Rouge Le Cardinal prend l'habit
rouge en quelque lieu que ce soit, et la Chappe de
meme; mais le Chappeau noir Selon sa dignité avant
sa promotion; l'Eveque la noir, et S'il y a des autres
Eveques, ou Prelats ils Seront en habit decent avec
lequel precedés de la meilleure Compagnie qu'ils peuvent
avoir. Celui qui a apporté le Chappeau de Rome
le porte haut apparemment élevé devant le Cardinal
qui marche Seul et le delegué, après lui vont l'Eglise
destinée pour la Ceremonie et assistent au divin Service
De la meme ou vespres, Les quelles dites le Prelat
prend Sur Son Rochet, l'Etolle Casuble et la Mytre,
et S'asseoit Sur une chaire Episcopale qu'on lui a
preparée. Cependant que celui qui a porté le

Chapeau le dépose sur l'autel et s'il est capable fait
a ceux qui s'y trouvent une harangue à la louange
de la dignité, des merites et vertus du nouveau cardinal
et du Roi ou Prince qui a intercedé pour sa promotion
et son oraison finie presente au delegué le brevet de
sa commission, lequel le recevant avec reverance et
humilité commande à son auditeur et autre à lui bien
veu d'en faire lecture à haute voix, la lecture faite
il ajoute à la précédente oraison ce qu'il juge à propos
à la louange de la dignité de Cardinal des merites
de S. P. et du Roi ou Prince qui a supplié pour sa
promotion mais il le doit faire avec gravité et
brieveté majestueuse. Ces harangues faites ou
non le Cardinal part de son siege et s'approche
de l'Autel prête le serment devant l'Evêque selon
la forme et teneur envoyé de Rome le serment
prêté l'Evêque s'eleve, et retiré au coté de
L'Autel et de l'Epitre demeurant à Genoüil, et
l'Evêque la tete nue dit les oraison suivantes
Pater Noster tout haut et puis à voix basse
jusques a et ne nos inducas in tentationem R/ Sed
Libera nos a malo V. Salvum fac servum tuum
Domine auxilium R/ Deus meus sperantem in te. V.
mitte ei Domine auxilium de sancto. R/ et de Sion
tuere eum. V. Domine exaudi orationem meam R/ et
clamor meus ad te veniat. V. Dominus vobiscum

A.A.20

℟. et cum Spiritu tuo

Oremus

Omnipotens sempiterne Deus miserere famulo tuo N. et dirige eum secundum Clementiam tuam in viam salutis æternæ, ut te donante tibi placita cupiat, et tota virtute perficiat

℟. Actiones nostras quæsumus Domine aspirando præveni et adjuvando prosequere ut cuncta nostra oratio et operatio à te semper incipiat et per te cœpta finiatur. Ces oraisons dites on remet à l'Eveque sa mitre puis s'approchant du Cardinal qui est encore à genouil en prenant le Chapeau rouge des mains de celui qui l'a apporté de Rome il le met sur la tete et sur le Comet Rouge de S. P. et dit ces paroles

℟. Ad laudem et Gloriam omnipotentis Dei accipe rubrum galerum magnæ Cardinalatûs dignitatis insigne quod per manus nostras apostolicæ sedis nomine capiti tuo imponitur in nomine Patris et filij, et spiritus Sancti

℟. amen

℟. Sicut idem præcipitur super capita discipulorum Christi in figura ignis descendit, eorum corda Dei amore inflammando ita et tu qui illorum typum cum alijs Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus in terris gestamus et charitate feruens Zelo domus Dei ardeas, et scias te pro exaltatione, et traditione Catholicæ fidei, pro pace et

quiete Christiani populi; pro defensione Ecclesiastica
Libertatis, honore Status, commodoque Sanctæ Romæ
Ecclesiæ usque ad Effusionem Sanguinis, et ipsius corporis
mortem perpetuo fore obligatum quod ut prestare valeat
ipse comedere dignetur qui cum patre, et Spiritu Sancto
vivit et regnat in Secula Seculorum. Cela fait il
lui donne le baiser de paix pax cer paroles, Pax
Tibi. S. E. repond, et cum Spiritu tuo; puis le Prelat
pose la Mytre et flechissant le genouil entonne
l'hymne Te Deum Laudamus. Le premier Verset dit
il se leve et demeure debout la face tournee contre
L'Autel et Son Eminence toujours a genouil. L'hymne
finie l'Eveque dit les oraisons. V. Dominus vobis cum
Re. et cum Spiritu tuo

Oremus

Omnipotens Sempiterne Deus dirige actus nostros
bene placito tuo. ut in nomine dilecti tui mereamur
bonis operibus abundare per Christum Dominum
nostrum &. V. Dominus Vobis cum. Re. et cum Spiritu
tuo. V. Benedicamus Domino le Chœur repond Deo
gratias. Le Cardinal cela dit se leve, et flechissant
le genouil en terre fait la reverence au St Sacrement
tenant son Chapeau en la main droite baisé mais

4444

en façon que les cordons ne traisnent, s'en retourne à son siege ou etans il donne le Chapeau au M.e de la Chambre qui le fait couvrir d'un taffetas et emporter au Logis ou hotel de S.t E.

Cependant on reuenet la Mytre à l'Eveque qui entonne le verset, Sit nomen Domini Benedictum, et puis tournant la face au peuple s'incline fort bas a S.t L. et benit le peuple sur le coté gauche

Cela fait Son L. laisse la Chappe, le Manteler, le Rochet et prenant Sur sa soutane, et Camail son manteau et Chapeau Rouge s'en retourne accompagné du delegué Apostolique et autres a son Palais, Si quelque personne de grande qualité avoit assisté à la Ceremonie, il doit prendre l'habit avec lequel il a accoutumé de le voir; Savoir le manteler et Rochet

Puis en particulier il remercie le Delegat Apostolique reconnoissant celui qui a apporté le Chapeau, en fait les honneurs comme il juge a propos et bien seant à la personne et a celle auquelle il a affaire

Les Enfans des Rois negligent cette Ceremonie et le reçoivent en particulier dans quelque Chapelle./.

Quand a la façon de laquelle le Pape les donne nous en parlerons ailleurs.

Il est a remarquer que si le Pape nomme un Cardinal qui n'a pu recevoir de sa main le Chapeau s'il etoit meme son Legat a Latere il ne peut exercer sa Legation que Sa Saintété ne lui envoye le Chapeau

Ainsi que le titre soit irrevocablement le Chapeau comme nous voyons en l'Exemple du Cardinal Farnese

En dernier lieu que bien que le Pape envoye le Chapeau et le bonnet ez Cardinaux eloignez de sa presence; des qu'il vont a Rome, ou là où est le Pape il leur donne de sa main le bonnet, et le Chapeau comme s'il ne l'avoient point reçu; de sorte que ce que l'on fait en cela hors de Rome semble n'etre que pro interim. La Bague d'or aussi en laquelle il y a un Saphir de prix fort ordinaire comme la Bague nuptiale par la quelle le Pape au nom de l'Eglise marie le Cardinal avec son titre s'envoye avec le Chapeau Le Brevet du titre et leurs Eminences ne payent cette Bague que après leur mort qu'on prend 500 tt Ducats de la Chambre Apostolique Sur les Dépouilles a Lacquit du prix de lad. Bague qui demeure si chere a leurs heritiers

Il y a une Bulle du Pape Urbain 8. la quelle Ordonne que Les Cardinaux payeront cette bague l'avoient reçue

De la Ceremonie de fermer et ouvrir la Bouche

Je parle de cette ceremonie en ce Lieu parce qu'étant

446

une fonction du droit positif de laquelle Le Pape peut faire grace aux Cardinaux qui n'ont jamais été a Rome ni reçu de delui de Chapeau il est a propos d'en traiter en ce lieu

Bien que le Saint Pere aye donné le bonnet, et le Chapeau rouge a un Cardinal, s'il n'a fait la ceremonie de lui fermer, et ouvrir la bouche il n'y a aucune difficulté qu'il a son rang et seance dans le sacré college, —— consistoires et conclaves, et Mais non pas voix active, et passive ni pouvoir de concourir a elire ou être elu

Pape je ne trouve aucun Exemple que ceux qui n'avoient pas eu la bouche fermee ayant été dispensés

on allegue quelque Exemple cependant Lee Rts Siege etoit a Avignon mais les Papes ne veulent s'en tenir là et veulent qu'on prenne d'autres pas bref.

du Conclave a avoir voix en l'Election du Pape; ou que Clement 8. L'ayant fermée au Cardinal Conti, et etant decedé avant que de la lui avoir ouverte le Conclave pas grace Speciale L'habilita; Le Cardinal Lazzani peu agreable a Urbain 8. parce qu'il vouloit traiter affaire à Rome comme Ambassadeur de l'Empereur s'en alla et le Pape ne voulant tenir consistoire lui ouvrit la bouche pas Bref

Voicy Le detail de cette Ceremonie le premier consistoire après celui auquel le Pape a donné le Chapeau au nouveau Cardinal, il va à son rang à L'audiance de Sa Saintetè qui lui parle sans que le Cardinal reponde mot et aussi s'e Licentie pas un très humble salut sans mot dire et L'audiance cela s'appelle fermer la bouche, le ——

Consistoire Suivant il reclouerie en son rang a Laudience
le Pape lui parle en ouvre la bouche, et après une Brieve
et Serieuse exhortation lui dit ces mots

Aperimus vobis os tam in collationibus quam in
conciliis, atque in electione Summi Pontificis et in omnibus
actibus tam in consistorio quam extra qui ad Cardinales
Spectant et quos Soliti Sunt exercere in nomine Patris,
et filij et Spiritu Sancti le benissons du Signe de
la Ste Croix

Et parce que à l'heure meme tous les benefices et
pensions du nouveau Cardinal Sestendent vacquants.
Le Pape par Bulle Apostolique de meme datte le
dispense à ce qu'il retienne tous ses benefices, et les
declare non vaquants; et à l'heure meme lui donne
et declare son titre, et pour lui mettant dans le
doigt la bague d'or enrichie dun Saphir de la
quelle nous avons cy dessus parlé

Après avoir traité de ce qui regarde
Messeigneurs les Cardinaux, leur origine
Sonctions et forme par la quelle ils sont faits dans
le Sacre et Apostolique College commencons a parler
de leur famille, Maisons et Sous que la dignité
les oblige davoir pour honorablement paroitre

448

après quoi nous parlerons des habits profanes et sacrés.
Je dis de ceux avec les quels ils servent Dieu dans
les Eglises et assistent au divins Services et prière de
cette militante Epouse du Sauveur

Livre Second

Traité de la famille de Messeigneurs Les Cardinaux et du moins de toute celle qu'ils puissent avoir

Parlons de la famille de leurs E.ces nous parlerons du moins que requiert la dignité pour être bien servis non pas de plus grande naissance, leurs moyens et autres occasions leur peuvent permettre ou les obliger d'avoir car par Exemple si je dis qu'un Cardinal doit avoir quatre Gentilshommes. S'il en a douze tant plus d'Eclat et de Splendeur montrera Sa Cour et Sera plus estimé de celle de Rome laquelle n'adore et ne fait Etat que de ceux qui prodiguement font des depenses Superflues Sommptueuses et Souvent de quoi Subsister aux Artisans qui naturellement Sont oisifs et fenéans

Un Cardinal doit donc avoir pour le moins

150

Son maitre de Chambre Son Escuier (lequel Sert d'Escuyer)
Son auditeur, Son secretaire, Le Theologal, quatre
Gentilshommes de Cap et d'Espée, Son caudataire, Un
Chapelain, (car ordinairement L'auditeur est homme
d'Eglise) Deux Valets de Chambre, Un Barbier
Douze Huissiers et deux cochers, un postillon et deux
valets d'Ecurie, Sept chevaux pour le Carosse de
Campagne quatre pour le Sien de la Ville, sa mulle
et Ses Chevaux de Selle une Couple, Je Sais bien
qu'il y en a qui Separent autrement mais aussi
Souvent ils font des incivilités, importunent leurs
amis et ne font Servir a leurs comme ils Se doit
des Carosses il en dois avoir le Sien pour la Ville, et
un autre de Campagne un troisieme qui Sert de
Second aux Corteges et le quatrieme qu'on appelle
en Italie de Strapazzo, C'est-à-dire du tracas de
la Maison.

Il y en a qui ont outre les Domestiques
denommés Un Intendant nommé Major Domo,
et Mre d'hotel, mais comme tels officiers
regardent l'Economie Domestique L'interêt non le
Service, et dignité de la personne du Cardinal
et bien Souvent ne Servent qu'a le derober et
Deshonorer il n'est pas fort necessaire d'en parler icy

Du Maître de Chambre

Il y a differentes opinions Sur les Conditions des
M.rs de Chambre aucuns les approuvent pourtant
Epée même les Cardinaux qui Setiennent en rang
des Princes, les autres les recherchent avoüe de robe Longue
quoiqu'il en Soit au moins il doit Etre de consideration,
merite et qualité et dans le premier et le plus proche
de la personne du Cardinal près du quel il Sera
grandement assidu, et attentif, lui mettra et otera
Sous les habits et ornemens qu'il mes pas dessus
Sa fontaine, donnera les ordres dans la salle,
Antichambre et Chambre d'audiance, après
les avoir reçu l'heure le lieu des Corteges: des
habits de Son maître qu'on doit lui porter,
lui preparer les Carosses l'avertir de l'heure du
depart, donner le Chemin aux Valets, ou
Estaffiers pour aller aux Divins Services visites
et autres lieux et faire ce que nous dirons
Selon la rencontre des Ceremonies.

Il est aussi à Son Choix de retenir le

452

bonnet quarré de son maitre ou de le laisser au Coupier, Je
lone qu'il le retienne pour etre plus assuré qu'il n'en
aura faute et l'ai vu ainsi pratiquer aux Mrs de
Chambre des Cardinaux Princes

Du Coupier

Le nom declare Son Emploi outre lequel il doit
en l'absence du Mr de Chambre agir et donner les
ordres entours, ce que J'ai dit au precedent chapitre
avoir Soin particulier de l'Ecurie Surtout des
Chevaux et Carosses de la personne de Son Maitre,
qu'a l'heure des Cortèges, ou visiter il ne le fasse
attendre ce qu'il empeche donnant des le soir
L'ordre au premier Cocher anticipé de demie heure.
Le Surplus de Son Emploi nous le dirons
aux Lieux qu'il echera

De L'Auditeur

Cette Charge a été etablie anciennement parceque
leurs Eminences avoient Jurisdiction Independante
de tout autre tribunal dans les Causes active et
passive de leurs Domestique en cette autorité est tirée
de la Loi Fabricularios en laquelle l'Empereur ordonne

A 53

ex veus que Ses familiers et de sa veneration Auguste,
les quels seruent actuellement en leurs hotels sunsent
exempts de la Jurisdiction des autres Juges en
puisent etre conuenus que deuant les prefet de sa
maison qui est L'auditeur des Cardinaux le quel doit
etre non seulement de robbe Longue, Main Docte,
Secret, capable et experimenté d'autant que le dape
pas soit renuoye a leurs Eminence des affaire de
grande importance et etans surtout les Etranger
ordinairement des Congregation due S^te office; des
Cveques et reguliers, des Interpretes du Concile, et
de Propaganda fide, et quels il setraite Souuent
de très important pointe du Concile, Droit Canon
et Civil Il est necessaire que L'auditeur soit
Docte pour étudier les Coiteures les digerer, et
rapporter à Sone Maître en quoi l'experiance
lui donne de grande Lumieres

De plus comme ainsi soit que les Nations
negotient et traitent leurs moindres affaires pac—
Memoriaux ou requetes les auditeurs doivent
etre a uidien pour les recesoir de main de
leurs maitres et les lui rapporter lorsque les
occasions S'en offrent

454

Et en troisieme Lieu, n'y ayant aucun Cardinal legat
Sinon toujours, par fois n'aye pour soies Ses amis des
affaires en la datterie, Secretairerie des brefs, ou chez
le Pape. ils les font traiter par leurs Auditeurs après
en avoir parlé à Sa Saintet ou au Ministre comme
la chose le Requiert

Et outre ce etans homme d'Eglise, et de robe
Longue aux Chapelles et autres fonctions il tiens
lieu d'un Chapelain et ayde aux Chapelles.

Du Teologat

Jadis M.rs Les Cardinaux administroient les
Sacremens aux fideles dans leurs titres, resolvoient
de leur autorité diverses matieres et des plus
importantes recevoient les Commandements du
Pape, à ce sujet ils ont toujours eu un Teologal
homme de Savoir pour conferer avec lui des points
plus difficiles souvent ils se sont servis des
Reguliers aux quels l'Emploi donne l'Exemption
au Choeur, et fonction Claustrales et non autre
chose a faire que d'Etudier les Soins de Teologie
ou Cas de Conscience que leurs Eminences proposent et
de les resoudre

150

Du Secretaire

Laissant a part ce qui regarde generalement le devoir
d'un Secretaire ceux des Cardinaux en la Cour de Rome
doivent avoir grand soin de faire souvenir leurs
Eminences de Repondre à ceux qui leur escrivent, car
les Italiens surtout se piquent si on ne leur repond
et exigent cette satisfaction des plus grandes meme
en la ceremonie de donner les bonnes fetes, de sonder
de la porte des parents, de donner avis de leurs
nominations et de nouvelles dignités et autres
niaiseries Si je dose dire qu'il debitent en leurs
visites aux hommes, mais si le Secretaire ne
l'experiance de la Langue Italienne il saura qu'il
aille souvent aux Empruntz chez ses voisins, et
mandier des Lettres ce qui est incommode, comme
aussi la diversité des qualités que les Italiens
affectent et veulent qu'on ne leur en oublie pas une
Syllabe

Des quatres Gentilshommes

Le moins qu'un Cardinal puisse avoir sont quatre

456

quatre Gentilshommes parce que bien souvent il a occasion denvoyer au rencontre, ou cortege daultres Cardinaux et Ambassadeurs des Couronnes le moins quil puisse envoyer est deux hommes d'Espée, Deux De Robe Longue

Leur occupation est d'être assidus dans L'antichambre de leur Maitre a accueillir les Etrangers de qualité qui Seront dans L'antichambre; Lorsque leur Maître va au Cortege, aux visites chapelles, et congregations remplir le Second Carosse des Personnes plus qualifiées qui viennent Converser ensuite faire avec le Mr. de Chambre, et Coupier les honneurs de L'antichambre

Du Caudataire

Le Caudataire doit être personne discrete, sage et fidele, car sa Charge L'obligeant a être près de L'oreille de Son Mr. et d'entendre bonne partie des affaires il Le doit les oublier ou tenir Secrets; a ce Sujet quelques Cardinaux ont donné a leur Caudataire la Secretairerie il doit d'ordinaire le Divin office avec Son Maitre, lui doit une assiduité

pas dessus les autres Domestiques, ne se faire jamais attendre. Lorsque son Maître célebre il lui sert de Chapellain, et tient la Bougie et fait tout ce qui est de plus nécessaire auprès de leurs Eminences.

Il sert en rochet façon ouverte avec la soutanne violette mon ceinte et le capuchon sur l'épaule droite détaché de la soutane et manteau noir du surplus et leur Charge nous en parlerons aux occasions qui s'offriront

Du Chapelain

Lorsque le Candidat ne se trouve ou ne peut servir il tient et occupe sa place Il a soin des deux Chapelles et des ornemens, et parements de sons Maître et de tenir sa Chapelle nette et la faire balayer par des personnes destinées à cela, de la mettre en ordre lorsqu'il veut dire ou ouir la messe, d'assister aux Litanies que les Cardinaux font dire tous les Samedis, des autres tous les Jours en leurs Chapelles; auxquelles toutes leurs familles assistent; S'il y a des malades dedans ou dehors de la Maison de la famille de les visiter leur faire

458

administrer les sacremens, et chanter que leur Maître leur fait Dieu quel il est comme vicaire en la Maison Il doit tenir les parements prest et veiller des Chapelles et divins Services pour les Corriger a qui le cas Sera de Chambre ordonne, et les recevoir deux comme il Sera cy après. Lorsque Son Maître celebre il porte le Livre donne le manipule, les Burettes. et osculum pacis et en sa presence dans la Chapelle ne doit tenir bonnet quarré ny calotte, les Italiens les font Servir de Coupiers aux Prelats quils traitent et nest pas la Coutume de la France

Des Deux Valets de Chambre

Jel aime a part le service particulier que les Valets de Chambre (que les Italiens nomment aider de Chambre) doivent a leur M.rs en mon dessein est de traiter Seul de ce qui regarde le service apparent en Lantichambre ou ailleurs

Dès que leur M.r entre en la Chambre daudiance ils doivent alternativement Se mettre a la porte dicelle du coté de Lantichambre la teste Sans Chapeau couverte dune calotte (Si ils veulent) et y demeurer tous autant que le M.r donne audiance prester Loreille Lorsquils entendent nommer

les Chaires pour ouvrir a tous la portiere et ne devoit
jamais s'asseoir en l'antichambre ni s'amuser a discourir
avec le monde qui est dans l'antichambre. Lorsque le
Maître demande le Carosse et veut aller hors du
Logis celui qui est de garde doit s'approcher du Lit
de Chambre et en recevoir l'ordre. Lorsque sous Mr.
dans la Chambre d'audiance appelle il doit avertir
Les Mrs. de Chambre, Coupier ou autre qui est
dans l'antichambre d'aller recevoir ses Commandemens
et ne lui appartient pas d'entrer dans la Chambre
d'audiance. Si Jour maitre n'y est seul en prend
remettre les sieges a leur place du reste de leur
devoir en y aprés nous en parlerons Selon les
occasions L'ordinaire est de les vetir de Velours,
Damas Satins ou autre Stoffe de Soye a la Ville et
en Campagne de Drap de Couleur mais toujours
honnetement et civilement

Du Barbier

Le Barbier doit rendre les Mêmes Services
que les Valets de Chambre, neanmoins il a deux
Jours qui lui sont particulierement affectés, c'est
de porter, Lorsqu'il Est a pied et a Cheval la manne
devant Son maitre et de lui faire le poil et la Barbe

460

Pour les autres comme Staffiers, et cochers
Pour subalterner aux Domestiques cy devant nommés
et dependans deux ce Serait s'arreter a des sujets trop
bas que d'en parler si l'occasion le porte Lon en dira
quelque chose.

Seulement dirai-je que la Couleur de la Livrée de
Rome est que les Carosses et Chevaux des personnes de
Messeigneurs Les Cardinaux ne se prestent pas de
autres Cardinaux, ou Ambassadeurs des Couronnes,
et Si quelque fois on prete a des personnes de moindre
condition le Carosse de Campagne on ne donne point
celui du Cardinal et Selon la qualité des personnes
Le Cocher ne porte pas toutte les Couleurs ordinaires
de leurs Maître.

Des Livrées de la famille

Basse.

La famille des Cardinaux est divisée en
deux qualités de haute et de basse de Gentilshommes
et Serviteurs, Sous le nom de Gentilshommes on
comprend tous les nommés d'Epée et de robe Sous
celui de Serviteurs tous ce qui est au dessous de
Valets de Chambre

Sous autres les Staffiers, et cochers lesquels

ont accoutumé

on a accoutumé de vetir de Livrees laquelle est composée
de manteau et de tout l'habit complet depuis le chapeau
jusqu'au rubans des souliers, la quantité, beauté et bonté
dépend de la volonté et moyens de leurs Eminences qui
doivent avoir trois livrées la premiere de parade la
seconde de tous les jours d'hiver la troisiéme de tous les
jours d'été et lorsqu'on donne congé a un Estaffier il est
obligé de rendre le tout en la meme nature qu'on le
lui a consigné on a accoutumé de vetir les Estaffiers, et
deux premiers cochers et Postilon, Les deux Valets
d'Etable seront vetus d'habits de tous les jours avec
des mandille seulement et il n'est pas besoin de leur
donner des habits de Parade. C'est l'office de
Chambre d'ordonner quand ils le doivent mettre.

Avec la Livrée il faut aussi l'Epée dorée, le
Baudrier ou Sorte Epée a la mode de la nation

De La Salle, Antichambre,
Petite Antichambre, Chambre
d'audiance et Chapelle

Mon dessein n'est pas de decrire l'Etat particulier
de la Maison de Messeig.rs les Cardinaux; mais

Seulement ce que la bien seance et Lusage de la Cour de Rome requierent qu'ils ayent aux Lieux ou le monde entre et communique, car pour la Chambre ou ils couchent, leur Etude, et autres commodités de leurs personne chacun y pourvoit à sa mode. Leurs Eminences donc ont accoutumé d'avoir une sale parée de Cuir doré aux encoignures garnie aux environs des bancs faits d'ais de bois Leger fermans avec Serrures dans les quels les Estaffiers serrent leurs manteaux flambeaux et autres bagatelles et sont propres a cet usage.

Cette Salle est le sejour des Estaffiers des Cardinaux ou de ceux qui les viennent voir et ne doivent passer plus outre

Dans cette Salle il ny doit avoir aucune table, ou au moins il nest pas necessaire quil y en ait oui bien un Chandelier d'argent ou bois a mettre un flambeau, des quon demande des Chandelles. Les Cardinaux qui n'ont qu'une Antichambre mettent le Dais et buffet dans cette Salle des Estaffiers quelques Cardinaux même des Reguliers le mettent, des autres non, La chose est arbitraire; Ce Dais est d'ordinaire D'Escarlatte ou de Damas Rouge dans le milieu de la Sente il y a un grand Ecu et dans l'Ecu les armoiries du Cardinal avec le Chapeau Rouge Couvert &c

Broderie si riche que bon leur semble.

Ordinaire dans la salle des Estaffiers ils
doivent y être tous, mais avec plus d'assiduité ceux qui
sont de garde alternativement laquelle commence dès
que le Mre de Chambre le commande et finit lors
qu'il en donne permission

De cette Sale on entre dans L'Antichambre
Sur la porte il y a une portiere de meme Estoffe que
la Tenture de la salle avec l'Ou des armes du Sr
un Estaffier de ceux qui sont de garde Louvre et
leve Selon que le monde va et vient

Si un Estaffier etranger demande quelqu'un
qui est dans L'Antichambre l'Estaffier de garde ne le
doit laisser entrer mais appellant Son Doyen des
Estaffiers lui dire qu'il L'appelle ce qu'il fait le
plus modestement qu'il peut

Dans cette Chambre entre tous les Gentilshommes
Prelats ordinaires, Tenants Lequel auditeurs de
Rotte Clercs de Chambre abreviateurs qui vont
courtiser S. S. Si il y a une Seconde Antichambre
ce qui est necessaire Le Mre de Chambre, Le Cupier
ou celui qui est le premier de la Maison doit Lors

qu'il arrive des personnes de qualité les faire avancer
dans cette seconde Chambre leur faire donner des
Sieges et entendre la portiere baissée

Il arrive bien souvent que des Ducs, des Barons,
Marquis, et autres personnes Seculieres, des Archeveques,
Patriarches, Agens, Residents et autres personnes
de qualité envoyent demander Laudiance et nonobstant
qu'on leur dise que S. E. est empechée en Laudiance d'un
autre Cardinal, Ambassadeur des Couronnes, ou Ministre
du Pape, ou autres personnes qualifiées et privilegiées
aux audiances disent qu'ils attendront et ne laissent
d'entrer en ce cas les Mes de Chambre doivent les conduire dans
une Chambre particuliere et s'il n'y a que son antichambre
en faire sortir les Gentilshommes, leur tenir Compagnie
jusqu'à ce que son Me puisse les recevoir a Laudiance

Ces deux Antichambres doivent etre parées et
Tapissées l'hivert de haute Lisse qui en a l'Eté de Taffetas
Damas, ou autres Etoffes plus riches que la salle de
Estaffiers aux portieres il doit avoir des Chambriers
qui fassent leur devoir comme nous avons dit.

Elles seront garnies d'une Douzaine au moins de
Sieges honorables Sans aucunes Scabelles, Les Chambriers
ou Valets de Chambre de garde les officiers a qui le
Maitre de Chambre ou les Gentilshommes
l'ordonneront, ou seront a Vigne

165

De la Chapelle

Dans presque tous les Palais de Rome on menage la Chapelle si accordement que les Estaffiers de la Salle, les Gentilshommes de Lantichambre et le Cardinal de sa Chambre ou de quelque Cabinet au de Lantichambre des Gentilshommes entendent la 1re Messe Lordinaire est de la sorte petite parce que dans icelle il ny a autre que le Cardinal et les peu qualifiés, ou la pare comme lon veut pour vu que sur Lautel il y aye quelque tableau de souveni du monde de la vierge, ou de quelque Saint. que si le Cardinal na plasse Suffisante dans la Chapelle on a un engenouilloir portatif quon met dans Lantichambre couvert du Drap de pied duquel on parlera avec les parements des Chapelles et de la facon que lon en use a la Celebration de la Messe

De cette Antichambre premiere ou 2e conde lon entre dans la Chambre daudiance parée encore plus richement que les precedentes (s'il se peut) Lordinaire est quil y a un daix que les Italiens nomment Baldachino de velours, ou damas en broderies, et de la couleur qui agrée le plus le tour du haut est garny dune crepine dor ou Soye Si riche quon veut

Sous ce Dais dans la pente duquel aucun meubles d'eux
de leurs armoiries et autre noir. il y a parterre un
Tapis ou Drap de pied de meme Etoffe que le Dais
couvert d'un Tapis de cuire rouge contre le milieu du
Dais il y a une seule chaire le dos Tourné à la
superficie de la Chambre autour garnie de chaire
de velours ou Damas si riches qu'on veut; avec une
petite table au moins; La Estrade de laquelle au moins
est de meme Etoffe que le Dais et les chaires

Je laisse a part les autres agencemens et
commodités necessaire à la vie humaine que N.rs les
Cardinaux peuvent ou doivent avoir ou rechercher Je
parle par aussi des Entrees des Estrais, degrés clairs
ou obscurs faciles ou rudes, car cest a leurs Eminences
ou au M.e de Chambre de prendre en cela leurs
mesures

Il reste encore de parler d'un meuble Usage du-
quel a été admis par commodité et Maintenant a pris
force de loy et devoir, cest de la cloche des Cardinaux
Si bien que l'Usage des honneurs qu'on leur rend
que au commencement du Solstice de Urbain 8.e il se
plaignoit que le Cardinal de Savoye ne la faisoit sonner
Lorsque des autres Cardinaux Estoit visiter et bien que
Son Eminence repondit que l'usage de cette cloche
n'etoit introduit et gardé que des Cardinaux qui ont

167

peu de monde et de cour pour les appeller et ramener
au Cocin et qu'elle qui avoit sa Maison et ses
antichambre remplie de monde notoire en telle necessité
de les assembler et par consequent de faire Sonner la
cloche. Le Pape repliqua que puisque sur autres la
leur faisoient Sonner il le devoit faire aussi comme il
a fait depuis et de fait on a mis Sonner de la cloche
en telle reputation qu'on ne la Sonne que pour les
Cardinaux Princes Souverains et Ambassadeurs des
Couronnes et quand Le Mr. du Logis Sort il
appartient au Mr. de Chambre de donner l'ordre de
la Sonner aux Estafiers quand ces Seigneurs viennent
ou apres

Voicy les Principales occasions pour quoi on
la Sonne Lorsque leur Eminence veut en consistoire,
Chapelle ou congregation, predication et Cortege
en des visites Solennelles elle doit Sonner due soir pour
le lendemain et due matin pour Lapres diner; Lorsque
S. Eminence veut dire ou ouir la Messe, lorsquelle
demande des Carosses de Ville ou de Campagne Lors-
quelle Sort ou retourne a Son hotel Lorsque a
certains Jours de Lannée a veut dire les Litanies
en Sa Chapelle Lorsquelle veut diner ou Souper
et lorsqu'on desire appeller le monde à Lantichambre.

468

Lorsqu'un Cardinal ou Ambassadeur des Couronnes veut publiquement visiter Son Eminence.

Lorsqu'il y a Cortege a Rome pour chapelle, consistoire ou prédication devant le Pape on sonne dès le soir pour le matin, une heure devant que partir on sonne les Chevaux aux Carosses et lors que le carosse de Son Eminence sort de Son Palais on sonne pour la troisieme fois, aucuns usent de faire sonner le Cortege au matin au lieu du soir mais j'approuve de le sonner dès le soir, le different n'est de grande consequence a toutes les occasions de sonner la cloche, il y a differens sons et façon de sonner de sorte que le soir, Si on sonne le Cortege et le souper de Son Eminence qui a tant soi peu d'Experience le dicerne sans difficulté quelconque

Le M.r de La Chambre en donne les ordres que les Estaffiers de Garde devroient Executer

Qui considerera bien ce que dessus verra evidamment que compris mil Ecus que le Louage d'un Palais coute a un Cardinal servant bien le poignet avec cet Equipage miserable pour sa condition il ne peut moins depenser de dix mille Ecus et s'il y en a qui depensent moins ils sont incommodés et souffrent un continuel deplaisir dans leur Courps qu'ils portent incessamment en leur visage, Et

F 65

vrai que les Italiens et Espagnols sçavent mieux couvrir
et reparer leurs necessités; car comme ils vont peu en
usage le Cloaque de nos tables ils employent en ces
apparences ce que les françois jettent dans leur ventre
et bonne chere C'est pourquoi un Cardinal françois ne
Sçauroit vivre pour si peu

Les Italiens et Espagnols font une autre
Cuisinie impossible aux françois ils donnent a chacun
son certain quid de vin et pain par jour et d'argent pour
moins et la commodité de la cuisine et d'un pauvre fen.
Les françois ne veulent pas avoir ses soins, ains vivre
a table d'hotes n'avoir que s'y mettre d'ai un
galant homme expliquant ces mots plures occidit gula
quam gladius, donna cette glose plures gallos occidit gula
quam gladius Hispanos, Mais quoiqu'il en soit avec
toutes leurs misores ils vont guieres de reste de leurs
dix mille Cas en puisque L'occasion s'offre de dire un
mot de la depense qu'en fait en la Cour de Rome je
dirai a pris plusieurs personnes bien versées en la
connoissance de l'humeur des Italiens qu'il leur semble
le reste du monde etre né et Subsister pour eux, et
que Dieu ayant rendu ou soufert une ville —
depositaire du S.t Siege le Surplus de l'univers

470

doive les adorer et leur offrir son or et argent, il n'y a gens plus ami de leur commodité, aises et de ne rien faire gratis que eux ni qui par conséquent s'endettent, vendent et engagent si facilement et a plus vil prix. Un autre Espagnol a osé dire que a son bon prix on pouvoit acheter le Pape même, de façon que cette nation fait tout, et passe par dessus toutes les Loix et devoir pour ce l'argent, et ne fait Etat des Etrangers que autant qu'ils y trouvent ou croient trouver leur compte, se fait a Discours a fin que Messeigneurs les Cardinaux de la nation françoise qui vont a Rome au préalable de s'embarquer au voyage sur le fonds de leur revenu dresse les Etats de la famille qu'ils devront, ou pourront tenir se souvenant qu'ils vont en un pays qui ne sait ce que c'est que courtoisie, credit ou Civilité, auquel un marault, un fripon d'artisan pour une riviere fait affront a un Cardinal et croient faire oeuvre de Misericorde et action d'habile homme de piller voler et manger l'Etranger de le mettre a sec, en chemise a lui dire que Rome donne que Rome donne, vuide les bourses les plus pleines et tout fin en bref aux sommes notables

Ce chef regarde le service du Roi, car quel Cardinal qui aille a Rome a toujours quelque part dans les affaires de sa Majesté bien qu'elle ne s'y agent

A 71

envoyé il suffit qu'ils soient de nomination Royale
pour être une creature particulière de la Couronne a la
quelle seroit une honte de le savoir miserable en cette
Cour peu estimé mepriser et incapable de faire de
bonnes affaires, aux qui doivent des maximes d'Etat
de la qualité des Ambassadeurs qu'on envoye aux
autres Princes recherchent qu'ils soient riches et
opulans non seulement pour éviter les soubçons de
corruptelle et Subornation, mais afin disent-ils que
Son Esprit affranchi des soins et miseres de leurs
Maisons les quels comme un interêt plus proche
les present davantage, ils puissent se donner plus
entierement aux affaires de leurs Princes, cela s'applique
assez bien aux Cardinaux François qui vont à
Rome les quels doivent être si accommodés et aisé
que les soins de la subsistance de leurs familles ne les
divertissent point des plus importantes affaires il est
encore tems de songer aux affaires de Rome, de la
Façon que les Espagnols s'y prennent ils ont dessein
d'anéantir l'Election du Pontif Romain, ils ne trouvent
par leur Compte de les avoir de la façon pour donner
quelque corps a leur ambition d'aguerir la Monarchie
de Lunivers. ils ont besoin d'avoir des Sujets de leur

472

de hérésie et faction, c'est a quoi ils tendent sont tous
leurs efforts sans aucune épargne, reserve ou condition,
ils durant le moderne Pontificat, ont touché la corde de
la deposition du Pape comme Inhabile a gouverner, ce
sont des Loups qui tournent autour du gibier pour
prendre tems de l'engloutir ou rasie La France est
capable avec l'aide du Sr Esprit de divertir cette
desolation de l'Eglise ce pillage deplorable de la
maison de Dieu. envoyant à Rome des Cardinaux
pleins de merite et savoir et probité de vie pour y
rendre et des Prelats qui apprennent le stile de cette
Cour s'instruisant dans les affaires et qui puissent
negotier par les Commandemens de leurs Eminences et des
Ambassadeurs et Ministres du Roy ces mots
inconsiderés ne sont qu'un avant propos d'un discours
sur le même Sujet que j'espere dresser et ouvrir des
moyens au Roi sans tirer rien de ces finances
d'avoir d'ordinaire en la Cour de Rome bon nombre
de Prelats François qui le pourront servir par de
la dignement representer la suite de notre dessein
Et après avoir souverainement traité de la
Maison de leur Eminence commencer à decrire
la façon de leurs habits et vetemens sacrés et
profanes et des parements Ecclesiastiques.

L 23.

Livre Troisieme

Des Vetements habits et Sacremens Ecclesiastiques de Messeigneurs Les Cardinaux a la façon de la Cour de Rome

De la façon et usage des Calotes

Toute Mess.rs Les Cardinaux Sans Exception se servent de Calotte que les Italiens nomment Berretto Soit pour se garantir la teste des injures du temps ou de L'air ou du mal que les bords des Mortiers ou Bonnets quarrés leur pourroit faire ou meme pour couvrir la nudité de la tonsure Clericale et Sacerdotale.

Elles doivent etre en tout temps et Saison D'Etoffe Rouge Cramoisi Ordinaire et d'un Taffetas Soit Cque les Italiens nomment Amerino) doublé d'une Etoffe Rouge Selon leur humeur, ou la Saison

1711

commancement l'hiver de quelque ratine l'Eté d'un Taffetas

Le velours et le satin sont etoffes reservées aux habits du Pape et de Messeigneurs Les Cardinaux et Son abstiement au moins en la sale et presence du Pape ou du Sacré colege

Elles doivent être de mediocre grandeur et couvrir un peu de la circonference de la Couronne Clericale

Les Statuts veulent que au haut de la Calotte il y demeure quelque peu de vuide pour donner commodité a ceux qui (Selon que les Ceremonies Sacrées requierent) les leur doivent oter de la tête, de ce savoir sans jouer de la pince ou de Jougle et disent que les molets si ajustées a la tête Semblent des Cailles a vent coupées par la moitié.

Du tems et façon de mettre et oter la Calotte de N.rs Les Cardinaux nous en traiterons parlant des Chapelains et Caudataires

Messeigneurs les Cardinaux en presence du Pape aux Chapelles et Congregations ne tiennent Jamais gants ni manchons, en Lavent de 1636 Le Cardinal de Savoye par oubli porta en chapelle son manchon, Le M.e des Ceremonies Commandé du Pape lui alla dire de le quitter, il le jetta par depit derriere les Cancs de la Chapelle.

L'ordinaire est que les M.rs de Chambre ou le Coupier en L'antichambre du Pape, ou de la Chapelle, ou Congregation ou de la Salle des Sacrements les en avertissent et leur chargent

La usent de manchons couvert de Sanne de Couleur modeste
doublés de cerque bon leur semble, mais sans Broderie,
ni or ni argent.

Ils usent aussi des gants à eux bien veus, mais Courts
qui ne passent la restraincte de la main tous simples
seulement garnis du petit galon au bord de taffetas rouge,
violet, ou noir Sans aucune broderie, ni or ni argent

Pour les Italiens cest presque autant d'incivilité
de porter des gands devant plus grand que soi que
parmis les françois de nen porter pas.

Et pour ces Messeigneurs Les Cardinaux en la Cour
de Rome ont Son suivant Ceremonies avec des autres
Cardinaux Princes Souverains ou Ambassadeurs des
Couronnes de nen porter a leurs mains Lors du Compliment,
Si Se rencontrant par la ville en Carosse ou à la
Campagne

Du Bonnet quarré

Je ne Sais pas Si temeraire de vouloir terminer la
Question Si la dignité de Messeigneurs Les Cardinaux
est en Lapogée, ou declin de Sa grandeur, ou Si elle
Saugmente a nos Jours Jose bien dire que leurs merites
et vertus ont obligé L'univers a leur faire déferer
de grands honneurs et respects et Convie les Sages

1476

a les Signaler parmi le reste des hommes de ces graces
et meme de marques apparentes et Exterieures D. Innocent
IV Lan de grace 1244 leur donna le Chapeau Rouge Paul
2.e Lan 1464 le bonnet, et Gregoire XIV Lan 1591 amplia
ce don aux Reguliers

Ces bonnets quarre doivent etre de Serge,
Sergette ou etoffe de laine rouge Cramoisi, doublés et pesant
Selon la saison ou comme bon leur semble

Leur Circonferance doit etre si large qu'ils entre
nuement dans la tete Sans gainer trop ou les oreilles
ou couper le front

Ils doivent être hauts de quatre bouts dont deux en non
plus en doivent etre plus larges au quarré que la Circonferance
de la tete leur hauteur doit etre égale par tout non comme
l'on use en France plus grande sur le derriere de la tete,
ce que les Statuts desapprouvent, aussi bien que ces larges
Platte formes qu'on use en France au bout des bonnets
quarré capables de ranger une Callotte

Quand Messeigneurs Les Cardinaux le doivent
porter ou laisser cela regarde le M.e de Chambre, ou Coupier
nous en parlerons cy apres

Des Chapeaux et Cordons

Messeigneurs Les Cardinaux ont quatre sortes de
Chapeaux Le premier et le principal est tout simple —

Autre couvert de Drap haut de deux Doigts, avec deux Cordons de Soye Rouge aux coins et les Carrelets de même cet celui que le Pape leur envoye ou donne, et le payent aux Mrs. de la garderobe dix Ducats de Chambre qui reviennent a 13 — Ecus ou environ de notre monnoye ils le portent aux or — Cavalcades Sur le Cornet quarré, ou envoyent leurs avec Mulets au devant des Ambassadeurs des Couronnes comme il se dira

Le Second est le Chapellon fait d'un Autre Leger ou de Carton couvert dedans et dehors d'un Taffetas Rouge garni d'un long cordon passé d'or et de Soye la Soutte en haute d'un doigt les Cords large d'un pied et demi Ils ne Sort qu'a la procession du St. Sacrement

Le troisieme est un Chapeau Rouge garni de houppes et cordons de Soye rouge comme on les figure sur leurs Armoiries qui ne Sert qu'a parer leurs garderobes ou leurs Coimbres.

Le quatrieme est celui de leur commun usage fait à la mode ou façon de leur nation et de la Couleur de L'habit, Rouge, violet, rose Seche, ou noir.

Mais non pas rouge de Sang de boeuf ou eclatant; Car les Juifs des Etats de Venise, Parme, Modene Sont sur leur Chapeau teint de ce gris rouge que le Castor ne peut recevoir ou bien une Couleur plus — Eclatante que le Rose Seche qui regoud fort a approche Le Rouge Cramoisi

478

Les Cordons et Cavelets des Chapeaux que diverses nations portent peuvent être tout or, ou or et Soye meléz, mais que la Soye soit de la Couleur de l'habit.

Les Cardinaux reguliers même peuvent porter les cordons et Cavelets d'or melé de Soye des Susdite couleurs comme Saul II Gregoire IIII leur permettent excepté neanmoins en tems de Deuil comme nous dirons cy après

Des Souliers et Rubans

Plusieurs de Messeigneurs Les Cardinaux et Jours plus Solemnels portent des Souliers rouges Lordinaire et neanmoins des noirs, on a trouvé a dire au Pape Saul 3e qu'il se chaussoit trop mignonnement. Les Reguliers Capucins Cordeliers et aubres 3 veulx de gris portent des Souliers de maroquin ou vache renversées. Les aubres qui ont du blanc et noir melé en leurs habits les portent de maroquin ou vache noire

Les Rubans doivent être modestes de la Couleur de l'habit à peine d'être appellés Cardinaux Robin. comme il fut dit de moderne Bourghese et d'un autre qu'il ne fait nommer.

Des bas de Laine ou Soye

La couleur des bas doit suivre celle de l'habit en tous les Jours Solemnels et de Ceremonie avec cette difference que les Seculiers les portent de soye les Reguliers de filet ou Laine neanmoins ils sont expressement dispensés a porter de la soye

Difference des habits des Cardinaux Reguliers aux autres

Que la dignité du Cardinalat se confere a titre onereux ou de recompense, La Justice et la raison veulent que les ordres reguliers qui gouvernent tant d'interêt, part, soins et peines au gouvernement, maintention, conservation et grandeur de ce Mistique Corps de l'Eglise militante participante à cette dignité Sixte 5. Pape plus genereux qu'heureux, plus hardy que considéré martio moderne, de l'ambition ou Cimidité Espagnole en sa Bulle du 3me Decembre 1586 desire, ordonne et Stablit qu'il y ait incessamment des Réguliers dans le Sacré et Apostolique Colege

A 70

Lesquels ont leurs habits particuliers et differents des Cardinaux seculiers car par une maxime generale ils retiennent les couleurs de leurs Religions en façon que leurs soutannes soit comme leurs soutanes de Religion, Le manteles camail ou Rozette une Rantelon de la couleur du Manteau ou Cloche de leur Religion, les Chartreux, Dominicains, Bernardins de Cîteaux, La soutanne blanche Le camail manteles et mantelon noir, et semble a present que cette façon d'habit soit établie par Loi irrevocable après que la proposition en a été faite de leur faire prendre l'habit rouge et violet n'a eu effet même au tems de Sixte 5. fort favorable a ce changement

Parmi les dispenses que les Papes donnent aux Reguliers en leur promotion celle du voeu de pauvreté est la principale Du Serment celle de l'usage de la soye et autres appareils mondains, neanmoins la Coutume est que faisant une modeste et louable difference de la personne à la charge, les Cardinaux reguliers ont en usage quand a leurs personnes de ne porter de la soye aucunement apparaissant en leurs habits Fermons Soutane Rozette camail ou manteles et mantelon et Chappe Si ceux ci pour doublure encore bien modestement

Du Surplus les vetemens des Cardinaux reguliers doivent etre de meme façon que ceux des seculiers

4 B 7

s'il y a quelques differences nous les specifirons a leur
Lieu

Des habits ou Vetemens de Messeigneurs Les Cardinaux

Des habits de Campagne.

Quelques fois Le Pape visite les Sept Eglises ou va faire ses devotions en particulier ou se divertir et prendre l'air en des maisons de plaisances qui sont aux Environs de Rome, les Cardinaux l'accompagnent ou vont lui rendre leurs devoirs, leurs habits alors est une petite Soutane d'etoffe a eux bien veue de laine de la couleur Selon le tems qui passe. la Surceliere Ceinte au Lieu ordinaire assez ample par le bas pour difference des Bongrelliers ou Casaquins a porter a Cheval que les Italiens usent. les manches à volio

Par dessus cette Soutane ils portent le Camail ou manteau un peu plus Court que celui de la Ville

Et l'injure du tems les y contraint ils mettent par dessus la soutane ou Mozette un manteau de la couleur et Etoffe de l'habit qui passe la Soutanelle de cinq doigts environ

Avec cet habit ils montent dans le Carosse du Pape

prennent leur Chapeaux et a la Porte de l'Eglise ou de
quelque Salon le bonnet quarré

Lorsque les Ducs, Souverains, Chefs ou Magistrats
des Republiques et autres personnes de qualité leurs
vont au Rencontre ils peuvent paroître avec cet habit
et recevoir les honneurs qu'on leur rend à la Campagne
a Jusqu'a leur hotel en etant ils Semettent en habit Long.
il y en a qui disent que en cet habit ils peuvent a la Campagne
rendre leurs devoirs aux Rois Jenen vai pu apprendre
des Exemples de Cardinaux etrangers en France, en
Espagne cela ne se pratique en façon du monde. et les Cardinaux
n'oseroient devant la Majesté Catholique prendre habit
de Cardinal Je dis avec les parements ou a la Campagne
avec les Rochets Manteles et Camail

Ils usent un autre habit de Campagne Lorsqu'ils
particulier privement ou incognus ils font voyage ou
Sejourneut aux Champs cest une façon de petite
Soutane Longue Jusqu'a la Jarretiere assez ample
pas en bas qui ne Joint au Corps, qu'ils nont a
coutume de Cuire. Les manches sont de la longueur
du Bras ou environ et ne les mettent pas entierement
devant Sur le derriere et a l'endroit des Coudes ils la
garnissent de boutons a queue L'ordinaire est de
les faire de quelque stoffe de Laine ou de Soye d'autre.

couleur que Rouge.

Car dessus ils portent un mauvais manteau
un peu plus long assés ample quelque uns L'ouvrent sur les
bras et le garnissent de boutons pareille a ceux de la
soutanelle avec cet habit ils visitent et reçoivent les autres
Cardinaux à la Campagne et Princes leurs amis
privement et premiers les bonnets quarrés au Logis

Avec cet habit aussi il peuvent à la Campagne
recevoir des visites des Eveques Archeveques autres
Prelats aller dans les Eglises par devotion seulement
chemin, mais S'il S'y rencontroit quelque nonce ducs
ou Ambassadeurs des Couronnes prennent le bonnet quarré
ils Se pourroient laisser surprendre Si autrement on ne
leur a envoyé demander audiance auquel cas la bien
Seance leur oblige L'accorder sans a Se mettre en habit ecclesiastique
faire faire des excuses avec les pretextes qui leur
Semblerons plus plausibles.

Des habits pour la Ville et la Cour

Messeigneurs Les Cardinaux Sous les habits
apparents en portent a la mode de leur nation leur
nation Les françois en Soldat, l'Espagnol en marchand,
L'Italien en commedien Laissons user chacun à sa mode

puisque cette diversité n'avoit rien de commun avec la dignité

Leur habit domestique particulier et privé est une Robe de Chambre nommée des Italiens Zimarra long.e en Estoffe de soye a leur gré non rouge qui a un collet rond bas de six doigts ^ les bords ^ duquel se joignent sur le devant garnie de boutons qu'ils boutonnent jusqu'au milieu et la portent sans ceinture

Lorsqu'ils veulent aller promener en quelque lieu écarté du monde; ou chez les personnes a eux beaucoup inferieures ils usent de cette Robe de Chambre en pas dessus le manteau ordinaire de Cardinal, rouge ou violet, Selon le temps.

Dans les anciens Ceremoniaux il etoit parlé de cette Zimarre comme etant un habit particulier et de Maison, neanmoins a nos Jours ils en rendent l'usage familier et s'en servent en la plus part des occasions aux quelles anciennement ils portoient la Soutane et Camail comme nous dirons plus amplement bien que la verité cette Zimarre ne leur doit servir que dans le particulier, car il est certain que comme l'ordonne la Bulle de Sixte 5.e a l'imitation de plusieurs precedentes Monseigneurs Les Cardinaux doivent au compter des le Jour de leur Promotion au Cardinalat doivent prendre

Les Ordres

1785

Les ordres Sacrés et par conséquent porter la soutanne
marques et apanage de la Clericature et la soutane selon
le tems et pour navoir été observée nous en avons vu de
notre tems deux Scandales considérables neanmoins
comme la misere des choses humaines porte que nous
imperfections bien souvent ce que nous avons acquis avec
force travail, et soin Messeigneurs Les Cardinaux
naffecteurs prirent lusage de cette Robe de Chambre
que pour Saffranchir de porter la soutane leur vai
habit et comme Ecclesiastique et comme Cardinaux
cette Soutane doit etre longue jusqu'a la cheville du
Pied Sur le devant, et sur le derriere un peu plus ample
a cause de la queue coupée en forme d'ovale qui doit
traîner demi pied ou environ par terre; Sur le devant
elle Sera ouverte garnie jusqu'à la ceinture en bas ils
ne seront que de trois entrois ou 4 en quatre La
manche Sera un peu Large a vetir afin que les bras
soient Libres en leurs fonctions

Par dessus la Soutane ils le mettent, le Rochet
different du Surplis ou cotta des Italiens par la
manche qui est etroite, ils le feront de toile fine
garnie de Dentelle et parement beaux comme bon
leur Semblera il doit etre long a moitié de la Cuisse environ.

1886

Par dessus il se mettoit le Mandelet fait de même
façon qu'un manteau sans colet percé à l'endroit des
bras et long jusqu'au Genouil

Par dessus la soutanne Rochet et Manteles fait
de même il se mettoit le Camail ou Mozette de même Estoffe
que la soutanne et Manteles laquelle doit etre doublée
d'un Taffetas de Cramoisi pour le maintenir en son plein
derriere Celle ci aura son petit Capuchon de Serade
non a mettre, Sera longue jusqu'au coude garnie
pour le devant de boutons de trois
en trois ou de 4 en 4 et Messeigneurs
Les Cardinaux françois qui seront
de l'ordre du Roi prendront s'ils
leur plait garde de tenir leur Camail
un peu courte et les Rubans de
leur ordre un peu Long afin qu'etant
le Camail il paroisse par dessus tout
le manteau de la meme Etoffe
que la soutanne manteles et Camail Long jusqu'à
Cheville du pied également rond par en bas Les Barettes
doivent etre de taffetas de la couleur de la soutanne avec
des cornes point fort modeste et parce que Messeigneurs
Les Cardinaux ne portent jamais tout cet appareil

Je sçais bien que Messeigneurs les Cardinaux en France portent l'ordre sur le Camail, mais ils sont les seuls qui portent leur ordre ainsi et leur Coutume ne fait loi hors de France

ensemble nous dirons cy aprés quand et quels ils doivent
porter selon les personnes et les occasions.

Des Couleurs des Vetemence
et premierement du Rouge.

Monseigneurs les Cardinaux se servent de trois
Couleurs Rouge, violet, et Rose Seche

Lorsque je traiterai d'habit il faudra entendre de
La soutane, Camail manteles manteau et Chappe

Le Rouge que Boniface 8 leur donne en L'habit
ordinaire et que Mrs Les Cardinaux portent le plus
Souvent a Savoir depuis le Jour de Noel jusqu'au premier
de la Septuagesime et depuis le Samedi Saint de Pagues
de Resurection aprés dinner jusqu'au premier dimanche
de L'avent et les Jours suivant bien que dans L'avent
ou Septuagesime le Jour de la nomination de la Vierge
qui est le 25 de Mars, le Jour du titre de son
Eglise s'il est Evegue ou Prelat on assiste au Divin
Service D'une Dedicasse d'Eglise

Le Jour des st Patrons et tutelaires de la Ville en
laquelle il se trouvera

Les Jours de Rejouissance considerable ceux &c

408

Naissance, Baptême, ou Confirmation des Enfants de son Prince, et victoire sur les Ennemis Solemnisée de Te Deum Laudamus, Procession de Réjouissance Couronnement noces de personnes qualifiées et autres fonctions Solemnelles, et Celebrés dans les villes et lieu de leur demeure Le Jour du Couronnement du Pape qui les a reçu (S'il est encore vivant) tous les vendredi depuis Pasques jusqu'a la Trinité et aux des octaves de Noel des Rois, de la Ste Vierge, de St Pierre Apotre et de la Toussaint, et ceux dans les quels echet quelque fete double Si ce sont durant L'Avent et Septuagesime et toutes les Vigiles des fetes doubles Excepté de Pasques fleurie et durant L'Avent et Septuagesime

De l'Habit Violet

Il le doivent porter tout L'Avent et la Septuagesime Jusques après le service du Samedi Saint

Tous les vendredis de L'année Excepté les nommés cy devant Et les Jours de quatre temps excepté ceux d'après la pentecôte encore qu'il fut fete double, a tous les divins Services qui se font pour les morts

189

aux quels ils assistent, mais L'office fini ils doivent
reprendre l'habit du tems Lorsqu'ils vont faire visite
pour consoler les parent des docès lorsqu'ils veulent
dire messe pour eux enfin en toutes les actions
funebres regardants des personnes de qualité et
condition ils prennent le violet

Et aussi les Jeunes Extraordinaires comme les
mercredi et vendredi et Samedi de la premiere
Semaine ~~de carême~~ quelon gagne les Indulgences
de quelque Jubile et qu'on a accoutumé de faire les
Processions Solleuelles ordonnées par la Bulle d'icelui

Les Cardinaux doivent avoir deux habits violet
L'un de Serge Sergette ou Drap, L'autre de Camelot
celui cy Se porte les Dimanches, Lundy, mardi, mercredi,
S'il n'est quatre tems Jeudy Samedi de Lavent et
Septuagesime et le vendredi celui de Serge ou autre
L'Estoffe Drapée

Et L'habit Rose Seche

Ils doivent aussi avoir le meme appareil d'habit rose
Seche qu'ils portent Seulement le 3.e Dimanche de
Lavent et le quatrieme du Careme esquelles Se rencontrant
porter le Deuil ils mettent L'habit de Serge ou Sergette

ou etoffe Drapée ne portant, durant le Deuil celui de Camelot

De l'habit du Lict

Monseigneurs les Cardinaux pour cause d'indisposition ou autre a eux bien ou heurent quelque soin le Lit en ne laissant de donner audiance en recevoir visites vetus d'une Cheminette Longue qui passe la Ceinture et n'étant juste au Corps les manches a la mode de leur nation a un petit collet Sur lequel ils mettent leurs rabats même imposé puis S'appuyant Sur quantité d'oreillers en Sorte que la moitié du Corps Soit Droite mettant le Bonnet quarré et Selon la qualité des personnes des gants, et en cet Etat donnent audiance et reçoivent des visites.

Du Deuil de Monseigneurs les Cardinaux

Le Deuil de leurs Eminences se considere en deux Chefs en celui de leurs personnes et de leurs familles

Celui de leurs personnes est de porter le Violet de Serge ou etoffe Drapée et leurs habits de soye quelle peuvent. Leur Salle, Antichambre et Chambre d'audiance doivent en etre parée au moins les Sieges

1791.

et Sabbes couvertes leur Soutane de drap de pied on a
accoutumé de mettre autour du Doigt et aux pantes et
braise une petite crepine de Soye violette le Carosse aussi
de leur personne les oreilles ou Sourmonts gueles
Stations appellées doivent être couvert dedans et dehors
d'Etoffe violette

J'ai vu neanmoins quelques Cardinaux en Deuil
des Rois et mener prendre le deuil noir en leurs habits et
Maisons contre les Ceremoniaux anciens et modernes
et ne parer leurs Chambres que de portieres noires

Le Deuil de la famille est tout noir et ont
accoutumé de vetir les plus basses personnes servants
actuellement en leurs Salais

Par Maxime Général les Cardinaux qui logent
dans les Palais du Pape ne portent jamais le Deuil violet
ou noir mais Seulement eux et leurs familles ne portent
point de Soye en leurs habits, et lorsque les autres
Cardinaux portent l'habit Rouge, ou violet de Camelot, ils
les portent d'Etoffe Drapée

Je Sais bien que le Pape en ses constitutions
appelle leurs Eminence et les freres neanmoins ils
les traite comme Sujets et beaucoup inferieurs a Soi
Jore dire comme Ses domestiques d'honneur et
adherants au service de Sa dignité C'est pourquoi

492

Leurs Eminences qui sont en Deuil et Chapelle que les autres Cardinaux portent de la meme Couleur, mais de Soye Drapée et quand les autres Cardinaux la portent violette de Camelot eux la portent de quelque étoffe drapée violette, et ainsi de la Soutane et autre habits excepté les Fêtes de Noel Le premier Jour et Lannée, le Jour de Pâque de resurrection de la pentecôte de la fête de Lapôtre St Pierre de Lassumption, Annonciation de la Vierge, de Lascension du fils de Dieu et de toute les Fêtes de tout les Saints et des Rois Le Jour de la Creation et Coronnation du Pape et quil a pris possession a St Jean de Latran de son Prede, et de la fête Dieu ou meme durant Loctave de la quelle neanmoins plusieurs de leurs Eminences se dispensent lorsquils portent Le grand Deuil hors en ce qui est des Chapelles et processions et le 3e Dimanche de Lavent et 4e de Carême quils doivent prendre la Couleur Rose Seche.

Des Portemanteaux ou Valises

Messeigneurs Les Cardinaux doivent aussi avoir Deux Portemanteaux que les Italiens nomment valigie, de velours rouge et violet couverts de Broderie dor, dargent et Soye si riches que bon leur semble, pour Sen Servir aux occasions quil se dira.

193

Des harnois de leurs Mules

Ils doivent avoir leurs Mules harnachées ou
Caparaconnées de deux Couleurs Rouge et Violet, La
litiere couverte de Drap bordé dun frange garnie
de grosses boucles de Laton doré avec trois grosses houpes
de Soye Selon la Couleur du tems Les Sausses roides
qui prennent a L'œil Dumordes par une courroye et y
joignent Sur L'arçon doivent etre Large dun Pied
proesnées de plaques ou Medaillons de fonte dans
les quelles apparoissent les Armoiries de leurs
Eminences Le mords doit etre garni de grosses bossettes
dorées si riches quon les veut

La Selle d'ordinaire doit etre rouge, Large et
la plus aisée qu'il Se peut a cause de la quantité
D'habits que leurs Eminences portent, les Etriers
grands forts et larges de fonte doré Le Sotrail,
croupiere et Arrieres couvertes dun drap accompagné
dune petite frange de meme couleur.

Des houpes des Chevaux
de Carosse des mules
Les houpes en forme de Rame Sont marquées

494

de personnes qualifiés bien que quelques uns en Abuzent

Monseigneurs Les Cardinaux les Portent ou tout or ou or et Soye, Les Cardinaux de Naissance Princes ou neveu du Pape, s'en Servent le plus souvent, la Robe du College des Rouges en tout temps ou violettes, s'ils sont en Deuil seulement, car toute L'année ils les portent rouges

Le même le Pape Urbain 8 a fait defence par un Sien decret a toutes personnes de quelques qualité et condition quelles soient de les porter Rouges les reservans de cette couleur privativement à tous autres aux Cardinaux, Le Cardinal Ludovisio dans les deposition positives du Pape assés revoche les savoit porter noires ou de filet d'or, Le Cardinal Aldobrandin aussi

Les Ducs Serenissimes en ambassadeurs des Couronnes et autres même les Vacans les font porter noires et assez grosses et Luftées

Les Cardinaux quel Deuil qu'ils portent font porter a leurs Chevaux les houpes grisettes pour montrer une Extreme affliction s'ils mettoient mis, hors de l'ordinaire, un deuil noir; car en ce cas les houpes devoient etre aussi noires

La Coutume est d'en mettre trois à Chaque Cheval ou Mulet

1695

Des bourses des Mules ou Bâtonce

Par dessus la selle il y a la bourse de Drap aussi fin qu'on veut selon la couleur du leur garni tout au tour d'une frange pareille au reste de l'harnois. Outre ce il faut six batons de la hauteur de 7 pieds gros comme deux pouces peints et agencés avec les armoiries de leurs Eminences que 6 Estaffiers vetus de couleurs pareille trois de chaque coté portent accompagnant leurs Eminences.

Ils doivent avoir aussi un second harnois de leur Mule avec des fausses rennes simples couvertes seulement de Drap et bordé d'une frange d'or avec plaques ou Medailles et la bourse plus courte Laquelle sert aux occasions quand dira le moins et les Estriers seront les mêmes ou de semblables

Des harnois des Mules des Cardinaux Reguliers

La tetiere Poitral croupiere fausse rene et bourse doivent etre de Drap de la couleur de leurs habits quelquefois ne les veulent garnis de frange ni de Bonnettes, plaques boucles et Estrieux dorés, mais les usent tous au contraire noirs et simples les autres

196

nont pas ces scrupules cela dépend de leur volonté, pour les Cotons ils font de même façon que ceux des Cardinaux Seculiers

Du Deuil des Cardinaux Reguliers

Leurs Eminences reguliéres ne changent jamais même en deuil les habits de leurs personnes ; ils parent en couvrant leurs Sales, Antichambre, Chambre et Carosses de Violet comme les autres Cardinaux, relisent leurs Familles de noir seulement, ils ont soin que lors que Messeigneurs les Cardinaux Seculiers prénent l'habit rouge de Camelot ou la Chappe de Camelot même violette ils la prennent de Camelot noir ou gris selon la couleur de leur habit de Religion de même des harnois et housse de leurs Mules.

Jusqu'a cette heure nous avons traité des habits mondains et en quelque façon profanes de ces Mrs les Cardinaux des quels ils se servent en quelque Ceremonies et Solemnités comme il se doit, c'est pourquoi j'ai eu a propos de les Exprimer par cet ordre et métode a mon avis facile

De la Masse

Commençons à parler des ornemens sacrés et de la

Marie leur Menagere L'usage en est assés commun ; à tous
Les Monarques et Princes Souverains de l'Europe
comme Marques d'autorité de preeminance et Nos
Les Cardinaux Diacres entendent avoir une La quelle es
jours et Ceremonies qu'il Se dira un de leurs valets
de Chambre qui est d'ordinaire le Garbier doit porter
devant eux Sur l'Epaule des lors que leurs Maîtres
au pied du degré Apostolique ou ailleurs la Chappe.
chacun la fait enrichir comme bon lui semble, des
armes du Pape de son Prince ou des Siennes et est portée
jusqu'a L'Antichambre des Ceremens ou à l'Entrée du
Choeur des Eglises et Chaires preparées esquelles
leurs Maitres vont assister a quelque Chapelle
Predication ou fonction.

De la Chappe et de leurs Couleurs

Elle est composée de Deux pieces de Capuchon et de la
Cloche Le Capuchon est ample, grand, Long et large et
parce que Messeigneurs Les Cardinaux ne les mettent
Sur leur Tête que aux Calvacades, Consistoriales
et la nuit de Noel allans au Service Divin il y a une
gance Sur l'Epaule gauche et au Capuchon du coté droit
un bouton qu'on passe dans la gance. Le devant Se

498

ptine en façon qu'il auconmode leurs Eminences

On a accoutumé de les doubler d'hermines ou de peau d'agneau blanche depuis la Veille de tous les Sts jusqu'à celle de l'assension ou de Semecote qu'on les double de Taffetas et ce changement se fait a Rome pour Expier commandement du Pape ou pour a lui bien veu de leurs Eminences

La Cloche de la Chappe est longue alizée au Colet ouverte Sur le devant un pied et demi et y doit traisner deux pieds Sur le derriere douze et aller se terminer en forme Serainale il n'y a point d'ouverture a passer les Bras et lorsque leurs Eminences etans deployées devant doivent faire quelque fonction de l'Eglise ne peu devant des deux mains, mais Ordinaire ont de le Roller des deux cotés en façon de Bourlet puis les corder ensemble et par ainsi leurs Eminences peuvent la porter Sous leurs bras et leurs Caudataires la tenir en leurs mains aisément la façon de la plier regarde au Doyen des Estaffiers auquel le M.e de Chambre en donne Lordre

Leurs Eminences en doivent avoir deux de Serge une Serpette rouge et violette en deux de Camelot rouge et violet Il est a propos de souvenir

129

pas Maxime Generale que la Couleur de la Chappe
soit celle de Habit toujours, hors & car Suivante
que leurs Eminence Sur la fourure Rouge mettent
la Chappe violette et aussi Sur le rose Seche

En tout les Consistoire Secret et Publics aux
Disputes publiques et Tenus des Auditeurs de la Rotte et
Auditeurs Consistoriaux aux Disputes qui se font dans
les Eglises pas occasion de Chapitres Generaulx ou
autres, a toutes les predications meme qui se font devant
Le Pape et Rois à toutes les Chapelles esquelles Sa Saintete
assiste excepté les 3es fete d'noel, pasques et Pentecoste, celle
de St Pierre et L'octave du St Sacrement

Des Chappes des
Cardinaux Reguliers

Leurs Eminence n'en doivent avoir que deux Une de
Serge ou autre Etoffe Drapé L'autre de Camelot de la
Couleur de leur Habit de Religion

Ceux de qui l'Habit est gris double le Capuchon de
peau de Menugris assez commun et facile a trouver aux
qui portent la Chappe noire la double de peau d'agneau
noir crée ou née cest a dire d'agneaux qu'on tire du ventre
de leurs meres avant le terme quelles les doivent mettre
au monde observation assez Superflue S'il n'est vrai
comme les Italiens assurent quelles sont plus noires
et plus Soiées de quoi il y a apparence, sans y avoir

100

La Soutane est noire ils les Changent au tour d'ici cy devant
y Savant mettre la doublure de taffetas de même Couleur
comme en quant leurs Eminences prennent et laissent leur
Chappe noire le diront cy après en son Lieu

Du Manteton

Quelque soit pour se garantir du mauvais tems leurs
Eminences se servent du Manteton le quel est un manteau
plus long et plus ample que l'ordinaire de la Couleur des
habits lesquels ils mettent même par dessus leurs Chappes

Aux Chapitres des Couleurs des habits nous
avons amis dit quand ils doivent porter l'habit et Chappe
violette et le Manteton le temps lui sera

Des Sacrements

De Messeigneurs Les Cardinaux

Chacun sait le Sacré College etre formé de trois
ordres de Cardinaux Diacre, Prêtres et Eveques, et
Chacun de ces ordres a differens Sacrements. Les
Diacres sur Rochet mettent la Stole et la Tunique
Les Prêtres sur le Rochet la mit et la Chasuble.
Les Eveques sur le Rochet la Stole Aubes le Sivial
des Tuniques, Chasubles et privileges; ils en doivent
avoir des quatre Couleurs blanc, rouge, violet et vert

La qualité des Etoffes etant au Choix de Chacun
La Coutume est de les avoir en Broderie ou de toile
D'or, d'argent et soye la plus Legere qu'il se puisse

507

rencontrer, il seroit fort superflu de traiter des qualités
des amits et aubes, cela depend de la volonté et du moyen dun
chacun, Mais d'autant que Messeigneurs Les Cardinaux
Reguliers ne portent jamais rochet au lieu d'icelui
Lorsqu'ils doivent prendre les parements il prennent un
surplis en mettent Lamit dessus.

Je sais bien que es chapelles qui se Celebrent par
Le Sape officiant on ne porte jamais le vert mais il
leur peut servir ailleurs meme en leur Maison

Tous Messeigneurs Les Cardinaux Sus ces
Parements mettent la Mitre de damas blanc, et
non d'autre couleur

Des Parements des Chapelles des Cardinaux

Lorsque Messeigneurs Les Cardinaux celebrent
La Sainte Messe devant le Sape on leur fournit les
ornemens et parements de la Chapelle Papalle
Excepté le Bassin à Laver les mains lequel doit etre
d'argent rond, s'il se peut avec un ou deux filets
d'or au plus les Burettes de meme; Car l'argent
doré ou cizelé est reservé à l'usage du Sape
privativement, à leurs Eminences en sa presence
La Chapelle douequer ou plustot Laumuebleument

de Chapelle qu'ils doivent avoir lorsqu'ils celebrent la 1re Messe
en leurs Palais ou en quelques Eglises particulieres par devotion
consiste en une croix et six Chandeliers le Bassin a Laver
les mains l'Aguiere et les Burettes claires en une forme de
Boete Le tout d'argent bruni, la Paix la boete des hosties
et Calice non ciselé et sans dorure ni relief car ou tiens
a present les plus unies les plus belles et même en ce qui est
des Calices et partant on meprise tous les ouvrages et les
desire simples sans les armoiries que a peine on souffre
aux Chandeliers et a la Croix

Pour les Ornemens avec desquels nous avons
parlé cy dessus leur servent, cest pourquoi Jen diserai
dans cette redite d'autant plus que parlant de
Chaplains et Coadjuteurs ces Sous les regardent nous le
mettrons en leur Chapitre

Avec cette Chapelle de leur personne leurs Eminences
doivent en avoir une autre pour leurs Chapelains de moins
de prix, mais qui soit honorable et decente à leur
Dignité et devotion avec des Ornements particuliers et de
moindre prix. Il faut outre cela a leurs Eminences
Deux Drap de Soie d'Escarlatte rouge et violet pour le
Deux fois de l'année on a accoutumé de le faire
de Drap garni d'une Frange de la Couleur doublés d'un
Canevas de meme.

Il doit avoir aussi deux oreillers de meme Estoffe
garnis de gros Carelet de meme Couleur et aux armes

505

quatre bouppes de soye

Quelques Regulieres Lisent de Drap de la couleur de leur Soutane les aubes rouge et violet

Le Velours et la frange d'or pure aue Relée de Soye sont reservés au dais leurs Maisons et hors de la sale de Rome leurs Eminences en usent comme bon leur semble. Sans y a que ce drap de pieds doit etre de 16 pieds environ en carré.

De la Messe Basse que Messeigneurs Les Cardinaux disent en leurs Chapelles ou autres Eglises par devotion.

Lorsque leurs Eminences ont devotion de celebrer la ste Messe ils le disent aue Ms de Chambre ou a l'un des Chapelains qui doit les assister et lors il donne L'ordre aux Estaffiers de l'heure qu'il prevoit qu'il celebrera. Dès le matin de fort bonne heure, Le Caudataire et Chapelain parent L'autel, deplient les Sarements, et Sous pas l'un des Estaffiers apporter du feu et Seulement la bougie allumée attendans avec le Surplis et Calotte dans la Chapelle Sans Bonnet quarré

Le Mr de Chambre Sera dans L'antichambre

f 04

et lors que Son Maître demandera la messe, commandera
qu'on la sonne, et lavertira quand la Chapelle sera en
ordre, et pour même lui dira les personne qui doivent
Assister à la messe. Selon la qualité des quelles Son
Eminence ira a la Chapelle avec sa Livrée, ou avec
le Camail et le bonnet quarré La Coutume est de ne
donner audiance avant la messe, mais Seulement faire
Civilité avec les personnes de qualité qui se trouveront
et qui L'accompagnent jusqu'a la Porte de la Chapelle,
Le Coupier et un Gentilhomme et le M.e de Chambre
entrent immédiatement devant Son Eminence, qui lui
remet ses gands et Son bonnet quarré et Sernet à
genouil pour faire oraison, et Se preparer, Le
Caudataire et le Chapelain qui ont déja allumé
les Cierges et la bougie et ôté leurs Calotte
Se mettent a Genouil aux coté de L'engenouilloir
de S. Eminence et lui presentent les oraison de
preparation au S.t Sacrifice qu'il dit ou non Selon
Sa devotion, la quelle achevée il Se leve reprenant
Son bonnet quarré et Lavant mis en Sa tête S'avance
devant le milieu de de l'autel Le M.e de Chambre
lui ôte le Camail, ou Rozette, et le bonnet
quarré et le Caudataire lui met le Rochet et Sans
Delai le Maitre de Chambre lui ayant remis
le bonnet quarré lie les Cordons du Rochet, Le

Coupier lui donne a laver les mains et un Gentilhomme
la serviette que L'officier de Son Eminence tient preparée
Sur un petit Buffet dans L'antichambre ; Le Caudataire
auquel le Chapelain Suggere les Sacremens lui met
L'amit Sur L'amat L'aube que les Italiens nomment
Cotta, et le M.e de Chambre lui ôte et remet le
Cornet quarré quand il en est besoin Sur L'aube
ou lui donne la Croix Pastorale L'Etolle et Chasuble
après qu'il est paré le Caudataire passe a la main
droite Le Chapelain demeure à la gauche Le M.e
de Chambre ageance Sur L'engenouilloir la
Lunarre ou Camail et Cornet quarré et Son Eminence
commence la Messe et étant au lieu ordinaire du
confiteor le Chapelain lui donne la manipule et
L'introibo fini passe au coté droit pour tenir le
Cierge et le Caudataire ouvre et tourne le missel
où il est besoin à l'Evangile le transporte au
coté gauche, et le Chaplain la Cierge l'Evangile
finie on lui presente un Livre dans lequel est le
Credo a grosses Lettres où il se dit et Sans le
après l'avoir recité Le Caudataire et Chapelain
passent a la main droite de Eminence fait
L'oblation de l'hostie, Le Caudataire prend le Calice,
Le Chapelain lui presente les Burettes en sorte

506

dedans le vin et l'eau et le presente à son Eminence, qui en fait l'oblation, lave les mains comme dessus, dit les oraisons accoutumées pour la preface et lorsqu'il dit Sanctus Le Caudataire ait coté de l'Evangile lui ote sa calotte doucement la renverse, la met sous son surplis entre sa soutane et sa ceinture, cependant les Estaffiers de garde allument deux flambeaux et les tiennent en une des fenetres qui regardent dans la Chapelle son Eminence dit le Canon, consacre et Eleve aux assistans Le Sacrement servi du Chapelain et Caudataire a soutenu en tournant le livre et fait le reste jusqu'a la consommation des Especes Sacramentales, et ablution du Calice après laquelle il lave par le Ministere de ses mains; et cependant le Caudataire par derriere lui remet sa calotte. on transporte le Livre du coté de l'Epitre dit les oraisons due S.t Jour et d'actions de Graces qui ne doivent être qu'une trois ou Cinq au plus après les quelles il donne la Benediction Episcopale au Simple et dit l'Evangile S.t Jean ou du Jour s'il y a double fete, après descendant les degrés du Marchepied de L'autel Le Caudataire et Chapelain lui ôtent les parements devant qu'ôter le Rochet il lave les mains pour la quatrieme fois puis

507

Le Ministre des menes et le Mre de Chambre lui
remet le bonnet quarré, le Camail ou la Zimarre
de velu des parements il se met a son engenouillois,
rend les actions de graces a Dieu selon sa devotion
cependant si Son Eminence veut aller a sa chambre
d'audience sans passer par l'antichambre, ou chambre
d'audience on se contente de fermer les fenetres de
la Chapelle. Sinon Le monde qui est dans
l'Antichambre ou Chambre d'audience sort jusqu'à ce
que Son Eminence soit passé, et aussitot que le Mre.
de Chambre sait ouvrir l'Antichambre, voit s'il y a
des personnes de qualité ou autres qui demandent
audience et reçoit les ordres de Son Eminence, Le
Caudataire et Chapelain prennent les parements et les
portent a la Chapelle et les Estaffiers les servent
et cela

Quand un Cardinal entend la Messe
en sa Chapelle ou ailleurs

Les Caudataires et Chapelains ont accoutumé à
tour de Semaine de Celebrer la Messe devant
Son Eminence lors donc qu'elle demande de l'eau
un des Estaffiers la donne et lorsqu'elle est prête

508

averti le M.e de Chambre, Coupier ou quelqu'autre
de la Maison qui le fait Savoir a Son Eminence,
la quelle etant à la porte de la Chapelle un de
Ses Laquais lui presente de l'Eau benite, entrant
dans la chapelle il donne son bonnet au M.e de
Chambre, le prêtre Servant du coté de
l'Evangile La face tournée vers Son Eminence
dit l'introibo icelui fini Sincline a Son Eminence va
a l'Autel et celebre. on donne a Son Eminence
a baiser l'Evangile et non a autre Si ce n'est un
Prince Souverain, a Agnus Dei on lui donne le baiser
de la paix et aux Prelats qui assistent à la Messe,
et aux personnes de plus grande qualité qu'eux; Lors
qu'il est tourné a L'autel pour benir le peuple
il Sincline a Son Eminence et donne la Benediction
Sur le coté gauche. l'Evangile de St Jean finie
M.e de Chambre lui rend Son bonnet, et va Servir
la Chapelle comme cy devant. /.

Livre quatrieme

509

Livre quatrieme

Des Divins Services aux quels les Cardinaux absens de Rome assistent les Jours de fêtes de Chaque mois plus Solemnisés du St Siege

L'Avent et Noel

Il ne doit pas Suffire aé Messeigneurs Les Cardinaux d'être bons et Saincts pour eux et en eux mêmes. ce Sont des Lumieres qui doivent éclairer et montrer le port de la Saincteté et bonne vie par leur Exemple a ceux qui flottent dans les inconstantes et trompeuse ondes de ce monde, leur Lumiere doit eclairer les hommes et il est a propos qu'ils voyent, admirent, Louent et reverent leurs bonnes oeuvres que leur piété et Devotion donnent la faveur et le gout a celles des peuples lui Servent dáme, et de forme devant la face de Dieu. J'aurois fort mauvaise grace et Serois Temeraire de vouloir

§10

prescrire des Loix a leur piété et des heures a leur devotion
Laquelle incessamment Sollicite Sa divine Majesté
a verser Ses Misericorde Sur Lorride et infertile
terrain de Lunivers Jetterai neanmoins en toute
humilité representer a leurs Eminences que la qualité
de freres du Pape. qui les poredent a Si juste titre
les convie a imiter les actions de leur frere aine
Cest-a-dire a assister aux Divins Services les
Jours que les Papes y assiste et comme miroirs
de Sa piété exercer en leurs Dioceses ou villes es quels
ils Se trouvent les mesmes Soucions apostoliques
qu'il exerce en celle de Rome imitateurs Saintement
Sa devotion

Pour Discourir avec plus de Soudement et
facilité dirons que les Cardinaux absents de Rome
en Son Eveque et demeurans en leur Diocese ou
Eveques absents dicelle, ou en Lieu non Eveque
mais Seulement Cardinaux. ceux qui Sont
Eveques agreeront Sil leur plait que Je leur dise que
le Cardinalat ne les affranchit aucunement de Services
et fonctions que les Eveques leurs devanciers non
Cardinaux avoient accoutumé de faire en leurs Eglises
Cathedralles.

Tous Les Cardinaux Evêques qui ne sont dans leurs Dioceses ou ceux qui ne sont Evêques ils pourront assister au divin Service dans les Colegiales ou Cathedralles

Et afin qu'il ny arrive desordre et qu'ils ne surprennent les Chanoines, et Clergé des Eglises dans lesquelles ils ou devotion d'assister au Divin Service Leurs Eminences pourront garder cet ordre de le dire du matin pour vepres et dès le soir pour le Lendemain a son Maitre de Chambre, afin qu'il en donne avis au Prélat de la d. Eglise lequel doit se trouver en habit a la Porte de l'Eglise avec le reste de son Clergé offrir après une très humble reverence a son Eminence la asperge de l'eau benite lequel S. E. prendra et benira les personne de qualité grandes Princes, Ducs et Prelats qui l'accompagnent près lui rend l'asperges qu'il donne a quelque Clerc de l'Eglise dans la quelle ou la Sacristie S. E. etant entré avec la soutane le Rochet, Mantelet ou Camail, ou avec la soutane Le Camail et manteau Selon l'Eglise et le Jour ayant pris Sur le Rochet la Chappe et le bonnet quarré va droit a l'autel ou repose le Saint Sacrement accompagné du même

§ 12

Clergé dans proche du Faldistoire paré de Rouge et violet Selon le tems il ôte de la tete sa Calotte, flechis un genouil en terre et puis s'appuyant au faldistoire met dessus les deux Genoux fait son oraison se levant tourne mettre le genouil en terre et puis va a son siege près du grand autel ou il a accoutumé d'être placé en se mettant a genouil sur le faldistoire fait de rechef oraison et puis s'assoit Le Clergé va à sa place et on commence le divin Service sans le faire attendre. Il est a remarquer que le Siege a Dais du Cardinal doit être paré de rouge ou violet Selon le tems, Les Drap de pieds de meme et que son Siege doit être plus elevé que celui du Prelat ou Evêque de la meme Eglise au moins d'un degré

Quand leur Eminence vont en des Eglises et maisons Regulieres assister au Divin Service des Jours Solennels Ils y vont avec la soutane Le Camail ou Mozette, et leurs Manteaux entrans dans le Chœur prennent le Bonnet quarré.

J'approuverois fort que leur Eminence allant assister en quelques Eglises au Divin Service en la quelle ils n'ont été pas le passé Le M.e de Chambre auparavant y alla faire un tour pour voir si le Siege de S. Eminence est bien placé assez Elevé et si les Faldistoires sont bien et les Dais dessus

R 13

elevés et ageancés.

La veille de Noel Les Cardinaux Evêques font le divin service avec les Sacremens blancs en cette façon Chappe de Velour et Soutane, Rochet, manteau et Camail va a l'Eglise et par quelque porte Secrette Serein dans la Sacristie au, Sur sa Soutane et Rochet, on lui met L'amit, La Coste, et le pivial avec la Mithre, et les gands et ainsi paré le Clergé marchant devant lui de deux en deux il va adorer le S.te Sacrement et puis dans le Coeur à sa place, commence vêpre reçoit l'encent et fait les autres Ceremonies ordonnées parler Canons ou Cérémoniaux des Dioceses Royaumes et Provinces, L'office achevé il retourne et laisse les Sacremens ou il les a pris et s'en va a son hotel

Les Cardinaux non Evêque ou ceux qui sont Evêque hors de leur diocese en soutane, Camail, manteau et Chapeau vont à l'Eglise dedans laquelle, ou a la porte de la Sacristie ils quittent le manteau et Camail et prennent le Rochet et la Chappe rouge, vont adorer le S.te Sacrement faire oraison devant l'autel et Sacrario en leur Siege pontifical L'office fini laissent

§ 14

les Sacreins reprennent le Camail en manteau en
Jeu vont a leur hotel

Le Mr. de Chambre se souviendra de
faire trouver un valet de Chambre un Chapelain
pour donner le Bonnet et les pareneux en bon ordre
Les Italien donnent le soing de l'habit a un Huissier;
Le Caudataire sert avec le manteau noir

La nuit de Noel les Cardinaux vont a
Matines avec la Chappe rouge qu'ils prennent au
meme lieu et Sement sur la tete le bonnet
quarré et le Capuchon ils vont les premiers devant
le Clergé Noter que quand les Cardinaux vont
a la Mitre en tete, ou le bonnet quarré descouvert
ils vont les plus proches de la croix ce qui arrive
fort rarement

Si la Veille de Noel arrive le Dimanche il est
dispensé d'assister à la messe du Dimanche parce qu'il
auroit trop de fonctions a faire cela depend de la
devotion

Le Jour de Noel le Cardinal Evesque celebrant
en son Diocese prend les Sacremens, et les laisse au
lieu deja nommé

Ceux qui assisteront au Divin Service y vont
avec la Chappe rouge Le Caudataire avec le manteau

Sans Chapeau Le M.r de Chambre continuera ses
soins

Si ils vont à la Prédication ils porteront la Chappe
Rouge et les trois Jours suivants a ce sujet privilegié
le Barbier portera la mase devant Son Eminence
depuis le lieu ou il prendra les Sacremens jusqua
Son siege et si la predication se dit immediatement
apres l'office depuis le lieu ou Son Eminence la
entendu jusqu'au Banc preparé pour ouir la
Prédication

Le Jour de St. Etienne ils assistent à
la Messe avec le même habit

Le Jour de St. Jean l'Evangeliste de même
avec la Chappe Le Cardinal Evêque en son Diocese
celebre avec les Sacremens de la fonction du Jour

Janvier

Le Jour de la Circoncision ils assistent avec le
Chapeau rouge, le Cardinal Evêque en son Diocese
celebre avec les Sacremens du Jour

Le 5 Janvier veille de l'Epiphanie de même
et le Jour a la Messe, Les Cardinaux assistent avec
la Chappe, Le Cardinal Evêque en son Diocese fait
l'Office et celebre la Ste Messe.

§16

Le 18 Janvier 1ère de la Chaire Romaine de St Pierre ils assistent avec la Chappe rouge, Le Cardinal Evesque celebre et si elle tient fete en son Diocese il est obligé de celebrer en sa Maison

Fevrier

Le second fevrier si la fete est avant la Septuagesime Les Cardinaux assistent avec l'habit rouge et la Chappe Violette a la Benediction du Cierge et Procession des quels Cierge la distribution se fait en cette façon celui qui celebre, la Benediction faite attend le Cardinal qui va a l'Autel et lui donne un Cierge et puis le Cardinal se met agenouil et celui qui celebre lui en donne un. Le M.e de Chambre va a coté de S. E. prend, lors qu'il veut donner le Cierge, le bonnet, donne le bras pour s'appuyer, monter et descendre les degrés de L'autel a ceux de son siege. Le Laudataire sort avec le manteau sans Chapeau et puis le M.e de Chambre et Laudataire, à leur rang faisans très humbles reverences a leur Maitre, vont prendre leurs Cierges durant la distribution des quels si la fete vient dans la Septuagesime Le Cardinal prend la Chappe rouge. quand on chante l'Evangile, et leve le 1.er Jacent.

Leurs Eminences tiennent le Cierge en leur mains allume ; Et Tous Les Cardinaux Pretres Celebrant en habits violets Le Dimanche de la quinquagesime on met Le Ao beures aux S.S. Jesuites est a leurs Eminences un prejugé de Predestination d'y aller et assister a quelque predication avec l'habit et la Chappe violette Les Candataires Sortent avec le manteau.

Le Premier Jour de Careme il portent l'habit et la Chappe violette Les Cendres benites Le Cardinal comme en la distribution des Cierges de la Purification, va a l'Autel La face tournée au Peuple les donne a celui qui celebre et puis les recoit de Sa main Le Cardinal Eveque n'est obligé a Celebrer

Mars et Aprill

Le Septieme mars Fête de S.t Thomas d'aquin Si elle Se chome dans la ville du Diocese de leur Eminence ils assistent a la Messe en habit et Chappe violette Le Candataire Sort avec le manteau.

518

Le premier 2.e et 3.e Dimanche de Carême ils assistent a la messe avec l'habit et Chappe violette Le Caudataire sert comme il a été dit.

Le quatrieme Dimanche de Carême ils portent tout le jour l'habit Rose cliche et dessus la Chappe violette avec laquelle ils assistent à la messe

Le Cinquieme Dimanche l'habit et Chappe violette Le Caudataire sert comme dessus dit

Le 25 Mars fete de L'annonciation de la Vierge Les Cardinaux assistent au Divin service avec l'habit et Chappe Rouge Le Cardinal Eveque etant dans son Diocese celebre

Le Dimanche des Rameaux ils assistent avec la Chappe violette. La Benediction des Rameaux faite par celui qui celebre ou en fait la distribution comme des Cierges de la Purification leurs Eminence pendant qu'on dit la Passion la tiennent en main et lorsqu'on baise les Pds Sacrement puis la donnent au Caudataire qui l'envoye au Logis

519

Le Mercredi Saint le soir ils assistent a matines
avec l'habit et la chappe violette le Cardinal eveque en son
Diocese celebre avec la Chappe, Le Capuchon sur
sur la tete sans mettre, sans croix et sans Assistance
des Diacres va devant son Clergé Le Caudataire
sort en habit violet avec le capuchon sur l'epaule./.
Le Jeudi Saint ils assistent avec l'habit et Chappe
violette, à la messe et a la procession pendant laquelle
on leur donne un Cierge qu'ils portent eux mêmes
et otent leur calotte de la Tete Le Cardinal Evêque
celebre en son Diocese Les Sacrements sont de
la couleur du temps Selon l'ordre commun de
l'Eglise et portent la tete nue le St Sacrement
en aucuns lieux on Lit la Bulle in cœna domini
et le Cardinal le Cierge jetté benit le peuple comme
De Legat Apostolique en cela il faut suivre la
Coutume des Lieux et Eglises

Cette fois Son Eminence prend le Chemin du lieu
ou on a preparé la Cene accompagné de deux
Diacres au milieu des quels etant assis Lun des
Principaux du Clergé lui donne l'Encens; et l'autre
chante l'Evangile <u>iste Dieu festum</u> Son Eminence

§20

Se levé droit sur ses pieds L'Evangile achevé il ôte
le Viatic et va se laver les pieds aux Sauvres; les
ayant Lavé il retourne a sa chaire pontificale on
lui donne a Laver et sécher les mains puis il quitte
les Sarmens et un Rochet mantelet et Camail et sert
de Sauvain les pauvres · assisté des plus notables
du clergé et cependans qu'ils soient Le Predicateur
de la Cathedrale fait un beau Sermon

Le vendredi Saint au matin et a vespres
ils assistent au Divin Service avec l'habit et
Chappe violette d'étoffe drapée lorsque l'on va
commencer la messe ils ôtent la Chappe violette
et prennent la rouge laissans a la Sacristie ou
porte de l'Eglise ils prennent sur la Soutanne
violette le Mantelet et Camail rouge jusqu'au Logis
qu'ils la prennent rouge Les Caudataires servent
comme devant.

Le Jour de Pâques premier 2 et 3e. Les Cardinaux
vont à l'office avec l'habit et Chappe rouge Le
Cardinal Evêque en son Diocese celebre le Jour de
Pâques avec les Sacremens de la couleur du tems.
Les Caudataire sert avec le Surplis et Son Eminence
ayant quitté les Sacremens reprend le Rochet
mantelet et Camail Rouge.

Il est assez ordinaire que les Papes donnent
des Indulgences et Stations dans les Villes de Mrs
Les Cardinaux qui ne saudront a vouloir faire
profiter ses Tresors Spirituel a Ceux y vont avec
les processions du Clergé ils portent une Chappe
et Bonnet quarré et le Mr de Chambre debute
avertir les Prelats de l'Eglise afin que la Caudataire
de S. E. soit preparé, S'il y va en particulier
Le Mr de Chambre portera le Bonnet quarré
envoyera peu de tems auparavant un Estaffier
avertir à l'Eglise ou est la Station a la porte de la
quelle il donnera a S. E. le Bonnet en prendra le
Chapeau, Durant le Carême leurs Eminences vont
aussi entendre les predications et Si c'est en public ils
doivent avoir leurs Chappes et la masse portée devant
eux Sur l'Epaule d'un de leurs Domestiques
jusqu'à leurs Chaires que le Maistre Ceremo

§ LL

grande reverence a son E.ce la Baise et la remet
a un Estaffier qui l'Emporte a son hotel.

Si le Predicateur fait complaisant a S. E.
il leve seulement une foi son Bonnet ; S'il n'est
Cardinal Eveque en son Diocese il benit le Peuple
a la Predication finie dans l'Eglise ou Sacristie
reprend ses habits Si S. E. va a la Predication
en quelques maisons regulieres ou Congregation
plurieux Se dispensent de porter la Chappe ex y
vont avec la soutanne, Camail manteau et bonnet
quarré, mais a Rome non pas même dans les
oratoirs particuliers

Le Samedi in albis Leurs Eminences
vont a Vepres avec l'habits et Chappe Rouge
Le Cardinal Eveque en celebre

La veille de L'ascention a Vepres et le Jeu
a la Messe Les Cardinaux Eveques y vont
avec l'habits et la Chappe rouge Le Cardinal
Eveque en son Diocese celebre avec ses paremens
blancs

May

Le Samedi de la Pentecote Leurs Eminences assistent

L 28

a vepres avec l'habit et Chappe d'Ouge de laquelle
ils changent la fourrure blanche de peau et la
mettent de taffetas de la couleur du dehors, les
Cardinaux Evesques autres Diocesains font
L'office avec les Parements selon le tems

Le Jour de la Fête Dieu la Procession
dessus faite en ce qui regarde leurs Eminences
que les Cardinaux

La Veille de la Très S.te Trinité Les
Cardinaux assistent a vepres et le Jour à la
Messe avec l'habit et Chappe rouge La
veille du Corpus Domini de même, Le Jour de
la Fête du S.te Sacrement aussi, Si le Cardinal
est Evêque en son Diocese il dit une Messe basse en
habit de la Couleur de la Fête et commence la S.te hostie. La
Messe finie il laisse la Chasuble, et prend le Surplis
blanc avec le quel ayant encensé Le S.t Sacrement il
entonne l'hymne Lange lingua gloriosi, Les des
Ecclesiastiques assistans lui apporte de l'autel le
S.te Sacrement au premier degré où il est a genoux
et L'adorant et prenant en ses mains la Fête une
Soustalotte le porte en procession Sous le Dais Les
Choeurs Chantes et S. E. avec ses Diacres a voix

§ 24

Cette route des Hymnes Sacrées selon la fête a sa
Dévotion. Les Cardinaux non Evêques assistent à la
Procession avec la Chappe et l'habit rouge. Le M.r
de Chambre porte la Chapelone pour lui parer
le Solstices occasions et le Coquier porte son flambeau
ou le S.t Sacrement repose il y doit avoir Saldistoire
pour Son Eminence

Juin Juillet

Le 24 de Juin fête de S.t Jean Baptiste
Les Cardinaux assistent a la messe avec habit
et Chappe rouge les Cardinaux Evêques
en leurs Dioceses celebrent la S.te Messe

Le 28 veille de S.t Pierre et le 29 Juin jour
de la fête le même, Mais outre elles tomoignent
les réjouissances dune fête de laquelle dependent
leurs biens, honneurs, et grandeurs

Aoust

Le 15 Aoust Jour de L'assomption de la Vierge
leurs Eminences assistent en habit et Chappe
rouge a la messe les Cardinaux Evêques en leurs

125

Diocese celebrant.

Le 23 Aoust cest la feste de saint Louis Les Cardinaux assistent a la Messe avec la Chappe violette et la fontange selon le temps; Les Cardinaux Evesques en leur Diocese celebrent avec les Parements de la couleur

8bre Septembre

Le 14 Septembre feste de l'Exaltation de la ste Croix Les Cardinaux assistent a la Messe avec les Chappes violettes

Le meme le Jour de ste Terese

9bre Octobre

Le 31 dud. Mois veille de la Toussaints leurs Em: assistent au divin service avec l'habit et Chappe rouge ou a accoutumé de mettre aux Capuchons des Chappes les fourrures de peau blanche ou noires les Cardinaux Evesques celebrant en leurs Diocezes avec les parements du Jour le meme Le Jour le matin a la Messe

Lapres Diner ils assistent a vespres et matines des morts avec la fontane et Chappe de Camelot violet Et la feste de Toussaints ont le Samedi

S26

ou le transfere au Lendemain.

Le Lundi ils assistent avec le meme habit, en parement a la meme la quelle suit en fontanne et Camail, manteau et bonnet quarré ils vont prier Dieu sur les tombes des Cardinaux ou Eveques leurs Confreres et devanciers

Le lendemain de la fete ou Commemoration des morts les Cardinaux doivent a leurs confreres Cardinaux decedés une Messe ou la leur faire dire et y assister en meme habit

Le reste de l'octave de la Toussaints ils doivent Service et porter le Rouge

A l'anniversaire du Pape qui a donné le Chapeau a un Cardinal, et l'anniversaire du dernier Pape il lui Doivent aussi Messe avec la fontanne et Chappe de Camelot violet

Le 25.9.bre Jour de S.te Catherine ils assistent à la Messe avec la Chappe violete

Le 1.er 2.e et 4.e Dimanche de Lavent leurs Eminences assistent à la messe et a la predication avec l'habit et Chappe violette

Le 3.e Dimanche ils portent l'habit Rose Seiche et la Chappe violette

Que Si la veille de Noel se trouvoit Le 4.e Dimanche de Lavent en ce cas la ils assistent ou le matin

S 2 L

a La Messe, mais seulement le soir a vespres comme il a été dit. Si leur devotion particuliere ne les y convie; car comme j'ai deja remarqué dest bien le moins qu'ils puissent faire que d'assister au divin service les jours que le Pape assiste et celebre

Leurs Eminences ayant devotion d'assister au divin service, ou celebrer les fetes de quelques unes de leurs saintes, d'apotres ou de la Vierge observeront tout ce que dessus. Se souviendront que les fetes des Apotres et de la Vierge si le temps le permet ils peuvent porter la Chappe rouge; mais en celles des saintes martires Pontifes, confesseurs ou Vierges ils doivent la porter violette sur l'habit de la couleur du temps.

Ils se souviendront aussi de celebrer par feu de joye rejouissances, Lumieres, aux environs de leurs Palais et Divins Services le jour de la Creation et Coronation du Pape Surtout s'ils sont de ses promotions ou creatures et portent en quelque temps que ce soit l'habit rouge ces jours la.

Tous Monseigneurs les Cardinaux reguliers partout de leurs habits et parements j'ai dit clairement l'ordre qu'ils doivent tenir aux changements des Chappes d'étoffes drappées

128

a Camelot, et aussi comme ils changeoit ter souvrain
de leurs chapper a meme temps que les autres Cardinaux
Lorsque leurs Eminences disent les grandes
Messes ordinaires ils lavent quatre fois La premiere
Lorsqu'on leur met L'amit ; la seconde après l'oblation
des Espece Sacramentales ; La 3.e après la consommation
d'icelle et la quatrieme après qu'on leur a ôté L'amit
devant le Pape quatre differentes personnes leur donnent
a laver ; ailleurs on n'y regarde de si près

Je laisse aux Messieurs des Ceremonies diverses
observations qu'on fait durant le Divin service qu'il seroit
en leurs situations ce seroit composer un Volume que ce
les voulois apporter icy.

Des Devoirs de Messeigneurs Les Cardinaux envers le Pape

La qualité de frere que les Papes en leurs Constitutions
et brefs donnent a leurs Eminences ne les rend pas
plus familiers ou moins respectueux envers sa saintelé
a laquelle ils rendent de très grands cultes et
Soumissions en reconnoissance de Vicariat de Dieu
qu'il exerce en terre

Leurs Eminences paroissent devant sa saintelé
en quatre façon d'habits ou parements La premiere

est avec

529

ont avec le Sivial, Chasuble ou Tunique selon leur ordre
et grade dans le College et la Mitre de Damas blanc
par gratification du Pape Paul II La 2e selon dit est la
soutane, rochet, chappe selon le tems et le Bonnet
quarré La 3e est avec la soutanne, Rochet, camail,
Mantelet et le bonnet quarré les reguliers mettent
le Mantelet et Camail sans Rochet sur la
soutane, La 4e est L'habit de campagne avec la soutanelle
qui passe le Genouil, et Mantelet et Mozette Le bonnet
quarré dans les Lieux sacrés et Salain du Pape le
Chapeau Rouge a la Campagne

Nous dirons ailleurs en quels Lieux seles et occasion
ils prennent les Fanons sacrés

La Chappe ils la portent en tous les Consistoire et
Chapelle a Rome Sans Exception exception aucune
en même en des Chapelles particulieres esquelles le
Pape assiste comme celle de St Louis, de St Yves
St Marcel, Le Jour de l'Exaltation de la ste Croix
de St Thomas d'aquin chez les Jacobins, a
L'anniversaire des Cardinaux Le 3.9bre dans la
Chapelle du Pape qui ne se trouve, en autres que
les Ceremoniaux Romains contiennent

La soutanne, Rochet, mantelet, Camail et
bonnet Rouge ils le portent devant le Pape lors

530

qu'ils vont recevoir le bonnet de sa main, en toutes
les Congregations, en audiances particulieres que le
Pape les envoye appeller, ou qu'ils desirent d'y
aller

Je envoye a un autre Lieu de parler de la
Façon que les Cardinaux allans prendre le
chapeau Rouge a Rome se vestissent en Campagne,
des Carosses de Gentilshommes que les Cardinaux
leur envoyent au rencontre, comme descendants
au Palais du Pape de Carosse ils vont dans
le Quartier du Cardinal neveu, se mettent en
habit en puis il les conduit par le degré secret
vers le Pape mon intention en ce Lieu est
Seulement de dire les Subsmissions de cette
Cérémonie

Le Cardinal neveu donne dans son departem.t
ou quartier la main droite au Cardinal nouveau
et Jusque au haut du degré qui repond dans
l'antichambre du Pape que le Cardinal neveu la
reprend et entre le premier dans la Chambre du
Pape et se met a côté, après avoir fait la reverence
a Son Dieu vivant Le Cardinal nouveau dès qu'il
voit le Pape se met a genoux, quelques Cardinaux

537

Creatures de si fort dire idolatres vont a luy
genouiller jusques au Siege lui baiser le pied, les
autres se contentant de faire trois reverences
L'une des quelles font a sa presence L'autre
au milieu de la Chambre, la troisieme aux pieds
du Pape, en façon neanmoins qu'ils fassent quelques pas
genouillieres, après avoir baisé le pied, ils remercient sa
Saintété de la dignité qu'il leur a donnée aux meilleures
termes qu'ils savent, auxquels le Pape repond amiable=
ment, et prenant le bonnet quarré des mains du
Cardinal nouveau, le lui met sur la tête, disant ces
mots, Esto Cardinalis, faisant le signe de la croix
et puis le congedie, et s'en va tenir son logis sans
en sortir, ni recevoir visites publiques, jusques au
jour du Consistoire public que, laissant à part toutes
les cérémonies de la reception des Cardinaux qui le
vont accompagner, l'ordre de la Chevalchée et autres
cérémonies desquelles, Si dabit otia Deus nous
traiterons ailleurs, Je dirai seulement que le Cardinal
nouveau étant amené par deux Diacres au Consistoire,
étant à l'entrée d'icelui avec la chappe déployée et la
queue traînante par terre, il fait une très humble
reverence, la deuxieme au milieu du Consistoire, et la
troisieme aux pieds des degrés du Throne pontifical,
puis il les monte, et baise le pied du Pape qui le

§ 32

reçoit, <u>ad osculum manus et oræ</u>.

Aux Consistoires Secrets, lorsque le Pape arrive, les Cardinaux lui font une très grande reverence de leurs places et rang où ils sont. le Pape s'assoit, et le Doyen, ou, le plus ancien vont par ordre à l'audience à l'oreille gauche du Pape: les Cardinaux sont de côté en pied, la tête nue, sans calotte; et ainsi traitent les affaires et ayant achevé, se reculent trois pas, et faisant une profonde reverence, retournent à leurs places: et parcequ'il est necessaire que ceux, qui sont à la main droite, passent devant le Pape, pour aller au côté gauche, en ce cas ils ont accoûtumé, étant contre milieu de la Salle, de faire une très grande réverence; un genouil en terre, au Pape; le même en retournant.

Aux Congrégations, leurs Eminences ont accoutumé de prevenir l'heure et se trouver dedans la Salle de la Congrégation, avantque le Pape y aille et demeurent debout, ou, assis sur des bancs qui sont aux environs de cette Salle, et non dans les Destinées pour la Congrégation: comme le Pape en à leur veue, ils font la reverence comme dessus; et le Pape assis leur fait une petite inclination de la tête, c'est à dire, leur commande de prendre leurs places.

5535

La Congrégation achevée, ilz se levent, sortent de leurz placez et font la même reverence au Pape: quelquez Cardinaux lui parlent d'affairez, maiz devant la Congrégation, ou, même dez la veille, ilz le font savoir au Maitre de Chambre du Pape, qui leur fait entendre sa volonté, touchant l'audience qu'ilz desirent avoir; en ce cas ilz parlent au Pape comme aux Consistoirez.

Pour l'habit de campagne, le nom signifie à quoi il est destiné, et lorsque nouz en avonz fait la description, nouz en avonz marqué l'usage.

Il reste maintenant à parler de quelquez devoirz que lez Cardinaux rendent au Pape aux Chapellez et consistoirez; par maxime générale, toutez lez foiz que le Pape porte thiarre, ou, mitre, ou qu'il tient Consistoire public et que lez Cardinaux portent devant lui la chappe, ilz doivent lui rendre l'obedience et une implicite, ou, tacite ratification du Serment de fidelité qu'ilz lui ont fait et de l'obéissance qu'ilz lui ont vouée. lez malheurz dez Siecles inquietez dez Antipapez, ont donné cause à ce tribut révérentiel.

Lequel est que, lorsque le Pape a prez sa place dans son Siege pontifical en Chappelle, ou, Consistoire, leurz Eminencez, Le Doyen, ou, le plus ancien, — quelquefoiz à chappe déployée et traisnante et quelquefoiz

534

non, les une aprés les autres, vont devant les degrés du Siege apostolique et font une profonde reverence, puis les montant se mettent à genouil, baisent la main du Pape couverte du bord de son pivial, se levant reculent trois pas et font la seconde inclination, ou, réverence, puis Saluant modestement les Cardinaux Diacres qui assistent au Pape, les Ambassadeurs des Couronnes et Princes ou, le Prefet de Rome qui se tient tous la tête nue, droite sur leurs pieds au second degré du Siege pontifical à main droite, et prenant soin la main gauche sans tourner le dos au Pape, descendent de côté les degrés et s'en retournent à leurs places.

C'est peché de leze Majesté de la cérémonie de tenir calotte, ni, gandz et les Maitres des cérémonies feront des mercuriales à ceux qui en porteront comme j'ai déja dit.

Il y a cette difference aux Chapelles des Consistoires que les Cardinaux aux Chapelles allant à l'obédience vont droit contre le milieu de l'autel où étant vis à vis du Pape font une profonde réverence à l'autel et puis retournent faire la cérémonie que j'ai dite vers le Pape.

Lorsque Messeigneurs les Cardinaux sont prets d'aller rendre l'Obédience, le plus ancien se

538

tourne au moins ancien et inclinant vers lui la tête semble lui offrir d'aller le premier, ou, demander conge d'y aller devant lui ; à laquelle civilité, le moins ancien repond par une pareille inclination de la tete sans parler. l'obéissance rendue et leurs Excellences retournées à leurs places, ils ne s'asseoient, ni, ne couvrent, que tout le College n'ait rendu l'obéissance et regardent ceux qui vont la rendre pour leur rendre les Salutz qu'ils leur donnent en passant par inclinations de la tête.

Quand les Cardinaux arrivent que la Chapelle ou, Consistoire est commencé, ou, le Pape est à son Siege pontifical, ou, non. s'il ne l'est pas, faisant à l'entrée une profonde reverence à l'autel, ils vont à leurs Sieges : si le Pape est à son Siege, ou, l'Obedience est rendue, ou, on la rend. si elle se rend, entrant dans le chœur, on leur deploye la chappe, le Caudataire prend leur bonnet quarré, et demeurent en pied, jusqu'à ce qu'il vienne à leur rang d'aller à l'obedience et lors ils y vont en la maniere accoutumée et dite cy-devant : si elle est rendue de tous les autres, ils la vont rendre, dès qu'ils sont dans le parquet.

Prenant garde, si le Pape est en pied, comme à l'Introït, Oraisons, ou, autres Cérémonies, qu'ils

536

doivent attendre dedans le parquet, la Chappe deployée, que Sa Saintetè soit assise, et alors vont rendre l'obedience, et le Caudataire attendre son Maitre à sa place et lieu collegial.

Les Chapelles, ou Consistoires publics finis, leurs Eminences accompagnent le Pape jusqu'à la Salle des parements avec leurs chappes sans garder l'ordre de l'ancienneté et attendent jusques à ce que Sa Saintetè ait quitté les paremens, alors qu'il s'en va, lui font la reverence, et vont quitter leurs chappes où ils les ont prises.

Quelques uns par Submission extraordinaire, notamment de ses Creatures, vont jusques à l'anti=chambre du Pape et l'accompagnent pas le degré Secret jusques à la Salle des parements et devantque y entrer prennent la chappe.

Aux audiences particulières que le Pape donne aux Cardinaux, on leur donne un Siege de boix peint fait en forme d'escabelle sans appui et non couvert d'aucune étoffe: le Pape les fait couvrir, ils en usent neanmoins avec des grandes respects; approchant de Sa Saintetè, font une genuflexion et attendent qu'il leur commande de se couvrir et asseoir. pour les qualitès, le Pape ne leur donne de V. E. ni autre qualité et leur respond pas la parole Lei en troisieme

537

personne. lorsque le Cardinal Ludovisio alla prendre le
congé forcé pour aller à sa residence de Bologne, le
Pape Urbain huitieme ne lui dit autre chose que, fasc
bene Monsieg Andate. (peut-être alors le S^t
Esprit ne parloit par, mais plutôt la partie inferieure
de Barberin) de ce que dessus, on voit evidemment
comme le Pape traite les Cardinaux en sujets et —
personnes de son absolue dependance. J'ai cy devant
parlé de la cérémonie de fermer et ouvrir la bouche
par laquelle le Pape leur donne encore assez à —
connoitre le rang dans lequel il les tient, et doit suffire
à ce traité.

538.

559

Livre cinquieme

Des devoirs des Cardinaux envers les Rois et personnes de sang royal

I

L'obéissance et Reverence deue aux Rois est du droit divin et ce que les loix humaines en ont ordonné reçoit sa totale force de l'exemple que notre Sauveur en sa naissance nous en a donné, confirmé de ses actions et ratifié de ses sacrées paroles. Je loue Firmain, lorsqu'en son poëme de son institution de l'Astrologie, il defend à ses Ecolieres de faire des pronostics judiciaires des Potentats, parce, dit-il, que les Dieux privativement aux astres se sont reservée de leur regir de leur toute puissante main: Homere le lui avoit enseigné, lorsqu'il les qualifie Enfans de Jupiter attachés à son sein par une chaisne d'or au long de laquelle il leur envoye ses surhumaines influences et participations de son être divin. mais cela se peut dire à plus juste titre de nos Rois que de tous les autres ce sont ces Christs qu'il ne faut pas toucher, oints du baume sacré et à jamais inépuisable. ce sont ces fils

540

aimée de l'Eglise, ces bras droits des Pontifes, ces Josuées armées pour la cause de Dieu capables par leur pieté d'arrester les Soleils; ce sont les Moyses de Dieu, mis et créés sur le peuple de France qui meritent d'être honorés et obéis comme images plus parfaites et plus autorisées de Dieu parmi nous: ils sont notre Salut qu'il a preparé devant la face des hommes, lesquels il semble émaner à doux.ne de la toute puissance de Dieu; les Rois sont les chefs-d'œuvres de sa propre main; c'est pourquoi Messeigneurs les Cardinaux, Legats, étrangers, ou, nationaux leur doivent, lors surtout qu'ils se rencontrent en leurs Royaumes, grand respect et fidele obéissance. Je sçai bien que le livre nommé, le Théatre de la gloire du monde, dit que les Cardinaux se mettent de pair avec les Rois et abuse de ce mot, Æquiparantur Regibus et Jules Second en une de ses oraisons ad Cardinales, use de ces mots, Successores Apostolorum circa thronum sedebitis et Regum similes eritis. Il est suspect en sa propre cause, surtout dans les interêts de la france? néanmoins il y a une distinction facile qu'il est vrai que les Cardinaux en la hiérarchie de l'Eglise, ayant le nom de freres du Pape, et les Rois de fils de l'Eglise par lui representée comme chef, Il y a quelque degré d'affinité spirituelle dans la circonference du

L 41

du gouvernement de l'Eglise, non dans le regime et autorité temporelle et Seculiere, ou, profane sur la terre. Messeigneurs les Cardinaux Legats ont leurs habits et Cérémoniaux: les exemples sont assez frequents des Legats à latere et autres. on a vu les années passées comme ils reverent les Rois et comme en contreechange leurs Majestés ont fait état d'eux avec cette louange pour la France que, jaçoit que l'humeur et les actions du Legat à latere Barberin semblassent inclines et avoir propension vers l'Espagne, que ses Ministres et Domestiques, (comme l'expérience a fait voir depuis) fussent, Vita, Verbo, Cogitatione et opere portés aux interêts d'Espagne, ils ont été favorablement reçus et traités en France et beaucoup plus mal en Espagne et l'ont avoué de leur bouche; neanmoins tout cet excès de bonté et civilité ont peu profité.

Messeigneurs les Cardinaux peuvent en deux sortes de lieux paroitre devant les Rois, aux Sacrés, ou, profanes: aux Sacrés, en deux façons, faisant l'Office, ou, y assistant: faisant l'office, la présence du Roi n'altere en rien les Cérémonies sacrées: en ce qui est du Baldytoire de leurs Majestés, du Baiser de l'Evangile et paix, de leur donner l'encens, Il y a les formulaires pour cela et aussi pour les reverences que les Cardinaux doivent faire à leurs Majestés —

S. 42.

entrant et sortant de l'eglise : lorsqu'ils assistent dans une église, Chapelle, ou, Oratoire à un divin Service solemnel, ils doivent à la porte de l'Eglise prendre la chappe sur le reste de l'habit selon le tems et l'occasion : pour le lieu de leur Siege, cela dépend des Maitres des cérémonies de France. les Cardinaux en Espagne se couvrent en présence de Sa Majesté Catholique avec plus de facilité qu'en France : du Surplus on les traite comme Chapelains, et le peuvent bien faire, si leur arrogance d'appeller le Pape premier Chapelain de leur Roi, est raisonnable. le Cardinal Infant voyant en un tierce chambre le Cardinal Barberin Legat à latere, eut peine de lui lever le bonnet et le traita de Vos qui signifie en françois Toi. les freres de nos Rois les honorent et traitent bien plus favorablement : pour ce qui est de s'asseoir en presence du Roi dans les Eglises, cela depend des Maitres des cérémonies et de la coutume du pays : en Espagne, ils s'asseyent assez familierement ; en France, non.

Si le Roi alloit par cas fortuit dans l'Eglise diocèsaine d'un Cardinal, l'ordinaire est que dans le pourpris de son Eglise, il pourroit prevenir, selon le canon, le Grand Aumonier, même en l'exercice de sa charge : mais la coutume de la France

f 263

est toute autre.

Hors des lieux sacrés, Messeigneurs les Cardinaux ne peuvent voir les Roix avec plus Solemnel habit et respectueux que la Soutane, Rochet, Mantelet Mozette et Bonnet quarré et Si l'on observoit le Cérémonial selon ses termes, ils ne devroient jamais voir leurs Majestés qu'en cet habit: Je Sçai bien qu'il y en a eu plusieurs amis de la liberté, ou, a libertinage françois qui, voyant ce traité, diront de moi que je viens leur imposer une Servitude laquelle ni, eux, ni, leurs devanciers n'ont endurée. ce n'est par mon Dessein: je ne regle pas, par Arrêt irrévocable, ces maximes: je dis comme elles se doivent observer: le fasse qui voudra: Je Sçai bien que Messeigneurs les Cardinaux vont en France rendre les devoirs aux Roix et Reines avec la Soutanne, le manteau et le Chapeau: en Espagne et Italie, ils n'iroient pas en cet habit voir un Evêque, ou, au moins à la porte de son hôtel, Vêtus de Simarre et manteau, prendroient le bonnet quarré: Je dirai plus que les Cardinaux en leurs maisons ne recevroient pas un Gentilhomme d'un autre Cardinal sans prendre le Simarre et le bonnet quarré: mais autant de païs autant de loix; néanmoins cela offense le grade et dignité du Cardinal.

S 4th

J'excepte toujours les rencontres inopinées et les voyages qu'on se met en habit de campagne.

Pour ce qui est des personnes du Sang royal que nous appellons Princes du Sang, Messeigneurs les Cardinaux les traitent plus, moins favorablement selon qu'ils sont proches et esloignés de la Couronne. A nos jours, des Princes du Sang n'ont point fait de difficulté de donner la main droite aux Cardinaux pour la prendre chez leurs Eminences. nous avons l'exemple de Mgr le Prince de Condé étant à Rome, auquel il repond que chacun est maitre à Sa maison. Il y a aussy le Decret de Sixte cinquieme en la congrégation des Sacrées Cérémonies, prononcé et homologué par sa Constitution consistoriale dattée de Mars 1586 touchant le rang des Princes Souverains, ou, leurs enfans dans les Chapelles pontificales, lequel n'a lieu en France, car les freres des Roix ne vont au rencontre des Cardinaux, ni, ne les accompagnent à leur départ comme font les autres Princes du Sang. cela Suit comme un appanage la main droite et la qualité qu'on donne, car Sur cette maxime, on se regle au recevoir, ou, accompagner. celui à qui on donne la main droite chez Soi, se reçoit par maxime infaillible au haut du degré au moins, s'accompagne au carrosse et voit partir, comme nous dirons cy aprés plus distinctement

Des qualités des Papes, Cardinaux Princes souverains, Ducs et autres Grands temporels et ecclésiastiques

Il faut avouer qu'en France nous sommes délivrés d'une inique et facheuse contrainte des titres et qualités dequelz les Espagnolz et Italiens sont un perpetuel et très odieux maquignonnage. Il est à propos qu'il y ait des différences dans les noms des mortelz; mais que nous rendions les attributs de Dieu communs aux hommes et qu'ilz les affectent, cela tient du paganisme; lorsque ces ambitieux Monarques voulurent être ouis et estimés filz des Dieux qui recherchoient dans la fragilité de leur chair d'être adorés comme immortelz. la France, jusques à nos jours a eu en haine, même en horreur, cet inutile appareil et l'a mépriséé. il semble que à present on commence à y prendre gout: Dieu nous en veuille preserver, car les Françoys voulant ce

§ 46

qu'ils veulent hardiment et sans reserve, ce seroit nouvelle matiere de se couper la gorge pour un neant. avantque de nous enfoncer en ce Sujet, il est à propos de faire une montre de titres que le monde use à present. Il y a celui du Roi, et Majesté; d'Altesse royale du aux freres et enfans des Roix; d'Altesse du aux Princes du Sang: d'Altesse Sérénissime que les Republiques de Venise à juste titre, Genes et Lugues temérairement se donnent, et aussi les Ducs de Florence: pour Savoye, le respect que je doit à Madame m'oblige de dire qu'il n'y a au monde des titres égaux, à sa naissance, grandeur et merite: il est vrai que ces fumées, que le dernier Duc avoit heritées de feu son pere, lui donnerent à la tête, en une Saison qu'il devoit plus. penser à celle du canon. Il y a aprés l'Excellence, l'Illustrissime: Le plus Illustre et le plus Magnifique.

Le respect que je doit au S^t Siege et à Messeigneurs les Cardinaux m'oblige à ne gloser sur leurs titres. je dirai en passant que nous voyons en plusieurs anciennes Constitutions, missives et brevets des Papes et Monarques qu'ils se recevoient à grand honneur la qualité de Reverend^me laquelle ils cederent aux Cardinaux, prenant celle de Seat et de notre terre attirant, pour ne dire plus,

S 47

ou, pire, celle de très Saint, ils ont donné l'Illustrissime aux Cardinaux et enfin le Pape se tenant à la qualité de Sainteté, leur a donné l'Eminentissime en terme et état des affaires de l'Europe que Summa rerum agebatur in die. Mais revenons aux qualités de la hiérarchie ecclésiastique, le Pape a la qualité de très Saint Pere; les Cardinaux celle de Reverendissime et Eminentissime qu'ils disent contenir virtuellement l'Illustrissime: les Patriarches et Archevêques, Auditeurs de rote, Clercs de la Chambre Apostolique, Gouverneur de Rome, Auditeur et Trésorier général de la Chambre apostolique, Dataire, Secretaire des Brefs ont l'Illustrissime: les Evêques et autres Prelats le Réverendissime et les Abbés, le plus reverend.

Messeigneurs les Cardinaux qualifient les Archevêques, Patriarches et autres cy-devant nommés Illustrissime, mais non Réverendissime, ains seulement plus Reverend; les Généraux des Ordres, Maitres du Sacré Palais, Réverendissime: donnent, aux Nonces près des Couronnes, Illustrissime et Réverendissime: aux Nonces résidant près des Ducs, plus Illustrissime et très Reverend: aux Ambassadeurs ordinaires, ou, extraordinaires des Couronnes, l'Illustrissime et l'Excellentissime; ——

S 118

Maintenant Venons au détail des civilités qu'ils usent envers eux : commençons de la hiérarchie Ecclésiastique.

Les Patriarches, Archevêques, Evêques et autres Prelats doivent visiter Messeigneurs les Cardinaux au moins la premiere foix en habit, Savoir, Soutane, Rochet et Mantelet, Camail et le bonnet quarré : ils ne doivent envoyer faire l'ambassade ; c'est à dire, Savoir si le Cardinal donne audience : oui bien l'apprendre eux mêmes en l'antichambre, où étant, le Maitre de Chambre, s'il y a des personnes de plus grande qualité que le Prelat avec Son Maitre, ne fera l'ambassade, si l'Audience n'étoit excessivement longue et que ce Prelat eut affaire pressante avec Son Eminence ; en ce cas il se dispensera de la faire : et cependant le Maitre de Chambre leur tiendra compagnie, les fera asseoir et aservira, envers eux, les autres civilités possibles. le Cardinal, après avoir accompagné ceux qui étoient à l'audience, retournant dans sa chambre les appelle, ou, fait appeller par ordre de leur preséance, ou, Dignité. Deux Gentilshommes donnent les Sieges : celui du Cardinal sera sous le daix ; celui du Prelat hors du daix, le dos tourné à la porte. l'audience finie ; Son Eminence l'accompagnera une chambre entiere

1737

au moins : Il y a quelquefois de ces Prelats qui sont de grande maison : alors leurs Eminences, pour temoigner que l'Ordre Ecclesiastique ne préjudicie à leur naissance, les accompagnent plus ; car à present on ne s'épargne en ces civilitées.

Sur ce pied les Maitres de Chambres doivent prendre leurs mesures, comme leurs Maitres doivent traiter les autres et par maxime générale, si Son Eminence accompagne une chambre, sa Cour doit accompagner deux : si Son Eminence en accompagne deux, sa Cour doit aller au milieu de la Salle, le Maitre de Chambre se tiendra près de son Maitre pour ordonner des audiances.

Et parceque l'ordinaire est de mésurer les honneurs par les titres, ils auront égard à cela.

Mais quand aux Nonces près des Couronnes ils doivent en faire grand état : le moins est de les recevoir à la seconde antichambre, ou, porte de la Salle des Estafiers, les accompagner à la porte de la Salle vers le Degré ; leur Cour au carrosse et les verra partir : leurs chaises seront mises en façon qu'elles approchent du côté gauche sous le dais et prennent sur le drap des pieds, tant soit peu tournées contre la porte, /.

550

Des Ambassades et D

comme cette parole est entendue des Italiens et des françois.

Ce que nous appellons Ambassade, les Italiens le nomment Ambasciaria et Ambajada les D Messagers que les Maitres de chambres des cardinaux, ou, Ambassadeurs font à leurs maitres, ou des Estafiers à quelque personne que ce soit: de façon que, quand cy aprés je dirai qu'on envoye, reçoit respond l'ambassade de quelque personnage, on devra entendre de ce message: en France nous n'avons D aucun terme qui, sans périphrase, explique ce mot D; c'est pourquoi il faudra improprement se servir du dit mot d'Ambassade D.

Les cardinaux neveux du Pape séant en D la chaire de S.t Pierre, étant à Rome, ou, ailleurs, prétendent qu'on leur envoye l'Ambassade par un Gentilhomme et de n'envoyer qu'un Estaffier porter la leur.

Le cardinal de Savoye qui a toujours eu D des chimeres à occuper son esprit pour aller du pair avec eux envoye l'ambassade par un Gentilhomme D

559

affin qu'on la lui renvoye par un autre.

Les autres Cardinaux, Ducs, Souverains et Ambassadeurs des Couronnes, se contentent qu'on leur envoye et d'envoyer un Estaffier.

L'usage de ces ambassades est fort commode parceque, comme le refus n'est reçu pour affront, cela délivre les uns et les autres d'une grosse servitude et peine, vu qu'on n'est pas même tenu de donner lere causer du refus et disant que Monsieur est empêché et priant celui qui le vient visiter de l'excuser, c'en est fait pour ce jour là et trois, ou, quatre après, si la chose ne presse bien fort.

Messeigneurs les Cardinaux envoyent librement les ambassades pour la visite, ou, audience aux Ducs Souverains et autres leurs égaux, ou, inférieurs.

Lorsqu'une ambassade arrive, l'Estaffier qui la porte doit s'addresser au Doyen des Estaffiers ou, à celui qui est en garde en la Salle de celui à qui on l'envoye. le Doyen, ou, autre des Estaffiers doit avertir le Maitre de chambre, s'il est dans l'Hôtel de son Maitre, en son absence, le Coupier, ou, autre et faire parler à lui celui qui porte l'ambassade.

Quelquefois le Maitre de chambre peut de soi respondre, comme si son Maitre lui a dit ne

SP2

vouloir donner audience, devoir faire visite, ou, depescher et autres empêchemens valables, ou, bien vuer á Son Eminence, quand le Maitre de chambre n'a point d'ordre, ou, n'est averti de ses empêchemens, Il va trouver son Eminence et lui expose l'ambassade à laquelle il lui ordonne ce qu'il aura à repondre, prenant garde de ne refuser, s'il se peut, une personne de qualité pour la 3^me^ foís: ou bien s'il le fait, ce sera en bien usez que Son Eminence envoye un Gentilhomme faire excuse et dire au refusé, s'il est de qualité à cela, que son Maitre ira apprendre, ou, recevoir ses Volontés et commandemens.

Mais surtout le Maitre de chambre prendra garde de ne refuser les visites avec cortege, celles des neveux du Pape séant et les premieres des Ambassadeurs des couronnes, auxquelles le Cardinal, qui visite, donne l'heure: aux autres visites particulieres, ou, pour audience, il l'envoye demander: néanmoins les Estaffiers, qui portent l'ambassade, savent d'ordinaire l'heure plus commode á leurs Maitres et en conviennent avec le Maitre de chambre.

Aux Visites des bonnes fêtes, le Maitre de chambre sera libremẽt, pour toutes les personnes de qualité, l'Ambassade, n'important que Son Eminence

285

Eminence en voye plusieurs á même temps.

Il se rencontre par fois que deux personnes de même qualité, mais qui sont en contestation des précedences, demandent á même heure, ou bien, environ l'ambassade: en ce cas le Maitre de chambre donnera avis á l'Estaffier dernier venu que son Maitre sera le bien venu, mais que tel a demandé á telle heure la visite, ou, audience et qu'il ne sçait pas le temps qu'il y demeurera: cela vaut á dire qu'il n'y aille que l'autre ne soit sorti.

Lorsqu'il y a visite, ou, que S. E. donne audience, on fait l'ambassade pour les egaux, ou, plus grande de celui qui est á l'audience; s'il y a un Cardinal, pour un autre Cardinal; s'il y a un Ambassadeur des Couronnes, on la fera pour un Cardinal, mais non pas pour l'Ambassadeur de Savoye, ou, Florence, ni, autres leurs egaux, ou, inferieurs.

Et d'autant qu'il est á présumer que les Ambassadeurs des Couronnes demandent l'audience pour affaires importantes, bien qu'il y eut avec son Eminence un autre Cardinal, ou, fils aîné d'un Duc Souverain, on fait l'ambassade et même, s'il y a un Duc Souverain en visite particuliere.

Lorsque le Maitre de chambre ira faire ambassade á Son Maitre, laissant á part les

554

reverencer et civilitér qu'il doit faire, il s'approchera de l'oreille gauche de Son Maitre et lui parlera si bas que celui, qui est à l'audience, ne l'entende et l'ordre reçu, se retirera.

Quand quelque personnage, dez qualitéz duquel ilz ne sont informéz, leur envoye demander l'audience, le Maitre de chambre doit proposer à Son Maitre la difficulté et faire excuser, jusques à ce qu'il soit satisfait en façon que la visite se fasse avec mutuel contentement et satisfaction.

Par foix Messeigneurs les cardinaux se rencontrent, mais si loin que la voix ne peut faire le compliment: en ce cas ilz envoyent leurs Doyens des Estaffiers et en usent, comme nous dirons au lieu d'arrester les carrosses.

Par maxime nécessaire de la cour Romaine leurs Eminences reçoivent les ambassades des Princes du sang, Ducs Souverains, Princes, Connestable de France, Grand Maitre chez le Roi, Grand chambellan, Grand Ecuyer, quatre premiers Gentilshommes de la chambre, capitaines des gardes du corps, Grand Maitre de la garderobbe, des Ducs et Pairs de france, Chancelier, Garde des Sceaux, des Secretaires d'Etat et des commandemens, du Premier Président et Présidente au mortier, des

5525

Marechaux de france, de l'Amiral, des Lieutenans du Roi es armées et Gouverneurs des Provinces, des Chevaliers du St Esprit qualiffiés, des Ministres de l'Etat, des Surintendans des finances, des Ducs non Souverains, mais anciens, des Nonces, des Ambassadeurs même Ecclésiastiques des couronnes, de Savoye et florence, de Malthe, des Ducs souverains et Republiques qui n'en ont des ordinaires, des Residens des couronnes par interim, des Gentilshommes envoyés d'elles, des Ambassadeurs de Bologne et ferrare, du Resident du Roi de Pologne et de la Reine d'Angleterre qu'elle entretient á Rome et de toutes personnes des Surdites qualités qui vont inconnues.

L'envoyé faire l'Ambassade est une marque de privauté, et pour ce les Archevêques, Patriarches et Evêques ne l'envoyent pas faire, mais vont prier du logis et font savoir par l'un de leurs Estaffiers si son Eminence donne audience et en ce cas montent en l'antichambre et parcequ'il s'en rencontre de condition relevée, en ce cas le Maitre de chambre tachera de leur faire avoir audience, ou, d'en averti son Maitre, recompensant, par force civilités, leur patience.

Les Inferieurs aux nommés cy dessus, Seigneurs Ecclésiastiques, ou, temporels n'envoyent

556

point l'ambassade et s'ilz le font, le Maitre de Chambre ne doit la repondre favorablement pour ne leur donner des mauvaises habitudes, s'il ne veut faire plaisir particulier à quelque ami qui en cela se prevaudra de son amitié.

Lorsque j'ai traité des hotelz de leurs Eminences, J'ai dit qu'un Cardinal devoit avoir une Salle, antichambre, et deux, s'il en possible et sa Chambre d'audience: les palais d'Italie sont batis de cette façon: en France, il en difficille d'en trouver, ou, ce seroit des modernes.

Les Maitres de Chambre se souviendront que leurs Eminences accompagnent plus, ou, moins ceux qui les visitent selonqu'ilz ont des Chambres, ne passent néanmoins les lieux que je marquerai cy aprés.

Car il est certain qu'un Cardinal honore celui qui le visite en sept façons, la premiere recevant et respondant son Ambassade favorablement, secondement en l'habit qu'il le reçoit, en troisieme lieu lui allant au devant, en quatrieme lieu en la façon de donner les Sieges, plus, ou, moins de côté, que les Gentilzhommes doivent faire, en cinquieme lieu aux qualités, au six et sept^me l'accompagnant lui et sa Cour.

SSZ

Et pour reduire cet cérémonier à son ordre, un cardinal n'ayant qu'une salle, Antichambre et chambre d'audience, Spécifions sept stations et divers lieux d'accompagnes que Son Eminence et sa Cour remarquent, comme nous dirons cy après en détail.

La premiere en le pied du degré, ou bien, le lieu où arrete le carrosse, la seconde au milieu du degré, la troisieme au haut du degré, la quatrieme à la porte de la salle, la cinquieme à la porte de la salle vers l'antichambre, la sixieme au milieu de l'antichambre D.S.

De la cérémonie d'envoyes au rencontre des Gentilshommes et Carosses de campagne.

Pour traiter par ordre cette matiere, apportons quelques distinctions. la premiere est qu'un cardinal peut être de sejour dans une ville comme Legat simplement, ou, à latere; comme Evêque en son Diocése, ou, comme personne particuliere plus, ou, moins ancien d'un autre cardinal demeurant en la

558

dite ville : Secondement la ville du sejour de son Eminence ou, est capitale du Royaume, ou, Etat d'un Prince, ou non. et n'étant capitale, Il y peut avoir un Gouverneur, ou, Lieutenant de Roi qui peut-être aura des ordres du Roi ou, Prince, comme il devra honorer celui qui arrive.

Lequel fera son entrée, ou, comme personne particuliere, ou, comme personne publique employée du Roi, ou, Prince dedans, ou, dehors son Etat par maxime assez générale de tous, on envoye le carrosse au devant des Nonces et Ambassadeurs extraordinaires des plenipuissances et Semipuissances, c'est à dire, des Rois, Ducs Souverains et Republiques : on n'envoyoit point jadis au rencontre des Ambassadeurs ou, Nonces ordinaires : à present chacun recherche cet honneur duquel on est assez libéral, et on ne leur refuse pas.

Si c'est en une ville capitale du Royaume, ou, Principauté que le Seigneur fasse son entrée, on ne peut errer. car les Maitres des Cérémonies donnent l'heure, le jour de l'entrée, le lieu de l'Assemblée et la porte par laquelle on entrera et le rang aux carosses principaux de façon qu'il n'y peut avoir de désordre.

Cette Cérémonie n'est autre chose qu'envoyer des gentilshommes au devant du Seigneur qui arrive dans un carrosse de campagne, lui offrir le Service

S55

de leur Maitre et le leur, son carrosse et son hostel, parcequ'on Sçait bien qu'il en usera avec modestie.

En Italie, elle se fait avec soin: les Ambassadeurs de la nation de celui qui arrive, ses parens, amis, ou, autres l'affectent et d'intimes ce rencontre après qu'ils ont l'ordre des Maitres des cérémonies.

Chacun y peut librement envoyer, comme bon lui semble, n'y ayant aucune regle pour cela.

Les Cardinaux, la premiere foix après leur promotion qu'ils arrivent en une ville Capitale, ou, autre, peuvent esperer cet honneur; les autres foix même á Rome, ils arrivent privement; cela n'empêche pas que ceux qui veulent y aller en particulier, ne le puissent faire./.

C'est l'ordinaire que les Cardinaux protecteurs et nationnaux et les Ambassadeurs vont au rencontre des Cardinaux et Ambassadeurs de la même nation si loin que bon leur semble?

S'il y a deux Cardinaux dans une ville non Capitale et qu'il se traite d'aller, ou, envoier au rencontre de quelque Roi, Prince, ou, Duc Souverain, ils conviennent entre eux comme ils en doivent user?

S'il y a en la même ville un Lieutenant de Roi, ou, Gouverneur de province, ou, de la ville. on avisera aussi avec lui même: s'il y a des ordres

particuliere de son Roi, ou, Prince, de recevoir celui qui arrive suo lequel ils prennent leurs mesures?

Et parcequ ce seroit reduire et contraindre leurs Eminences dans une servitude odieuse que de les obligeo surtout en des villes de grand abord à ces continuels rencontres, Il faudra moderer l'ordre en cette façon.

Aux Princes, Ducs Souverains, Etrangers et Cardinaux, toutes les fois qu'ils passent à leurs journées, on leuo envoyera au rencontre, s'ils le font savoir.

A ceux qui ont le titre d'Excellence, la premiere fois après leuo avenement à l'emploi, ou, dignité dans la maison du Roi, ou, le Royaume.

A ceux qui ont la qualité d'Illustrissime comme Patriarches, Archevêques, Secretaires d'Etat, Intendans et autres du Royaume, ou, Etrangers, on n'envoye jamais au rencontre; mais étant au logis, Son Eminence les envoye visiter par un Gentilhomme et Eux vont lui rendre leurs devoirs.

Et parceque ce Chapitre a grand rapport au suivant, ce qui n'aura pas été declaré par celui ci, le sera assez amplement cy après, notamment pour les Dames.

527

Des honneurs et civilités que Messeigneurs les Cardinaux Legats, ou, Evêques en leurs diocèses usent envers les personnes de qualité et Dames qui passent par leur legation et diocèse.

Ce discours aura grand rapport et les mêmes fondements du precedent, en voici le détail.

Lorsque le Cardinal Legat saura qu'un autre Cardinal, qu'il n'aura encore vu Cardinal, passera pour aller legat à latere deçà, ou, delà les monts, il envoye quelqu'un de ses parens, ou, l'Intendant de sa maison le trouver de sa part au lieu le plus voisin hors de sa legation, l'invitez à prendre son hôtel: s'il accepte, il lui envoye le Vicelegat accompagné de Gentilshommes au devant environ trois lieues et étant averti fidellement du chemin qu'il fait, accompagné des plus qualifiés du lieu de sa demeure, monté en carrosse de campagne, se fait suivre de plusieurs et lui va au devant une lieue hors de sa ville, suivi de ses Gardes à pied et à cheval. Se rencontrant, tous deux mettent pied en terre, s'entresaluent et remontent dans

S72

le Carrosse du Legat qui met celui qui arrive à la main droite et prennent le chemin de la ville en laquelle ils sont reçus selon la qualité et les coutumes des lieux. A tous Cardinaux qui s'en vont à leurs Eglises, ou, païs sans autre employ, ils usent des mêmes complimens : mais ils n'envoyent les convies hors de la légation : mais seulement ses Gentilshommes vont environ trois lieues au devant l'invité et puis son Eminence va en personne comme dessus D.J.

Il traite les Ducs Sérénissimes comme les Cardinaux legats qu'il n'a plus vus : mais si, comme il arrive souvent, il a ordre du Pape de le traiter, il envoye le convie une journée au delà de sa legation au nom de Sa Saintete : à trois lieues son Vicelegat à son nom et le troisieme convoy, Il le fait faire par quelqu'un de ses parens, ou, quelque personne de qualité, et le 4me allant en personne, le convie et reçoit dans son carrosse, comme dessus.

Aux aimés des Ducs Sérénissimes, Ambassadeurs d'obédience, non Princes, des Rois, ou Couronnes, Il les envoye visiter par un des plus qualifiés de sa maison, en carosse de campagne, puis d'une compagnie de chevaux legers, à demie lieue de son Vicelegat, et lui même dans son

carrosse à deux chevaux va le recevoir à la porte de la ville.

Aux Nonces, Ambassadeurs des couronnes ordinaires et extraordinaires, Il use les mêmes civilités mais quelques uns ne leur vont au devant et se contentent de les recevoir au haut du degré avec le Rochet, descouvert; ce que je n'approuve pas, ouï l'action de ceux qui leur vont au devant, même hors la ville.

Il traitera les Connestables, comme les Ducs sérénissimes, les Chanceliers, Gardes des Sceaux, Ducs et Pairs, Mareschaux de France, l'Amiral, les Lieutenants des Roi ès armées et Gouverneurs des provinces, comme les fils aisnés des Ducs sérénissimes.

Le Grand Chambellan, Grand Escuyer, quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, Capitaines des gardes du corps, Grand Maitre de la garderobbe, Secretaires d'Etat, Premier Président et Presidens au mortier et les Surintendans, comme les Ambassadeurs des couronnes, un peu moins.

Pour les autres Seigneurs de qualités et conditions que j'ai nommées cy devant, on les traite à proportion de ce que dessus: et Son Eminence les envoye visiter à leur logis et venant lui rendre leurs devoirs, les fait convier, ou, convie à disner, ou,

574

à Soupeu, comme bon lui semble et selon l'amitié, — connoissance, ou, autre obligation qu'ilz y peuvent avoir.

On rend aux femmes des Sumommés les mêmes honneurs avec cette difference qu'à la porte de la ville, ou, en campagne, les Italiens mènent deux carrosses de campagne et en donnent un à la Dame qu'ilz servent, la laissent aller devant, jusques à ce qu'ilz puissent prendre autre chemin par lequel la devançant ilz vont l'attendre à l'hostel de Son Eminence, au bas du degré, leur donnent la main droite partout.

Des autres Cardinaux en usent d'autre façon qui seroit difficile à pratiquer en France, c'est que leurs Eminences, sachant la venue d'une Dame, prient les plus qualifiées et apparentées de sa ville de leur aller au devant avec des carrosses de campagne ce qu'elles font et l'accompagnent jusques dans leur hostel, dans lequel, si Son Eminence les loge, il les reçoit au bas, ou, au haut du degré selon la qualité de leurs maris avec le Rochet descouvert, ou, la — Mozette et les accompagne jusques au quartier qu'il leur a fait preparer.

Leurs Eminences envoyent aussi leurs carrosses au devant des Ambassadeurs de Savoye Florence, Malthe, de Bologne, Ferrare et des Ducs

875

Souveraine et Republiquee qui n'en ont des Ordinaires en la Cour du Pape, ou, de leur Roi; des Gentilshommes envoyez des Cardinaux neveux du Pape, ou, des Rois et Reines.

Par soir sachant l'arrivée de personnes auxquelles ils ne doivent rendre ces honneurs, leurs Eminences montant en carrosse pour s'aller promener, feignent de les rencontrer casuellement et les prennent dans leurs carrosses: mais il faut qu'ils ayent des occasions particulieres de leur faire cette faveur.

Certains prodigues en la bourse d'autrui s'émancipent de vouloir soumettre à toutes ces courtoisies les Cardinaux residant en leurs Diocèses. Je ne leur conseille pas, s'ils n'ont les épaules bien fortes, ou, si la situation de leur Diocèse ne les y assure que ces visites et surcharges ne seront fréquentes.

Après avoir traité des civilités que leurs Eminences usent à la reception et arrivée de ceux qui les honorent, continuons à decrire comme ils les caressent dans leurs hostels, enquels etant arrivées leurs Eminences, selon la qualité de leur hoste, l'accompagnent dans son quartier avec les mêmes proportions que nous avons cy-devant remarquées.

La coutume est de les festoier en public avec

576

cette difference que le Cardinal Legat porte toujours le rochet descouvert, les autres Cardinaux, non. toute la difference donc est que traitant les Seigneurs de qualité, il se met à table avec le Rochet descouvert, avec des personnes moins considéreés, il n'a que la Soutane, ou, la Zimarre et le bonnet.

Quelques heures après l'arrivée, si le Cardinal a chez lui un Prince du Sang, un autre Cardinal, ou, un Duc Séréniſſime, il se met en habit au moins en Soutane, Camail et bonnet quarré et les va visiter en leur chambre et en cette visite, on garde l'ordre que dessus.

En façon que le visité accompagne son Eminence jusques où il croit être la séparation de son quartier, car si par exemple le quartier de celui qui loge et du logé repondent à un degré commun par participation il doit le laisser libre au Maître du logis et ne passer outre, l'accompagnant.

Il rendra à heure convenable la visite au Maître du logis, lequel usera des mêmes civilités.

Si dans la ville il se trouve une personne de qualité, ou, condition à lui sonner la cloche et faire des autres honneurs, le Maître de chambre du Cardinal qui a l'estranger dans sa maison doit avoir tous ces soins.

577

Si le Cardinal logé n'avoit Maitre de chambre Gentilhomme et autre Suite, le Cardinal, qui le loge, le fera Servir des Siens.

Les fils aînés des Ducs Sérénissimes, Ambassadeurs des Couronnes et autres logés chez un Cardinal, doivent aller les premiers lui rendre leurs devoirs: il les recevra et honorera, comme il a été dit cy devant, chacun selon son grade, ajoutant quelque peu d'extraordinaire, parceque c'est en son hostel; mais en façon qu'il n'avilisse la dignité de Cardinal.

Son Eminence leur rend la visite en leurs quartiers laquelle ils reçoivent avec les deus soumissions et reglés marquées cy devant, quant à l'accompagner; plusieurs néanmoins tachent d'accompagner Son Eminence jusques à son quartier, ce qu'ils ne souffrent guères souvent: et pour ce qui est d'accompagner ceux qui partent de chez eux, par maxime générale, ils les accompagnent en la même façon qu'ils les ont reçus.

Excepté les Dames qu'ils accompagnent jusques au carrosse et même ont accoutumé de se licentier d'aller quelques heures avant leur depart.

Après avoir traité des honneurs et civilités que Messeigneurs les Cardinaux rendent aux autres il semble à propos de traiter de la correspondance des

578

à leur courtoisie.

Les Cérémoniaux des Royaumes et Etats reglent assez comme les Rois, Ducs Souverains, leurs freres et fils, même leurs aimés les honorent et reçoivent.

En ce qui est des autres, nous garderons la générale distinction de la premiere et autres foix que un Cardinal passe par un Royaume, Principauté, ou, Ville: car il semble que à cette premiere foix lui rendant des honneurs plus de l'ordinaire, c'est le reconnoitre et sa Dignité.

Cette premiere foix, Il n'y a point de doute que tous ceux qui ont la qualité d'Excellence et à plus forte raison leurs inferieurs, doivent aller au rencontre de Son Eminence, cette premiere foix solemnellement avec carrosse de campagne, gardes s'ils les ont et grande suite. S.

Pour ce qui est de les loger et traiter, cela est arbitraire, pour les Lieutenans de Roi et Gouverneurs des provinces, cela depend des ordres des Rois et Princes, et s'ils n'en ont, ils doivent en user comme dessus.

Et si ces Messieurs qui ont la qualité d'Excellence ne logent Son Eminence pour lui être allé au rencontre, ils ne sont affranchis du devoir

De la visite peu aprèz l'arrivée de son Eminence qui la leur rendra avec les civilitéz que nous dirons cy aprèz, se souvenant que, lorsqu'on passe par une ville, faisant chemin, il doit excedeo l'Ordinaire en ses civilitéz de quelque peu, comme d'une des Stationz que nous avons cy devant dit.

Quand Messeigneurs les Cardinaux arrivent en des villes que des Princesses, Duchesses, ou, Dames de qualité sont, ou, font leur sejour. en Italie, les Cardinaux vont mettre pied à terre à leurs hôtels, prennent leurs habits selon la qualité de la Dame et vont la visiter: en France, on en use autrement car les Cardinaux par prévoyance prennent un habit decent à pouvoir visiter et vont mettre pied à terre à l'hostel des Dames, les mains desquelles volontiers auront èteé au rencontre de son Eminence.

Lorsque Monseigneur le Cardinal de Lion passa par la Valteline, Monseigneur le Duc de Rohan y commandant les armées du Roi, alla au devant de Son Eminence, suivi de 300 chevaux, demie lieue et parcequ'e Madame et Mademoiselle de Rohan y étoient, Son Eminence alla mettre pied à terre chez M.r de Rohan qui lui donna à dinner et sur le tard l'accompagna à l'Evêché qu'on avoit preparé pour Son Eminence &c.

810

Les Dames n'envoyent jamais au rencontre ni, ne rendent en Italie les visites : en France, elles en usent avec plus de civilité et respect.

Les Magistrats et Officiers des Rois et Princes dans les villes, ont leurs formes et methodes de leurs civilités auxquelles je me remets.

Des visites et complimens des Cardinaux entr'eux.

Lorsqu'un Cardinal va à Rome prendre le chapeau rouge, leurs parens, amis, ou, l'Ambassadeur de leur nation ont accoutumé de prendre le soin de leur procurer les honneurs du rencontre, si coutumiers que de vrai ils tiennent désormais lieu de loi, parmi lesquels l'un des principaux est que les Cardinaux, qui veulent leur rendre plus d'honneur, vont les voir à la disnée à quatre, ou, cinq lieues de Rome, les saluent et se rejoussent de leur arrivée : puis par un autre chemin retournent à Rome : les Nationaux surtout en usent de la sorte ; les autres Cardinaux et Ambassadeurs des Couronnes, Ducs

587

et qui auront été priés envoyent leurs carrosses à six chevaux avec honneste nombre de Gentilshommes au devant de Son Eminence faire compliment et offre de service et maison. le Jour du Consistoire public, les Cardinaux vont en l'Eglise du populo le complimenter et ceux, qui peuvent assister à la Cavalcade sur leurs mules, ou, ils se trouvent au moins au Consistoire; le jour de leur arrivée envoient volontiers le Maitre de Chambre, ou, autres Gentilshommes les visiter et complimenter, de façon qu'il semble que la bienséance requiert et convie le Cardinal qui a reçu le chapeau à temoigner la reconnoissance qu'il en a: c'est pourquoi dés l'aprés dinée du jour qu'ils ont eu le chapeau, ils commencent leurs visites collegiales en cortége: l'ordre est de visiter le Doyen le premier et puis le reste du Sacré College sans garder ordre d'ancienneté de leurs Eminences. dés le matin, le Maitre de Chambre reçoit l'ordre de son Maitre et l'heure qu'il partira de son hôtel, ou, de chez le Cardinal neveu qui ce matin la le festoye ordinairement; des Cardinaux qu'il a le dessein de voir aprés le Doyen et le donne à ses Estaffiers lesquels intiment le cortege à ceux qu'il s'imagine vouloir honorer son Maitre: un autre Estaffier va retenir l'audience de leurs Eminences et leur donne l'heure. le Cardinal retourne à son hôtel

582

où le Maitre de chambre commande qu'on sonne à
midy environ le cortege, fait tenir la Salle et Anti=
chambre ouverte, reçoit le monde qui vient au
cortege, demie heure devantque partir fait sonner les
chevaux au carrosse et lorsqu'il est heure, en donne
avis à Son Maitre qui se vestit de la Soutane,
Rochet, Mantelet et Camail. le Maitre de chambre
veillera, S'il vient au cortege des Ducs, Marquis,
Patriarches, Archevesques et autres personnes de
condition, de les mettre à part dans quelque chambre
ou, plutôt faire vuider le monde de l'antichambre pour
les honorer: Il est nécessaire que le Cardinal, qui
va visiter, bienque le Cardinal neveu du Pape lui
envoye pour faire toutes ses visites consistoriales
son cocher (s'il est de ses promotions) ait à soi
au moins trois Carrosses, celui de sa personne
dans lequel le Maitre de chambre conviera, par
ordre de son Eminence, les plus qualifiés, les
moins considerés dans le second et dans les
autres qui peut, prenant garde que le Valet de
chambre qui doit porter le bonnet de son Eminence
soit dans le troisieme carrosse avec le bonnet quarré
de son Maitre plié dans un taffetas; lequel sortant
de sa chambre, l'Estaffier de garde aura sonné
le depart, et comme il sortira de son hostel, un autre

Estaffier ira de grande pas donner avis au Cardinal qu'il va visiter que Son Maitre en pas chemin: Le Maitre de Chambre prendra garde, s'il y a des carrosses des Ambassadeurs, ou, Cardinaux, de leur donner place après celui de Son Eminence, ou, au moins, après le Second. lorsque Son Eminence sera arrivée à l'hotel du Cardinal qu'elle va visiter, Il donnera terme au Corteige de mettre pied à terre demeurant dans son carrosse, à la portiere duquel sera le Maitre de Chambre tenant le bonnet quarré: dèsque son Maitre mettra pied à terre, prenant son chapeau, il lui donnera son bonnet et le Valet de Chambre prendra le chapeau, puis se mettant à la main droite de Son Maitre, un pas devant, au premier escallier prendra le bas de sa robbe baisant la main et lui tendra le bras pour s'appuyer, s'il le veut. le Cardinal visité aura envoyé sa Coux au pied du degré Servir Son Eminence, le plus considéré de laquelle aura fait le compliment avec lui que le Cardinal visite, rencontrera au haut du degré ou, au commencement d'icelui. Le Maitre de chambre du visité passant par derriere otera le mantelet à celui qui visite pour marque du pouvoir qu'il a chez le Cardinal qui le reçoit avec le Rochet descouvert, c'est à dire, en Soutane, Rochet, Camail et bonnet quarré et donne la main droite au passer de chaque porte:

584

Il lui offre de passer devant jusques à la troisieme soire
et à son retour passe jusqu'à la chambre d'audience, en
laquelle sous le dais et au lieu plus honorable ils
trouvent deux chaires vis à vis l'une de l'autre que
deux Gentilshommes leur donnent en façon que le
Cardinal qui visite a la face tournée à la porte et le
visité le dos. cette visite est un tacite remerciement
des honneurs que son Eminence aura reçus du visité,
le Maitre de chambre duquel aura eu soin de faire
sonner la cloche à son arrivée et depart et faire
asseoir les plus qualifiés en l'antichambre et les
entretenir, ou, leur donner, si c'est la saison, de quoi
se rafraichir. le Doyen des Estaffiers du Cardinal
qui visite, aura retiré le Mantelet de son Maitre
et sans se trop divertir en la collation qu'on donne
aux Estaffiers, le tiendra prest pour le donner au
Maitre de chambre qui le remet à son Maitre
faisant chemin par derriere: au bas du degré le
Vallet de chambre chargé du chapeau se tiendra prest
et dés que son Maitre sera dans le carrosse, donnera
le chapeau au Maitre de chambre qui le lui presentera
prenant le bonnet. les complimens faits entre leurs
Eminences, le Cardinal visité verra partir l'autre
qui va ainsi faisant ses visites et le soir donnera
l'ordre pour le matin et le matin pour le soir à

SS5

Son Maitre de chambre qui le donnera aux Estaffiers pour aller retenir les audiences et sonner la cloche./.

Si plusieurs Cardinaux de même, ou differente promotion font la visite collegiale ensemble, chacun d'eux marche selon le rang de son ancienneté et les cortegez s'assemblent chez l'ancien.

Il est arrivé sur ce sujet un curieux different, un Seigneur est fait Cardinal; à son tems, il visite, en cortege, le College et use des civilitées courtumieres: de là à quelque tems le Pape le depute Legat: il passe par une ville en laquelle un Cardinal fait son sejour, le visite en habit avec cortege: le Cardinal visité lui rend sa visite: de là à quelque tems il vient à Rome et pretend, du Cardinal exalté en son absence, la visite collegiale et l'autre prétend qu'il lui doit la particuliere comme arrivé depuis lui à Rome et que l'ayant visité en la ville de son séjour en habit, cela a tenu lieu de visite collegiale. mon avis m'en ayant été demandé, J'ai adheré à l'opinion du nouveau Cardinal s'il a visité en habit et cortege. la difference des lieux de Rome à une autre ville m'a donné quelque peine à me résoudre; mais considerant que la qualité du lieu n'a rien de commun avec la ceremonie, je me confirmai en mon opinion./.

Le Caudataire du Cardinal visité doit à l'arrivée

§ 96

et depart du Cardinal qui visite son Maitre haussee la queue de sa Soutane et manteau dans l'hotel de son Maitre : s'il en arrive plusieurs à la foie, il servira le plus ancien et les Chapellains, tantqu'il y en aura, les autres : et cela se pratique en toutes les visites particulieres et publiques /.

Le Maitre de Chambre aura aussi souvenir d'ordonner que, à l'arrivée et depart des Cardinaux, on sonne autant de foie la cloche qu'il y en aura qui arrivent, ou, s'en vont /.

Il y a une difficulté en ces visites. c'est que quelquefoie plusieurs Cardinaux arrivent, cependant qu'il y en a deja dedans la chambre, ou, viennent ensemble : Il est donc à propos de remarquer, comme l'on en use à Rome. le Cardinal étant avec un autre Cardinal, Survenant le troisieme, doit faire excuse avec le premier venu : lui faire tenir Compagnie de la personne la plus qualifiée qui sera dans son Antichambre et aller recevoir le dernier venu : et si cependant qu'un arrive, il en survient un autre, partageant sa Cour, savoir, une partie accompagnant le premierement arrivé, et l'autre allant au rencontre du dernier venu ; ainsi les Servir tous deux leur faisant excuse. Il peut aussi être que cependant que Son Eminence donne audience à un Cardinal,

le Cardinal

Le Cardinal neveu du Pape, un autre Cardinal, ou, l'un des quatre Ambassadeurs des Couronnes survienne: en ce cas le Cardinal visité ne sortira que la moitié de l'antichambre, lorsque le Maitre de chambre lui en donnera avis et recevant ce personnage, sera force excuser de n'avoir pu lui rendre plutôt ses devoirs, sur quoi celui de la Cour du visité, qui sera allé au bas du degré le recevoir, aura déja fait complimens et civilités, il peut aussi être qu'un Cardinal incommodé de goutte allat visiter un autre Cardinal: en ce cas le Cardinal visité l'accompagne jusques à sa chaire portative et sa Cour, jusques au carrosse. Il peut aussi arriver qu'un Cardinal visite un autre Cardinal indisposé qui ne peut marcher: en ce cas il le reçoit où il peut et sa Cour au bas du degré et un des siens fait force excuses. lorsque le Cardinal se licentie, il tache le divertir par la vue de quelque tableau, gallerie et autre chose sérieuse, et cependant se fait porter au bas du degré, où il rend ses devoirs au Cardinal qui l'a visité.

Après que son Eminence a visité le College que les Ambassadeurs des Couronnes, Ducs Souverains et autres Ministres établis en la Cour, l'ont visité, chacun de Messeigneurs les Cardinaux lui rend la visite avec cortege, même habit et cérémonie qu'il les avoit visités, il rend la visite aux

Ambassadeurs des couronnes, de Savoye, Florence, de Malthe, Genes, Bologne et autres &c.

Ces visites en cortege finies, reçues, rendues; Il y en a une qu'on appelle privée, ou, de confidence; c'est que les cardinaux nouveaux venus à Rome vont en particulier avec la soutane et camail, des autres ne portent que la zimarre, visiter le College à leur commodité: cette civilité est fort arbitraire: néanmoins quelques uns la font et semble que ce soit pour former entre eux des habitudes et s'entreconnoître mieux. cette visite leur est aussi rendue, mais avec exception.

Que les cardinaux Doyens du College et les cardinaux Neveux du Pape séant en la chaire de St Pierre, sont éxempts de ces visites: néanmoins ils les rendent même avec cortege, duquel le cardinal neveu par soin se dispense et la rend en camail, manteau et bonnet.

Les cardinaux usent de se rendre entre eux ces visites avec soin et respect et si à cause d'affaires un cardinal en visite un autre deux fois avant qu'il l'ait pu visiter, le rencontrant, ou, voyant, il lui en fera grandes excuses.

Il semble que ce traité précédent regarde la Cour de Rome; mais comme la matière est mixte, j'ai cru devoir en traiter en ce lieu pour prendre ses mesures

sur ce qui se pratique à Rome. Venons maintenant aux cas qui n'ont rien de commun avec la cour de Rome &c.

Un cardinal étant dans une ville et ayant eu avis de l'arrivée d'un autre cardinal, s'il ne lui va au rencontre (ce que les Italiens et Espagnols pratiquent) il est obligé par civilité d'envoyer un des principaux de sa cour lui faire offre de sa Maison et civilités &c.

Le cardinal depuis peu arrivé, le plutôt qu'il se pourra, sera visité des autres auxquels il rendra la visite et aux autres seigneurs, selon que la qualité des personnes, de la ville et du tems le permettent et s'il y fait séjour, le cardinal, qui en partira le premier doit visiter celui qui demeure, lequel ne faudra à lui rendre sa visite.

Un cardinal demeurant dans une ville, s'il a avis de la promotion de quelque personnage qui soit dans la même ville, s'il est son ami particulier, doit l'aller visiter privement en zimarre, ou, Robbe de chambre; s'il ne veut pour en user plus civilement, porter la soutane et camail. le cardinal nouveau gardant les rigueurs Romaines, s'il n'a reçu le bonnet, ne sortira de sa chambre pour le recevoir, ni, pour l'accompagner, fera ses excuses sur la coutume du païs, le recevra en habit rouge avec la couronne cardinale, mais ne lui rendra la visite que après avoir reçu le bonnet quarré. de là à une couple de

journe, il envoyera son Maitre de chambre, ou, l'un des principaux de sa Cour à l'hostel du Cardinal qui l'a visité pour apprendre des nouvelles de sa santé de ses gens: le Maitre de chambre doit le faire parler à son Maitre auquel il temoignera les impatiences du nouveau Cardinal de lui aller rendre ses devoirs et cependant qu'il purgera par soumissions ces delais.

Le nouveau Cardinal, qui a reçu la nouvelle de sa promotion, ne doit sortir de son hostel que pour aller prendre le bonnet: ce sont les rigueurs de la Cour Romaine hors laquelle Chacun en use à sa mode.

Après que le nouveau Cardinal a reçu le bonnet quarré en public, il doit le plutôt qu'il peut en cortege et habit, (c'est à dire, Soutane, Rochet, Mantelet et Camail) aller visiter le Cardinal qui l'a visité, qui le recevra, comme nous avons dit aux Visites avec le cortege: le Cardinal ancien doit aussi en même façon lui rendre la visite./.

Lorsqu'un Cardinal passe par la ville en laquelle demeure un autre Cardinal, s'il lui en allé au rencontre, la civilité l'oblige de l'accompagner à son depart, le plus ou, le moins en fort arbitraire./.

Quand aux Cardinaux Legats, la charge desquels éxige une particuliere reverence, je louerois que le Cardinal, étant à quelques lieues près de la ville, l'allat visiter inconnu et lui faire civilités avant son entrée après

1591

laquelle ilz doivent les aller visiter en habit et cortege, au moins en habit.

Je laisse les autres courtoisies plus grandes et particulieres comme des bouquetz, presens et autres regalz qu'ilz ont coutume de se donner en pareilles occasions: cela depend de la courtoisie et affection d'un chacun).

Lorsqu'un Cardinal voudra en aller visiter un autre, le Maitre de chambre devra envoyer demander l'heure aux premieres visites, celui qui les fait, la donne et à celle qu'il y a cortege, ou, habit: mais aux particulieres, on envoye demander l'heure à celui qu'on veut visiter qui ne la donne d'ordinaire; ains la reçoit de celui qui veut visiter.

Lorsqu'un Cardinal est malade, les autres Cardinaux, qui sont dans la même ville, envoyent tous les jours, ou, de deux l'un, un Gentilhomme apprendre des nouvelles de sa Santé et leurs Eminences, lorsqu'il est en convalescence, prendront soin de l'aller visiter.

Lorsque les peres et meres d'un Cardinal, ou, autres parens proches sont decedés, les autres Cardinaux les vont visiter en habit violet: les absens font leurs complimens par lettres: néanmoins à present à Rome, ilz refusent de recevoir ces visites et se contentent de voir un Gentilhomme envoyé de leurs Eminences pour attester leur bonne volonté.

§ 92

Lorsqu'un Cardinal reçoit nouveau office, ou, bénéfice, comme dignité Ecclésiastique, les Cardinaux presens se réjouissent avec son Eminence par visite; les absens par lettres, et rendent en même façon les congratulations et font leurs remerciemens.

Un Cardinal voulant partir d'une ville doit aller prendre congé de l'autre Cardinal qui sera dans la même ville, s'il est à la campagne, il s'en acquitte par une lettre.

S'il se rencontre plusieurs Cardinaux à une même visite et qu'un, ou, deux s'en aillent, le Cardinal visité fait excuser avec ceux qui demeurent et accompagne ceux qui s'en vont et s'il n'y a qu'un Cardinal seul, Il prie quelque Prelat, ou, un des plus qualifiés qui sera dans l'antichambre de l'entretenir et si, cependant qu'il l'accompagne, un autre survient, il ne laisse ceux qu'il accompagne, mais faisant civilité où il le rencontre, le prie d'aller dans la chambre et le fait accompagner de quelqu'un des siens et l'autre parti, retourne à la haste, montrant peine de tant demeurer éloigné de sa personne. s'ils s'en vont tous ensemble, le Cardinal visité se tiendra le dernier, et s'avancera pour faire civilités à ceux qui partent: s'il y avoit quelque personne Séculiere de qualité, le Cardinal le licentie au bas du degré, ne permettant qu'il retourne

en haut. les chaizes se mettent en fille tout le daire:
la plus honorable est à main droite et aprés, s'ils
sont beaucoup, ils les tirent eux mêmes en cercle ℣.

Il arrive divers autres cas que je ne dóis, ni, ai
dessein de rechercher si pas le menu. des plus generaux
on tirera les conséquences des autres. je dirai bien
que, lorqu'un cardinal envoye un Gentilhomme à un autre
cardinal, il le doit recevoir avec le camail, ou, au moins
avec la Zimarre et le bonnet quarré, le faire asseoir et
l'accompagner toute l'antichambre, à la considération
de son maitre et sa sous un couple de stations plus loin.

La Visite qu'un cardinal rend à un autre est avec
cortege, ou, particuliere. avec cortege elle est retenue dez
le soir pour le matin, ou, du matin, pour l'aprés dinée
et celui qui fait la visite donne l'heure que le Maitre
de chambre de l'ordre de son Maitre lui accorde et en
donne avis à ceux de la maison, affinque l'Antichambre
soit remplie de monde. lorque le cardinal entre dans le
palais, on sonne la cloche à son arrivée et depart. les
Gentilshommes du cardinal visité vont recevoir celui qui
visite au pied du degré, se mettent prez de sa personne.
le Maitre de chambre du visité s'avance dans le degré
et lui ote le mantelet: le cardinal visité lui vient au
rencontre au haut du degré, ou, pas plus de courtoisie
en descend quelquez uns, vêtu de Soutane, Rochet

S94

descouvert, lamail et bonnet quarré de façon que les deux cardinaux sont en même habit : ils marchent vers la chambre d'audience : le cardinal, qui visite, est à la main droite et au passer des portes fait toujours civilités : étant dans la chambre d'audience, deux Gentilshommes du cardinal visité donnent les Siéges, l'un sous le milieu du daiz, la face tournée contre le milieu de la chambre, l'autre de son Maitre en face du cardinal : Il y aura un Valet de chambre lequel baissera la portiére et demeurera la tête nue dans l'antichambre : les cardinaux assis, les Gentilshommes sortent : le Maitre de chambre fait asseoir les principaux du cortége et leur donne de quoi se rafraichir ; lorsque le cardinal, qui visite, se licentie, le Visité fait bruit de son siege affingue le Valet de chambre hausse la portiére. jadis ils tenoient sur quelque table une clochette d'argent : on a changé cet usage en ce bruit de la chaire : le Valet de chambre haussé la portiére et leurs Eminences passant font une profonde reverence : en allant au passer des portes le cardinal, qui visite, fait les mêmes cérémonies avec le visité qui l'accompagne jusques au carrosse et le voit partir : si durant la visite, il arrive des autres cardinaux, ou, cependant qu'il les accompagne, nous avons dit cy devant comme il en doit user et aussi si plusieurs cardinaux

arrivent en même temps.

Aux visites particulieres, on use de même, hors que l'habit, lequel est soutane, camail et bonnet quarré ou, la Zimarre.

Les Visites des Cardinaux Legats à latere à leur depart et retour se font avec cortege et habit comme les publiques : les jours de visites publiques, les Estaffiers doivent mettre leurs habits de parade.

Des visites et complimens reciproques entre les Cardinaux et Princes du sang, Ducs souverains, autres Princes et grands Seigneurs Feculiers et Temporels.

La Constitution du 30 Juin 1630 en laquelle, le Pape Urbain huitieme, donne la qualité d'Eminence à Messeigneurs les Cardinaux en mots exprés, dispose que les Electeurs de l'Empire et le Grand Maitre de Malthe seront traités du pair avec leurs Eminences de façon qu'il seroit fort inutile d'en faire un traité à part.

Quand aux Princes du sang, nous avons à

nos jours l'exemple de Monseigneur le Prince comme il fut traité à Rome et bienqu'il y ait la reponse prompte qu'étant chez eux, la raison du terme l'obligeoit à en user à leur bien veu et qu'il y a grande difference d'un lieu tiers, néanmoins il en hors de difficulté qu'il n'a été forcé et ce qui s'en passé a été de sa pure et libre volonté et même son Altesse s'en declarée depuis qu'en son hostel elle donneroit toujours la main droite aux Cardinaux de quoi on tire la consequence du reste des honneurs. car si leurs Eminences leur donnent la main droite, elles doivent les accompagner au carrosse et voir partir.

Les Princes qui ne sont du sang et les fils naturels des Roix, non legitimés ne peuvent, ni, doivent chez les Cardinaux même exprès, ni, prétendre la main droite. nous en avons des éxemples familiers.

Ils traitent en la même façon les Ducs Souverains, Savoye, Mantoue, Florence, Parme et Modene. Savoye avec raison prétend quelque chose de plus: Florence presume le Pair avec Son Altesse Royalle à cause de ses alliances: Parme enfté des graces du St Siege: Mantoue comme fief de l'Empire. Modene pour son ancienneté: mais tout cela gist en l'affection et Disposition des hommes.

Leurs Altesses Sérénissimes voulant donc

visites des Cardinaux envoyent demander l'audience du soir pour le matin et dés le matin pour le soir. prient de pouvoir l'avoir à certaine heure: la cloche sonne: les Gentilshommes le reçoivent au pied du degré: Son Eminence au haut en soutanne, Rochet descouvert, camail et bonnet. le Cardinal visitant offre et prend la main droite: au passer des portes, le Valet de chambre hausse la portiere: les Gentilshommes du Cardinal donnent les Sieges tournés en façon que les deux de côté regardent la porte: les qualités sont Alteses Sérénissimes au moins trois fois en toute la visite: le Chambrier prend garde de hausser la portiere à temps: le Cardinal accompagne au pied du degré, mais ne le voit partir, ni à la cour: les Estaffiers mettent l'habit de parade: et aussi lorsqu'ils rendent la visite Son Altesse Sérénissime les reçoit par les degrés, leur donne la main droite: le Siege du Cardinal sera sous le milieu du dais, celui de Son Altesse, le dos tourné contre la porte, un peu de côté, l'accompagnera et verra partir: le Cardinal portera la Soutane, Rochet, Mantelet et camail: les Ducs Souverains ne font jamais des visites particulieres qu'inconnues &c.

Des Nonces.

La nomination des Nonces ordinaires, ou, extraordinaires leur donne la puissance habituelle à leur charge et à l'acceptation de leurs lettres, ou, brevets, les établit en l'exercice. on ne laisse néanmoins d'en faire état pardessus le commun dès qu'ils sont nommés, non seulement es lieux de leur nomination, mais aux lieux neutres qu'ils passent selon la qualité du Potentat près duquel ils vont residez et de celui qui les envoye.

Des Nonces qui vont residez, ou, resident près des couronnes hors de Rome, on reçoit l'ambassade et repond favorablement. la cloche sonne à leur arrivée et depart. les Gentilshommes des Cardinaux leur vont au devant au pied du degré. Son Eminence le reçoit au milieu de la salle des Estaffiers, si c'est qu'il vinte, la premiere foix, un Cardinal depuis peu créé, ou, que ce soit la premiere vinte de sa nonciature, le Cardinal le reçoit avec le Rochet descouvert et les qualitées sont d'Illustrissime et Révérendissime: les Valets de chambre font leur devoir à la portiére: les Gentilshommes donnent les Sieges, celui du Cardinal sous le milieu du Daix et celui du Nonce un peu de

589

coté, le dos tourné à la porte. son Eminence l'accompa-
gnera au haut du degré, les Gentilshommes au carrosse.
le Cardinal lui rend la visite avec cortege et le Rochet
couvert, parcequ'e la maison du Nonce en du Pape. Il
aura visitant et recevant la visite, le Rochet, Mantelet,
Camail et Bonnet quarré, recevra Son Eminence par
les degrés, verra partir son carrosse.

Si le Nonce ne fait que passer par la ville
où sera le Cardinal, il l'ira visiter en habit de ville
ou, de campagne, fait comme celui des Cardinaux que
j'ai decrit cy-devant, de la couleur des Prelats et
selon le temps, ou, le lieu, prendra le bonnet quarré.

Le Cardinal lui rendra la visite en Soutanne,
Camail et Bonnet quarré, et de peur de le surprendre,
envoyer à l'ambassade.

Je laisse chacun user des autres civilités à son
bien veu, comme de les logez, envoyer au devant —
carrosses et Gentilshommes, les festoyer et autres
courtoisies arbitraires.

Des Nonces qui residents prés des Semipuissances
comme Savoye, Flandres et Florence, on reçoit leur
ambassade: le Cardinal donne l'heure: on ne leur
sonne la cloche: ils visitent le Cardinal avec le Rochet
couvert: le Cardinal le reçoit en Soutane et Camail à
la porte de la Salle vers l'antichambre. les qualités

sont Illustrissime et Mr Rr; les Gentilshommes donnent les Siegez : celui du Nonce, le dos tourné contre la porte; le Cardinal en face : les Valets de chambre sont à leur devoir aux portieres : le Cardinal l'accompagne, passé le milieu de la Salle des Estaffiers, les Gentilshommes au haut du degré, et un jusques au carrosse.

Le Cardinal lui rend la visite en Soutanne, Camail, Manteau et Bonnet quarré : il lui rend les honneurs dus à son grade : cette maxime est générale pour toutes les visites de ces Nonces.

Par soir les Cardinaux neveux d'ordre du Pape envoyent des Gentilshommes aux Rois et Princes Souverains passant par des villes où il y a des Cardinaux, l'ordinaire est qu'ils les vont visiter, et les Cardinaux les reçoivent avec la Soutane et Camail et les honorent comme les Nonces des Semi-Puissances, je laisse à part les autres civilités arbitraires : les qualités sont V. S.

Les Cardinaux ne leur rendent la visite, mais d'ordinaire les envoyent convier à dimer avec eux.

601

Des fils aisnés
et autres enfans des Ducs souverains.

Les Enfans des Ducs Souverains, on reçoit l'ambassade : la cloche sonne ; la Cour de Son Eminence les reçoit au bas du degré : Son Eminence à la porte de la Salle vers le degré : en soutane, camail et bonnet : les Siéges regardent de côté à la porte : les qualités sont d'Altesse, si c'est l'aîné : les cadets la veulent : de droit il ne leur appartient que l'Excellence : Son Eminence les accompagnera au milieu du degré, sa Cour au bas et les verra partir.

Son Eminence leur rendra la visite en soutane, camail, Manteau et bonnet ; le recevront avec les honneurs que rendent leurs Peres à leurs Eminences &c.

Des Rois héréditaires, ou, Electifs.

Nous aurons cy-après assez souvent occasion de traiter des Ambassadeurs des Couronnes, ce qui se devra entendre du Roi, de l'Empereur, du Roi d'Espagne,

et de la Republique de Venise : car on honore et respecte leurs ambassadeurs également, bien qu'aux Chapelles et fonctions publiques, les uns precedent les autres. devant que la charge de Prefet de Rome fut conferée à un qui fist son sejour à Rome, l'Ambassadeur de l'Empereur aux Chapelles et Consistoires publics, occupoit le Second degré du trone pontifical á main droite du Pape et à côté bien qu'au dessous du premier Diacre qui l'assistoit, celui du Roi, le troisieme, Venise, le quatrieme, et Savoye le cinquieme. puis suivoient les Barons Romains du trone pontifical (ainsi nommés, parce qu'ils ont la prérogative d'en être proches) les Chefs des Maisons Colonna et Ursinis prétendent l'être par droit acquis à leurs maisons ; mais cela depend absolument de la volonté du Pape./.

Lequel célébrant, ces Messieurs par l'ordre precedent lui donnent, quand il celebre, à laver les mains quatre fois : le plus préeminent des trois est le dernier des trois qui donne à laver./.

Ce Seroit nous égarer trop de notre proposition de dire comme Espagne, à cause que France précede, n'y assiste point, et qu'après l'avoir longtems disputé, la possession nous en est demeurée, et les Ambassadeurs l'ont maintenue par fois à vive force : Venons aux Rois Héretiques./.

605

Parceque le Pape et le Vicariat du Sauveur du monde n'est reconnu que de ces Couronnes en sa personne, aussi ne reconnoit-il qu'elles pour telles. Il est vrai que depuis quelques années les Rois d'Hongrie et Pologne ont entretenu des Residens en la Cour de Rome, mais non des Ambassadeurs ordinaires, ni, extraordinaires, par même d'obédience: la raison pour le royaume d'Hongrie est qu'étant un appanage de l'Empire, les Ministres de l'un ont agi pour l'autre: quand à la Pologne, le Sujet des précédences et honneurs, les en a empêchés; et d'ailleurs ce Royaume ayant été perverti en la croyance catholique a fort negligé l'autorité du Pape et la Cour Romaine et n'y ont rang, ni, Séance. néanmoins on leur donne la qualité de Roi qui les égale en certaine façon aux Couronnes nommées.

Pour les autres Rois lesquels en leurs Etats ont fourvoyé hors de l'obéissance due à l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, il y en avoit jadis de deux Sortes. par Succession, comme d'Angleterre, par élection, comme de Pologne, Suede, Dannemarc. mais ayant tous fourvoyé de la vraye Religion Catholique, Apostolique et Romaine, secouant le joug du Pape, et du Saint Siège, ils ne sont aussi reconnus du Pape et du Sacré College et comme excommuniés et leurs Vassaux étant absous de l'obéissance due, jurée et promise, ils ne les tiennent

aussi pour Roix, ni les traitent comme tels.

Messeigneurs les Cardinaux Romains en useront comme bon leur semblera à Rome. J'oserai représenter aux Nationnaux étant hors de la cour de Rome que, bien que les Bulles qu'ils ont juré d'observer et obéir de ne traiter, conferer et avoir commerce avec les infidelles et devoyés de notre croyance, et de les tenir en rang d'ennemis, cela se doit entendre dans la hiérarchie de l'Eglise militante, mais non, en la vie civile, à l'exemple de notre Sauveur qui frequentoit avec ses ennemis conjurés. Il est necessaire de leur parler pour les admoneter, instruire et convertir, les frequenter affin que notre exemple les exhorte à mieux et que nos bonnes actions les confondent./.

Et partant les Cardinaux nationnaux prendront l'exemple des Roix, ou, Monarques, ou, Princes dans les terres desquels ils se trouveront de naissance, ou, séjour: feront sur ces mesures leurs civilités et honneurs aux Roix héréditaires, leurs Enfans, Ambassadeurs et Ministres; si de leur côté reconnoissant moralement et civilement la Dignité du Cardinalat et les merites de leurs Eminences, ils se mettent en état de le témoigner par leurs soumissions et réciproques respects et il semble même que la raison naturelle et la loi les convient à imiter et suivre

60 p

les sentimens et ordres de leurs Rois et Princes dans les choses civiles, morales et indifferentes qui ne sont au prejudice de la foi, ou, dignité du St Siege et honorer ceux qu'ils honorent.

Donc sur le pied des honneurs et civilités que les Rois, Monarques et Princes rendront à ces Rois, ou, Princes hérétiques, leurs Eminences prendront les mesures de ceux qu'ils devront, ou, voudront rendre à eux, leurs enfans et Ambassadeurs et Ministres. mais disons quelque chose des Rois Electifs : les politiques sur la difficulté quelle est meilleure la succession, ou, Election pour la sureté du Prince, ou, pour le soulagement des peuples, sont differens d'opinions.

ceux, qui appuyent l'élection, disent qu'elle est meilleure parcequ'elle se fait, par conseil, raison et Deliberation laquelle demeure toujours en la puissance des hommes, qui exclud les vicieux, incapables et non dignes de gouverner ; ouvrant le champ et — l'esperance aux vertueux et braves hommes qui remplissent leurs Etats ; et disent qu'il est bien plus facile les choisir parfaites que certain de les rencontrer par la nature ; même que nous avons vu les Republiques d'Athenes, Lacedemone, Carthage et Romaine avoir fleuri et prosperé — durant les élections de leurs Consuls, Dictateurs

et Empereur &c.

Et enfin que le Prince électif se souvenant avoir été de ceux qu'il commande, se sert de son autorité avec modération, respect et douceur; se voyant même en hazard perpétuel de décheoir de sa Dignité, s'il n'en use bien et doucement et que au contraire les Princes Successifs reconnoissant le Sceptre de la naissance et qui ne leur peut être ôté, en usent avec mépris des peuples et suprême autorité odieuse &c.

Mais le contraire est bien puissant; car il est assuré qu'il en plus facile et hors de dangers d'avoir le Prince destiné et trouvé que de le choisir, même étrangers, bien souvent contraire d'humeurs à ses Sujets d'où naît une perpetuelle et reciproque aversion entre les deux, irréconciliable: les Annales Ecclésiastiques en fournissent les exemples suivis de scandale: l'ambition, corruption et dissension des Electeurs menacent de dangers durant la vacance de la Monarchie. la Noblesse et qualités des Peres qui instalent et dressent leurs Successeurs à commander à des gens par habitude plus faciles sans comparaison à obeir à un Prince naturel qu'électif, parce que nous voyons que la nature même aime la succession et exclud l'élection, le fruit succede à la semence, le fils au Pere; la plus forte raison et

602

considérable que je rencontre est que l'homme de soi, les Etats, et les peuples preferent la succession à l'élection et souffrent que l'une étouffe l'autre. les couronnes de Pologne, Dannemarc, Suede et Hongrie ont été électives : à present les voila héréditaires et successives, parcequ'il semble que Dieu et la nature impriment dans les enfans des Princes une certaine Majesté et respect relatif au pere ; les sujets les voient croitre et s'aggrandir et contractent certaine habitude à les souffrir et respecter religieusement, de faitque desormais il n'y aura plus de Roi électifs. tout considéré, Il est bien difficile de faire distinction des enfans des Rois héréditaires aux électifs, et si la succession est à plus estimer, l'élection n'est à mépriser bienque nous voyons l'une s'anéantir, et l'autre s'établir partout et par trop et parconséquent il conviendra traiter les uns et les autres, leurs Officiers et Ministres, comme il a été dit et puis qu'ils ne peuvent voler d'un plein saut de leurs Etats en france, on peut aussi savoir comme les Monarques, par les Royaumes desquels ils ont passé, les ont reçus et honorés et se reglés sur cela.

Je laisse de parler de l'Empereur des ~~Turcs~~ Moscovie, Grand Cham de Tartarie, des Rois du Japon, de Brama, Pegu, Monomotapa et

Maroc, du Grand Mogol, Caligut, Narsinge et du Sophy de Perse, du Cure, du Prestre Jean et autres barbares, lorsqu'ils auront plus d'accès parmi nous, on fera un cérémonial pour eux. cependant chacun en usera à son bien veu et des maximes générales précédentes, ou, suivantes, tirées de particulières.

Des visites des Dames.

Quand des Dames vont baiser les pieds du Pape, on ne leur donne des siéges, mais force oreillers de Velours rouge cramoisi garnis de crespine d'or, pour s'asseoir dessus: leurs Escuyers les accompagnent jusque dans la chambre du Pape.

Au sortir, les Papes ont accoutumé de leur faire donner dans une salle une superbe et somptueuse collation de confitures: les Prelats les servent et font les honneurs du palais pontifical.

Quand les Cardinaux les visitent, elles reçoivent l'ambassade, donnent l'heure: la cloche sonne, les Gentilshommes vont au devant au bas du degré, elles dans l'antichambre, prennent la main

droite que les cardinaux leur deferent. f.

Les qualitées sont les mêmes que de leurs maris leurs Eminences se licentiant, elles les accompagnent où elles les ont reçues, leur font au bas du degré. f.

Les Dames en Italie ne rendent jamais visite ni, en Espagne : en France, oui ; c'est pourquoi on observera.

Que les cardinaux reçoivent l'ambassade et l'heure des Dames : la cloche sonne aussi : l'habit en de mesme que à la reception de leurs maris, les qualitées aussi : mais les Gentilshommes et son Eminence les reçoivent et les accompagnent une station plus loin que les hommes : les cardinaux rendent la visite ponctuellement et toujours les Estaffiers, quand la personne qui visite la premiere fois a qualité d'Excellence, prennent les habits de parade. f.

Les cardinaux presens à Rome, font de leur promotion et les absens, le jour de leur arrivée, après avoir reçu du Pape le bonnet, vont visiter les Dames Sœurs, belles Sœurs, et nieces du Pape. Ils y alloient autrefois en Soutanne, Rochet, Mantelet, camail et bonnet. le Pape Urbain huitieme a reduit cette cérémonie à la Soutane, Manteau et bonnet. le frere, ou, neveu du Pape va visiter avec cortege les cardinaux de nouvelle promotion : leurs Eminences

610

la leur rendent et aux Dames avec la Soutane, Rochet, Mantelet, Mozette et bonnet quarré : aux visites particulieres des bonnes fêtes, leurs Eminences portent la Soutane, Camail, Manteau et Bonnet quarré.

Il y a plusieurs personnes de qualité, comme Ducs non Souverains, ou, petits Princes, pour mieux dire, mal aisés, auxquels les Cardinaux ne rendent la visite, mais en échange vont visiter leurs meres, ou femmes.

Des Ambassadeurs des couronnes.

Il y a trois sortes d'Ambassadeurs des Couronnes, Ambassadeurs d'obédience, extraordinaires et ordinaires.

Celui d'obédience, s'il passe par quelque ville en laquelle il y ait un Cardinal, son Eminence doit lui envoyer au devant son carrosse, ou, lorsqu'il est arrivé l'envoyer visiter par un Gentilhomme ; ce qui l'obligera à visiter Son Eminence qui recevra son Ambassade et lui respondra à sa commodité : la cloche sonnera : Son Eminence le recevra en Soutanne, Mantelet descouvert et bonnet quarré : les Gentilshommes lui vont au devant au bas du

dégré

degré, Son Eminence au haut: la qualité est d'Excellence.
les Siéges donnés comme dessus regarderont de côté
la porte: Son Eminence l'accompagnera au haut du
degré, et même en descendra quelques unes: sa Suite
l'accompagnera au Carrosse &c.

Son Eminence lui rendra la visite en l'habit qu'il
l'a reçue, le Rochet couvert; envoyera faire l'Ambassade.
son Excellence le recevra au haut du degré, prendra la main
gauche; les Siéges en face: celui du Cardinal au milieu
du Dais; l'accompagnera jusques au carrosse et verra
partir. Je laisse les autres civilités qui dependent de la
volonté, même si le Cardinal le loge &c.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de la façon
qu'on les traite et honnore à Rome, lorsqu'ils rendent
l'obédience:

Les autres Ambassadeurs ordinaires et
Extraordinaires, on les traite de même façon &c.

Lorsqu'ils se trouvent en la ville où demeure
un Cardinal créé depuis peu, ou, y residant près de
quelque Monarque, ou, Prince, ils ont accoutumé de
visiter Son Eminence après qu'il a reçu le bonnet: à
cet effet, envoyent demander l'audience qu'on leur donne
avec l'heure: la cloche sonne à leur arrivée et départ:
les Gentilshommes les reçoivent au bas du degré: Son
Eminence à la porte de la salle avec le Rochet descouvert:

famail et bonnet quarré et prend la main droite. la qualité est d'Excellence : les Gentilshommes donnent les siéges qui regardent de côté la porte : le Maitre de chambre en l'antichambre use civilités envers son Sou : Son Eminence l'accompagnera au haut du degré : sa Sou au carrosse : les Estaffiers mettent l'habit de parade : Son Eminence de là à quelque temps lui rend la visite ; renvoye l'Ambassade, donne l'heure, en même habit, mais le Rochet couvert : marche devant et à main droite : les Chaires en face l'une de l'autre : celle du Cardinal sous le Dais et celle de l'Ambassadeur à moitié : Son Eminence partant, il l'accompagne jusques au carrosse et le voit partir.

Aux visites particulières, on use les mêmes cérémonies, lorsque le Cardinal reçoit en Soutanne, famail et bonnet et visite en Soutanne, famail, Manteau et bonnet.

Les Ambassadeurs extraordinaires et ordinaires doivent, aux Cardinaux à Rome et ailleurs là où ils resident, une visite avec cortege : Si le Cardinal a été visité du même, ou, des prédécesseurs Ambassadeurs il lui rend la visite en Soutane, famail et Manteau et un Carrosse seul, mais envoye quelques Carrosses pleins de ses Gentilshommes l'attendre chez l'Ambassadeur qui le reçoit et accompagne, comme

E 15

a été dit s.f.

Quelquefoit les Roix envoyent des Residens comme prés de l'Empereur et en flandres. les cardinaux reçoivent leurs Ambassades et donnent l'heure: les Gentilshommes leur vont au devant à la porte de la salle: Son Eminence à la moitié de l'Antichambre en soutanne, camail et bonnet: les qualitéz sont Illustrissime: les Sieges sont en face: celui du cardinal sous le milieu du daiz regardant la porte: Son Eminence les accompagnera à la porte de la salle du coté de l'antichambre: les Gentilshommes au haut du degré et un jusques au carrosse: la cloche ne sonne pas s.f.

Son Eminence leur rend de là à quelque temps la visite en soutane, camail et bonnet. le Resident le reçoit à la moitié du degré, se tient en arriere de Son Eminence: les Sieges sont en face: celui de Son Eminence au milieu de la chambre d'audience, éloigné modestement: l'accompagne jusques au carrosse et voit partir et demeure ferme jusqu'à ce qu'il soit hors de son hostel, ou, qu'il le perde de vue.

Visites reçues et reciproquement rendues des Cardinaux, Officiers de la couronne et Grands du royaume.

Nous avons cy devant traité des Roix, Princes du sang et des Princes : mais d'autant qu'en ce Royaume il se rencontre diverses charges qui ne sont en considération, ni même, érigées en Italie : Il est nécessaire d'en parler et parcequ'on n'entrouve rien par écrit, j'en dirai mon avis à proportion des autres que le Cérémonial a portées.

La France se divise généralement en Gens d'espée, de Robbe longue et d'Eglise : de ceux d'Espée le plus grand après les personnes du sang Royal, est le Connestable duquel nous parlerons cy-après.

Du Connestable de France et Grand Maitre chez le Roi.

Le Connestable est Général des armées qui se levent en france et represente la personne du Roi et

son autorité sur tous les gens de guerre et qui portent les armes dans son Royaume : ils sont élus du Roi à son bien vu sans avoir égard à leur naissance et ne peuvent être privés que leur faisant perdre la vie et partant aux cérémonies seront traités comme les Ducs Sérénissime &c.

S'ils désirent voir leurs Eminences plus d'une fois, ou, que leurs Eminences les aillent voir, ils se reçoivent et accompagnent comme les Ducs Séré nissimes : mais le Cardinal n'a que la Soutane, camail et bonnet quarré &c.

En campagne l'habit commun et le chapeau usages

Et parceque des hommes d'espée, Il y en a de deux sortes, de la maison du Roi, ou, Officiers de la couronne, nous en traiterons séparement &c.

La premiere charge de la Maison du Roi est de Grand Maitre Surintendant à tous les offices de la maison, éxercée à present par Monseigneur le Comte de Soissons, comme Prince du sang, nous avons dit le rang qu'il doit tenir &c.

Mais la charge destachée d'une personne du Sang royal, on donneroit et recevroit reponse favorable à son Ambassade : la cloche sonneroit : les Gentils hommes le recevroient au bas du degré : son Eminence

au haut. la premiere visite en Rochet descouvert; les autres avec la Soutane, Camail et bonnet: les Sieges seront donnés par des Gentilshommes, un peu de coté: Son Eminence les réaccompagneroit au haut du degré et en descendroit quelques unes, sa Suite au bas et le verront partir &.

Son Eminence lui rendroit la visite en Soutane et Camail, le recevroit au bas du degré et le réaccompagneroit là même; se tiendroit toujours en arriere: le Siege de Son Eminence seroit la face tournée à la porte au milieu de la chambre d'audience les qualités seroient Excellence &.

Du Grand Chambellan, Grand Ecuyer, des quatre premiers Gentilshommes de la chambre, des Capitaines des gardes du Corps et Maitres de la garderobbe.

Ces Officiers de la couronne n'envoyent ——— ambassade, la cloche ne sonne — la cour de Son Eminence les rencontrera au haut du degré: Son Eminence à la porte de la Salle des Estaffiers vers l'antichambre, en Soutane, Camail et bonnet quarré:

la qualité d'Excellence ; les siéger en face : celui de Son Eminence regardant vers la porte, qui les accompagnera au milieu de la salle des Estaffiers, sa sous au haut du degré, un Gentilhomme au carrosse.

Son Eminence leur rendra la visite, ou, à leurs femmes, s'ils sont mariés, en soutanne, camail, ou Zimarre, manteau et le bonnet quarré : leur sous le recevra au bas du degré, accompagnera au carrosse et verra partir : les Dames ne sortent jamais de leurs antichambres et prennent toujours la main droite de leurs Eminences.

Des Ecuyers, Maitres d'hostel et Gentilshommes ordinaires de la chambre.

On les traitera comme les Evêques et Gentilshommes des cardinaux, Son Eminence les recevra au milieu de l'antichambre : sa sous au milieu de la salle : les reaccompagnera à la première porte de la salle vers l'Antichambre : les qualités seront d'Illustrissime.

Mais il faut prendre garde que, si ces personnes étoient envoyées du Roi à Son Eminence, en ce cas elle les doit beaucoup plus honnorer et leur temoigner

118

plus d'accueillance &c.

Il y a plusieurs autres Officiers inferieurs et dependans des nommés, lesquels on reçoit et traite selon le grade de leur emploi &c.

Des Ducs et Pairs de France Chancelier, Gardes des Sceaux et autres leurs inferieurs &c.

Quelques uns desapprouveront que parmi les Ministres de justice, je nomme les Ducs et Pairs mais qu'on se souvienne qu'ils ont lieu et Séance au Parlement comme les Princes du Sang, qu'ils sont du corps de la Cour et qu'avant que le Parlement fut institué, ils étoient Juges des causes qui venoient au Conseil et devant la personne du Roi qui ne faisoit rien que par leur avis. on reçoit et respond favorablement leurs ambassades: on sonne la cloche: la Cour de Son Eminence les recevra au bas du degré: Son Eminence au haut, en premiere visite avec le Rochet descouvert en la Seconde et autres en Soutanne et camail. les qualités seront d'Illustrissime et d'Excellence: les Sieges de côté regardant la porte: celui de Son Eminence à la main droite et l'accompagnera

quelques dégrés, sa Cour au bas et le verra partir à la premiere visite les Estaffiers mettront leurs habits de parade. f.

Son Eminence a sa commodité leur rendra la visite, si elle, ou, eux ne doivent en bref partir: en ce cas elle se hâtera et la fera en Soutane, Camail et bonnet: enverra demander l'audience, sera reçu par le degré, accompagné au bas et vu partir. f.

Des Secretaires d'Etat et des Commandemens et Général des postes.

Messieurs les Secretaires d'Etat n'envoyeront ambassade: la cloche ne sonnera: la Cour de Son Eminence les recevra au haut du degré: Son Eminence à la porte de la Salle avec l'antichambre en Soutane, Camail, ou, Zimarre: les qualités sont d'Illustrissime: le Siege de Son Eminence regardera la porte: l'autre sera en face: Son Eminence les accompagnera au milieu de la Salle des Estaffiers, Sa Cour au haut du degré un jusques au Carrosse et verra partir. f.

Si, par cas fortuit, le Roi les envoyoit à Son Eminence, en ce cas on les traitera plus favorablement

Son Eminence leur rendra la visite, prenant occasion de voir leurs femmes, ou, de les consoler de la perte de quelques parens, ou, d'aller voir quelque varelé en leurs hôtels. en cas d'affirmer, on passe par dessus ces difficultés,

Du Premier Président
Présidera au mortier et au grand Conseil.

Ils n'envoyent ambassade: la cloche ne sonne: la clous de Son Eminence les recevra un peu plus avant que les Secretaires d'Etat et ainsi son Eminence qui leur rendra la visite en la façon que dessus.

De Messeigneurs du Conseil privé &c.

Ce Conseil n'étant composé que des personnes bien vues au Roi et qui ont des autres emplois honorables dans le Royaume, on les traitera selon leurs emplois fermes et constans &c.

Des Maitres des Requêtes et Conseillers du Parlement Lieutenant civil de Paris :f:

Son Eminence les laisse venir en l'Antichambre d'où on les introduit. la qualité est V. S. S. E. les accompagne une chambre, sa sous deux; le siege de son E. est sous le daiz: le leur, le dos tourné contre la porte: son Eminence ne rend la visite: en ce cas de deüil, ou, maladie, des lors envoye un Gentilhomme les voir de sa part :f:

Des Mareschaux de France?

Venons maintenant aux Officiers de la Couronne les Mareschaux de france sont des plus considerables on reçoit et donne reponse à leur ambassade: la cloche sonne: la sous de son Eminence les reçoit au bas du degré: son Eminence au milieu de la salle: si c'est premiere visite, en Rochet descouvert: en autre visite

622

avec la Soutane et camail. les qualitéz sont —
d'Illme et d'Excell? les sieges seront donnez par
des Gentilshommes, de coté, regardant la porte: celui
de Son Eminence à la main droite: Son Eminence)
les accompagnera au haut du degré; Sa Sou au bas
et les verra partir: à la premiere visite les Estaffiers
mettront les habits de parade ℣.

Son Eminence leur rendra la visite en
Soutane et Camail, envoyera demander l'audience et
donnera l'heure: Sera reçu par le degré, accompagné
et vu partir: le reste comme dessus ℣.

De l'Amiral:

On le traite comme les Mareschaux de France
si le contenu de sa commission n'emploit son emploi,
car on se gouverne selon celui ℣.

Des Lieutenans des Rois ès armées
Gouv. des Prov. et Grand Maitre de l'artillerie.

Les Lieutenans generaux des armées et Gouver

des Provinces sont traitées comme les Mareschaux de france, hors de leur charge selon leur premier rang.ſ.

Des Chevaliers du S.t Esprit .ſ.

Ils n'envoyent l'ambassade : on ne sonne la cloche : la sous de S. E. les rencontrera au haut du degré : — S. E. dans son antichambre : le Siege de S. E. regardant la porte : l'autre tourné en face : la qualité sera d'Illustrissime, si d'ailleurs il ne merite plus honorable qualité : Son Eminence l'accompagnera quelques pas dans la Salle des Estaffiers : sa sous au haut du degré ; un au carrosse et verra partir.ſ.

Son Eminence ne rend la visite à eux ; oui bien à leurs meres, ou, femmes, ou, par quelque occasion de deüil, ou, autre ; ſi ce n'est un ami confident : alors Son Eminence l'ira visiter en Zimarre et fera faire l'Ambassade étant près de son hôtel.

Je doit donner un avis avantague passe outre. que ce que j'ai dit cy devant, s'entend, lorsque le Cardinal est en une ville, ou, lieu tiere : car ſi Son Eminence étoit dans la Capitale de son Diocèse, ou, en une de ses maisons, alors il en peut user à

son bien veu, c'est à dire, aller visiter ces Messeigr et Messieurs en leurs quartiers et hostels et user envers eux des courtoisies à elle bien vues &c.

Des Ministres de l'estat &c.

Nous avons vu de notre temps la création de cette charge bien fort importante et considérable pour la grande part qu'ils ont dans les affaires, surtout, des finances: on l'a cy devant conferée à des personnes considérables pour leurs mérites et pour leur naissance: mais il est vrai qu'étant comme les Présidents des conseils en Espagne, ou, les Chefs des congrégations à Rome. ils meritent d'être honorés et estimés: leurs Eminences donc recevront et repondront favorablement leurs Ambassadeurs: la cloche ne sonnera pas: la Suisse de son Eminence leur ira au devant au haut du degré; son Eminence à la porte de la salle vers l'antichambre en soutane, camail et Mantelet: les qualités seront d'Excellence: les siéges tant soit peu de côté: son Eminence l'accompagnera au milieu de la salle des Estaffiers: sa Suisse au milieu du degré et un au bas du carrosse et le verra

partio.

Son Eminence lui rendra la visite en soutane, famail, Manteau et bonnet, laquelle il honorera le recevant pas les degrés, l'accompagnant au carrosse et voyant partio. &.

Des Sur Intendans des finances.

Lorsque j'ai parlé des Ministres de l'Etat de la couronne, je l'ai divisée en trois, savoir genre d'épée de robbe longue et d'Eglise. parmi les Messieurs de robbe longue, j'ai entendu parler de ceux des finances lesquels bien souvent plus redevables à leur Esprit, ou; fidelité que á la naissance, comme principaux Ministres de la couronne et qui travaillent pour son maintien, meritent et doivent être respectés et honorés, de quoi je ne prescrirai des loix et parcequ'e Messeigneurs les Cardinaux doivent par leurs ordres recevoir les payements de leurs Cardinalats pensions, les appointements et autres avantages que le Roi leur donne. il n'y en a pas un qui ne les caresse, serve et s'humilie au contentement qu'ils esperent de ces Messieurs et de vrai ce seroit ne savoir pas

vivre que pour les rendre liberaux, leur épargner des civilités et honneurs extraordinaires. S^r Aubin Bailly de Monarque, Général des galeres de l'ordre de S. Jean, fut envoyé durant le Siege dernier de Malthe demander le Secours à D. Garcia de Toledo le plus glorieux homme que la terre ait porté: lui parlant, il fut assez chiche de la qualité d'Excellence: lorsqu'il fut hors de la chambre de ce Vicerai, le Receveur de l'ordre residant à Messine lui dit qu'il avoit tout perdu à faute de n'avoir fait large prodigalité de cette chimerique qualité. le bon Chevalier sans s'étonner, retourne sur ses pas dans la chambre du Viceroi et lui dit qu'il lui pardonnât s'il avoit failli en son discours de les ageances de la qualité d'Excellence, mais que, s'il envoyoit promptement le Secours à Malthe, non seulement il l'appelleroit Excellence, Altesse, Roi, mais son Dieu et son tout. cette naïveté ramena cet esprit ambitieux à son devoir, au bien de la Chrestienneté, et au Secours de Malthe. Messeigneurs les Cardinaux, pour être payés de leurs bénéfices Royaux, feront bien d'être prodigues envers ces Messieurs des finances de ce qui coute si peu.

Si donc Messieurs les Sur-intendans veulent les visiter, ils repondront favorablement

627

leurs ambassadeurs, mais commodement à leurs perpetuelles occupations : la cloche ne sonnera pas mais la sous de Son Eminence les rencontrera par le degré : S. E. à la porte de la salle vers l'antichambre : les qualités seront d'Excellence et je leur du vray que je leur ai vu donner aux magnifiscences Royales à la main gauche de M. le Chancelier assis sur un escabeau Separé : mais les Sur Intendans étoient du pair en l'honneur des Sieges couverts de Drapt fleurdelisés : les Sieges seront un peu de côté. Son Eminence les accompagnera à la porte de la salle vers le degré ; Sa sous au carrosse ; un d'icelle les verra partir. le reste tournera en haut près de la personne de leur Maitres.

Qui leur rendra la visite en Soutane, samail, manteau et bonnet et ne s'oublieras pas de parler de ses affaires selon le tems et commodité qu'il en aura. ces Messieurs accompagneront Son Eminence au carrosse et la verront partir. /.

Des quatre Intendans.

Ce sont des charges subordonnées au

Sur-Jntendance, néanmoins qui peuvent servir leur Eminencer dans leurs affaires et pour les y disposer, ils recevront leur ambassade ; la cloche ne sonnera pas ; la sour de son Eminence les rencontrera à la porte de la salle des Estaffiers. son Eminence au milieu de l'antichambre : les qualités seront d'Jll.me les siegez en face, celui de S. E. regardant la porte et l'accompagnera à quelques pas dans la salle des Estaffiers : sa sour au haut du degré : un au bas et le verra partir.

Son Eminence lui rendra la visite en soutane, samail, manteau et bonnet : envoyera donner l'heure et M. l'Jntendant recevra cet honneur avec soumission et humilité, et le mettra en ligne de compte pour l'acquitter à l'occasion :

De la Chambre des aydes et des comptes

On se reglera sur les distinctions que j'ai apportées parlant du Parlement : ce seroit perdre la peine que d'en faire un traité à part :

629

Des Ducs non Souverains, ni, Pairs:

Il y a des Ducs non Souverains, ni, Pairs de — France, néanmoins de très ancienne maison et fort qualifiés et pour ce fort considerés: ils envoyent aussi l'ambassade et Son Eminence donne l'heure): la cloche ne sonne pas: Sa Sou les reçoit à la porte de la Salle des Estaffiers vers le degré: Son Eminence) au milieu de la Salle; les qualités sont d'Excellence): les Sieges sont fort peu de côté, celui de S. E. Sou le milieu du dais, l'autre presqu'en face. Son Eminence) les accompagne à trois pas près de la porte de la Salle des Estaffiers près l'antichambre): Sa Sou au haut d'icelui et un au carrosse et le verra partir).

Il y a des Ducs de nouvelle érection, fondure et jettés au moulle: En Espagne l'on en fait bon marché: à cela là on ne donne la qualité — d'Excellence, ou bien celle d'Illust.me et s'ils ne veulent, on leur parle en tierce personne: les — Espagnols et Italiens ont la parole Lei qui signifie en françois lui, et au lieu des qualités se servent de ce mot, comme j'ai dit, en tierce personne).

630

Des Marquis, Comtes, & Barons et Abbés de qualité.

L'ancien ordre étoit que les Marquis precedoient les Comtes, les Comtes les Barons. mais il y a de notre temps tant de confusion que l'on ne peut former des maximes certaines: il y a plusieurs Comtes anciens qui s'estiment plus que les Marquis modernes: Il y a aussi des Marquis fort anciens: les Maistres de chambre devront en avertir leurs Eminences et bien souvent qu'il arrive que Son Eminence, ni le Maistre de chambre ne savent les qualités de ceux qui envoyent demander l'audience: en ce cas les Maistres de chambre alleguant une excuse palliée au nom de son Maitre, prendra temps de s'en informer pour l'honorer selon son grade &c.

La premiere fois que ces Messeigneurs, ou Messieurs aprés avoir été honorés de charge, dignité, ou office en la maison du Roi, ou, du Royaume &c. visiteront comme dessus Son Eminence: elle ajoutera à la reception ses congratulations de leur avenement combleés de caresses et se hâtera de leur rendre la visite, ou, les envoyer complimenter, en la façon que

638

j'ai dite cy devant f.

210 632

6353

Liore sixième.

Des Ambassadeurs ecclésiastiques.

Nous n'avons pas vu, il y a longues années, les Cardinaux prendre l'emploi et qualité d'Ambassadeurs près d'aucuns Princes que le Pape et même le moderne Urbain huitième l'a deffendu expressément comme tenant la charge beaucoup inférieure à la dignité : nous avons bien vu plusieurs fois des Archevêques, et Evêques Ambassadeurs des Couronnes, mesme à Rome seule, ou, avec des Collegues d'Ambassade Séculiers, mais quelqu'emploi qu'ils ayent, ils ne quittent jamais la qualité — d'Illustrissime que s'ils ont un Collegue Seculier auquel la qualité d'Excellence compete : si l'on parle aux deux on parle en pluriel par le mot de, Vos Excellences : de surplus, Messeigneurs les Cardinaux les reçoivent, accompagnent, et honorent comme la qualité d'Ambassadeur le requiert./.

Il y a bien eu autrefois grand different des

Ambassadeurs ecclesiastiques et de leur rang en la Chapelle : car les Papes qui prétendent que l'estre Archevesque, ou, Evesque est beaucoup plus que d'estre Ambassadeur du Roi, vouloient qu'ils assistassent aux Chapelles en habit ; leurs Maitres le contraire et qu'ils tinssent leur rang. l'on opposoit que c'etoit des gens qui alloient au banquet sans avoir les vestes nuptiales : les Couronnes respondoient selon la loi qu'une personne peut en même temps representer deux personnes, comme etre Evesque et Seigneur des terres qui dependent de l'Evesché et qu'ils n'etoient à Rome pour faire les Evesques, ou bien les affaires commises à leurs soins : enfin ils ne vont en Chapelle et lorsqu'ils font les visites publiques et particulieres vont en habit selon le terre et la qualité de ces personnes que nous avons dit et on les qualifie Illustrissime et Reverendissime &.

Si un Archevesque, ou, Evesque Ambassadeur d'une Couronne, se rencontre avec le Nonce qui ne sera que Protonotaire, ou, Evesque moins ancien, le Nonce ne laisse de le precéder à cause de son Maitre &.

Il est à remarquer que le Pape n'envoye jamais Nonce aux Couronnes qui ne soit constitué en dignité Ecclésiastique, au moins Evesque, fut-il in Partibus infidelium, ou, Auditeur de la Rote Romaine

Romaine, Clerc de Chambre, ou, Protonotaire Apostolic?

Les Nonces prèz des Semi-puissances, le Pape les tire des Signatures, ou, des charges de son Vicaires c'est à dire Sous Vicaire (car le Vicaire du Pape est un Cardinal) ou, des Lieutenance civile de l'auditeur de la chambre, ou, de quelqu'autre emploi et bien souvent des Semi-puissances il les envoye résider prèz des pleni-puissances, ou, lorsqu'ils sortent des Vice Legations d'Avignon, Ferrare, Bologne et autres.

Si un Cardinal se rencontre dans une Vice Legation, le Vice-Legat l'allant voir, il recevra l'Ambassade, fera sonner la cloche: Sa Sou le recevra au bas du degré: Son Eminence au milieu de la salle en soutane, camail et bonnet quarré: les qualitéz seront d'Illustrissime et Révérendissime: les sieges de côté: Son Eminence l'accompagnera à la porte de la salle et Sa Sou au bas du degré, le voyant partir &.

Son Eminence lui rendra la visite en soutane, camail, Manteau, et bonnet. il le recevra par le degré l'accompagnera au carrosse et verra partir &.

Visite du Clergé.

Nous avons deja traité de la visite des Cardinaux

entre eux, ou, des Cardinaux Legats à latere.

Si l'Assemblée generale du Clergé visite un Cardinal en corps, Son Eminence reçoit l'ambassade, et rend reponse favorable : la cloche ne sonne, s'il n'y a quelque Cardinal en la visite. la sous de Son Eminence les recevra à moitié du degré : Son Eminence au milieu de la Salle des Etaffiers en Rochet découvert. Si c'est visite de congratulation ; en Soutane et Camail, Si elle est d'affaires : les qualités Ill.me et R.me le Siege de S. E. regardera la porte : les autres auront le dos tourné en forme ronde : S. E. les accompagnera à la porte de la Salle : Sa sous au Carrosse./.

Selon les affaires, S. E. la rendra au corps du Clergé en assemblée, ou, aux deputés, ou, à quelque Evêque, comme ils auront avisé./.

Les Deputés du Clergé n'envoyent l'ambassade on ne sonne la cloche : la sous de S. E. les rencontre au milieu de la Salle : S. E. à la porte de l'antichambre vers la Salle, en Soutane, Camail et bonnet: la qualité R.me mais plus favorablement Messieurs le Siege de S. E. regardera la porte en face : les —— accompagnera à leur depart à la porte de l'antichambre vers la Salle : Sa sous au haut du degré : ne leur rend la visite./.

Les Patriarches et Archevêques n'envoyent

652

point faire d'ambassade et parconséquent on ne leur sonne la cloche. S. E. les reçoit dans l'Antichambre près du milieu: les Siégen en face: celui de S. E. regardant la porte sous le dais, et l'autre dehors: Ils devront être en Rochet couvert, samail et bonnet, la premiere visite publique: les autres particulieres en Soutane et mantelet. S. E. en Soutane, samail et bonnet. les qualitées sont Illustrissime et R.me S. E. les accompagne deux Antichambres, ou, une seule Antichambre, s'il n'en a point d'autre, et tirée par dans la Salle des Estaffiers: Sa Sous à la porte de la même Salle &.

A Rome le Majordome du Pape, le Secretaire des Dreffe, son Maitre de chambre et Auditeur, le Datoire, et le Sacristain sont traités comme les Archevêques et Patriarches &.

Si lesdits Patriarches, ou, Archevêques ne sont de naissance qui convie leurs Eminences à leur faire plus d'honneur et ainsi des autres Ecclésiastiques; Je dirai aussi en ce lieu que, lorsque les Patriarches, Archevêques &c. vont accompagner un Cardinal, ils doivent se mettre en habit comme lui et si son Eminence prend le Rochet, le prendre aussi &.

S. E. leur rend à Sa commodité la visite, passant devant leurs autels, en Zimarre, manteau et

638

et bonnet ſ.

Son Eminence traite de même façon les Evêques: mais les accompagne une Station moins, c'est à dire, s'il n'a qu'une Antichambre, l'accompagne à trois par de la porte d'icelle vers la Salle des Estaffiers; s'il en a deux, une et demie, les qualifiés sont plus Illustre et Reverend:.

Il y a aussi certains Prelats inferieurs aux Evêques, comme les Référendaires des Signatures, les Votaires d'icelles, les Abréviateurs de la Chancellerie: on les traite encore plus familierement et Son Eminence les accompagne une chambre, ſa fois un peu plus ſ:

A Rome, il y a plusieurs Prelats qui vont du vol des Archevêques: le Datairе et le Secretaire des Bress du Pape, le Gouverneur de Rome, — l'Auditeur général et Trésorier général de la Chambre Apostolique, les Auditeurs de la Rote Romaine; les Clercs de la Chambre Apostolique ſ.

De la volée des Evêques vont les Generaux des ordres, le Maitre du Sacré palais, le Commissaire de la Chambre, les Lieutenans de l'Auditeur gnal de la Chambre, les Vicaires du Pape auxquels on donne du plus illustre, très Reverend ſ.

Aux chapitres des Chanoines de St Pierre,

s.t Jean de Latran, s.te Marie major, ne donne les
qualitées de plus illustre, plus Reverend.s.

Des Ambassadeurs de Savoye et Toscane.

On reçoit leurs Ambassades et donne reponse favorable: la cloche ne sonne pas: la sous de son Eminence les reçoit environ le bas du degré, lui à la porte de l'Antichambre vers la salle, vêtu de Soutane, camail et bonnet. les qualitées depuis l'an 1628 sont d'Excellence: les Gentilshommes donnent les Sieges, la face du Cardinal tournée contre la porte l'autre vis à vis: Son Eminence l'accompagne à la porte de la Salle des Estaffiers vers le degré: sa sous au bas du degré, soit que ce soit la premiere visite avec cortege, ou, les particulieres et privées, lesquelles leurs Eminences rendent au même habit sans cortege: ils reçoivent l'ambassade, sonnent les cloche (pour faire venir envie qu'on la leur sonne) reçoivent leurs Eminences au premier degrés et l'accompagnent au carrosse et voyent partir.s.

Des Ambassadeurs de Malthe.

On reçoit leurs Ambassadeurs et donne reponse favorable et l'heure de l'audience: la cloche ne sonne pas: la porte de S. E. les reçoit auprès du degré: à son Eminence dans l'antichambre près la porte, en soutane, camail et bonnet: les qualitées sont d'Ill.me les siéger comme dessus: son Eminence les accompagne quelques pas dans la salle des Etaffiers sa porte au haut du degré, un au carosse &c.

Lorsque leurs Eminences rendent la visite publique, ou, celle d'obédience à ces trois Ambassadeurs elles ne vont pas en corteige, mais envoyent quelques carrosses pleins de leurs Gentilshommes, les attendre chez les Ambassadeurs et rendre le corteige plus beau et plus honorable &c.

Des Ambassadeurs des Ducs Sous qui n'en ont des Ordinaires en la Cour.

Les Ducs de Parme, Mantoue et Modene

et autres ne veulent avoir d'ordinaire à la Cour de Rome des Ambassadeurs: néanmoins pour — l'obédience les envoyent et parcequ'on ne les traiteroit par dans les honneurs à leur souhait, refusent d'accepter le Consistoire public et ne laissent de rendre leur obédience, laquelle rendue, ils visitent avec cortege le Sacré college./.

Leurs Eminences reçoivent les Ambassades, donnent l'heure: la cloche ne sonne pas: leur Cour les reçoit au haut du degré, leurs Eminences à la porte de l'antichambre vers la Salle, en soutane, camail et bonnet: les qualitées sont d'Illustr.me les Siéges en face, celui de S. E. regardant la porte et les accompagne au milieu de la Salle: Sa Cour au haut du degré, un au carrosse et les voit partir.

Son Eminence leur rend la visite, envoye — l'Ambassade et donne l'heure. l'habit est soutane, camail, Manteau et bonnet: est reçu au milieu des degrés, accompagné au carrosse et vu partir./.

Des Ambassadeurs des Republiques qui n'en ont des ordinaires en la Cour

Les Republiques de Genes et Lucques ne tiennent

prés d'aucune Couronne, des Ambassadeurs ordinaires et se contentent d'en avoir des extraordinaires selon les maximes anciennes : Messeigneurs les Cardinaux reçoivent leurs ambassades et donnent l'heure : les cloche ne sonne pas, du surplus on les traite comme au Chapitre precedent. f.

Des Residens, ou, Agens des Couronnes par interim.

Quelquefois les Couronnes rappellent leurs Ambassadeurs avant que leurs Successeurs soient arrivés à Cour des Princes et en cet intervalle elles deputent des Agens, ou, Residens qui ont l'interim, c'est à dire, Commission cependant, ou, en attendant de faire les affaires : ils ne font jamais visites publiques et sont comme inconnus, et s'ils n'envoyent pas faire l'ambassade, néanmoins ils envoyent savoir par un des leurs, si les Cardinaux donnent audience ; le Maitre de chambre ne donnera la reponse qu'il ne l'ait de son Maitre qui ne fera repondre qu'on le peut voir ; s'il n'est en etat de leur donner audience, sans les faire attendre dans

645

l'antichambre : la sous de Son Eminence les recevra au milieu de la Salle, lui en Soutane, samail et bonnet au milieu de l'antichambre. les chaires seront en face : celle de Son Eminence regardera vers la porte : les qualitées seront de V. S. si la considération de la personne du Resident, ou, l'affection de S. E. envers Son Maitre ne le convie á le favoriser de l'Illme il l'accompagnera á la porte de l'antichambre : ses Gentilshommes á la porte de la Salle sans rendre la visite S.

Des Gentilshommes envoyés des Couronnes.

Quelquefois les Rois envoyent des Seigneurs au Pape, ou, autres Rois, lesquels ne portent autre qualité que de Gentilshommes envoyés du Roi : leurs Eminences les traitent bien differemment : car par fois on les honore comme les Residens desquels j'ay parlé cy-devant : d'autres fois j'en ai vu arriver á Rome auxquels partie du College envoyent les carrosses au rencontre, et leur rendoient des honneurs particuliers : leur sous les recevoit á la porte de la salle avec le degré ; leurs Eminences á la porte de la Salle

644

en Soutane, Camail et bonnet. les qualitée étoient d'Illustrissime: les Sieges en face, celui de S. E. regardant la porte: l'accompagnoient au milieu de la Salle; leur Fouv au haut du degré et un Gentilhomme au carrosse: leur rendoient la visite en l'habit que dessus avec le manteau et leur faisoient diverses autres civilitée, auxquelles ils correspondoient par des grandes Soumissions, comme de recevoir leurs Eminences près du bas du degré, se tenir en arriere les Sieges éloignés, accompagner au Carrosse, Voir non Seulement partir, mais ne bouger de la place le chapeau à la main, qu'ils ne perdissent de vue le carosse de S. E. ou, qu'il ne fut hors de leur hôtel: Il est vrai que tout étoit hors des termes ordinaires.

Si donc un Gentilhomme passe par quelque lieu où soit un Cardinal, étant arrivé au logis, Son E. l'envoyera visiter. il doit aller lui rendre ses devoirs et sera reçu de Sa Fouv au milieu de la Salle et de S. E. au milieu de l'Antichambre en Soutane, Camail et bonnet. la qualité sera d'Illustrissime: les Sieges en face. celle de S. E. regardera la porte, l'autre hors du dais. S. E. accompagnera à la porte de l'antichambre vers la Salle. Sa Fouv à l'autre porte et parceque S. E. ne lui rendra la visite, si sa commodité le lui permet, elle le —

645

traitera : les autres civilités sont arbitraires &c.

Des Ambassadeurs

de Bologne, Ferrare, comté d'Avignon, Duché d'Urbin et autres petits Etats d'Italie, ou, villes principales.

Lon traite un peu plus familierement les Deputés du Comté d'Avignon et Duché d'Urbin parcequ'ils n'ont rang, ni, séance en chapelle comme les précedents qui ont leurs places hors du parquet des Cardinaux. les villes et Etats de Bologne et Ferrare enfin par l'extinction des mâles, sont retournés à la premiere obéissance du Saint Siege et parcequ'elles ont des mauvais voisins et divers privileges qu'en tache de leur annuller pour les reduire au même pied des autres Vassaux du St Siege, ils maintiennent à Rome des Agents qui se font appeller Ambassadeurs desquels Messeigneurs les Cardinaux reçoivent — l'ambassade, donnent l'heure. la cloche ne sonne pas? la sous de Son Eminence les reçoit á la porte de la salle vers le degré : Son Eminence á la moitié de l'antichambre, si elle n'en a qu'une, en soutane,

646

lamail et bonnet: les qualitéz sont d'Illme les
siegez en face, celui de s. E. regardant la porte de
l'antichambre et l'accompagnera à la porte d'icelle,
vers la salle: sa sera à la porte de la salle vers
le degré: s. E. lui rendra la visite en soutane,
lamail, manteau et bonnet. Il la recevra près du
bas du degré et accompagnera au carrosse et verra
partir, demeurant ferme jusqu'à ce qu'il perde s. E.
de vue, ou, soit hors de son hostel.

Des Ambassadeurs d'obédience
& la republique & Gesnes à Rome
et des Extraordinaires près des Roix.

Les Politiques de notre temps sont d'opinion
que la Republique de Venise fasse ce qu'elle peut pour
se maintenir et ne le puisse et que celle de Gesnes fasse
son possible pour se perdre et ne le sache faire et que
l'une et l'autre subsistent par des contraires causes
qui produisent un même effet et confirment
l'indubitable verité que c'est Dieu qui fait subsister
l'univers de la puissance duquel les causes secondes
ne sont que instrumens déanimés, incapables

d'eus mesmes. cette Republique necessiteuse et miserable
qui a besoin de tout le monde et personne d'elle, ne laisse
d'avoir ses ambitions de titres et honneurs: ses
Ambassadeurs d'obedience au Pape qu'on reçoit en
la Salle Ducale, protestent ne vouloir en plus rendre,
si on ne les honore en la Royale. depuis que S. A.
de Savoye a trouvé gout à la qualité d'Altesse royale
ils la prennent aussi et presument l'esperer, comme si
elle etoit en haute consideration et capable de donner le
coup aux affaires de l'Europe. mais laissant à part
leurs vanités non receues, ni approuvées du reste du
monde et rejettées des Monarques principaux: la
façon donc de les traiter est qu'on repond favorablement
à leur Ambassade: Son Eminence donne l'heure: la
cloche ne sonne pas; la Cour de S. E. les reçoit au
haut du degré: S. E. en Soutane, Camail et Bonnet
à la porte de l'antichambre vers la Salle: les Sieges
seront en face: celui de S. E. au milieu sous le dais:
les qualités seront Ill.me Son Eminence les —
accompagnera au milieu de la Salle des Estaffiers;
sa Cour aux premiers degrés et un au carosse —
quelques uns leur font tant de plaisir que de leur
prodiguer la qualité d'Excellence. mais cela selon
les cérémonies ne se doit. S.

Son Eminence leur rend la visite avec les

648

Soutane, Mantelet, Camail et Bonnet: Ils reçoivent S. E. par le degré, le reaccompagnent et voyent de pied ferme, la tête decouverte, partir de leur boutique, ou, de leur rue?

S'ils ont refusé le Consistoire public, S. E. leur rendra la visite en Soutane, Camail, manteau, et Bonnet quarré &c.

Des Residens des Ducs Souverains et des Republiques de Genes et Lucques.

Plusieurs Princes d'Italie Surtout, Parme, Mantoue et Modene ne veulent deffrayer un Ambassadeur en la Cour du Pape et des Rois, notamment parcequ'on ne les y traite pas de Sa. de Savoye et Florence: ils y ont donc des Residens aux Ambassades desquels les Cardinaux doivent favorablement accorder audience et l'boire. leur Cour les reçoit à la porte de la Salle: S. E. au milieu de la premiere antichambre. les qualités sont Illme le Siege de S. E. au milieu de la chambre sous le dais regardant la porte et celle du Resident en face. S. E. les accompagne à la porte de la Salle vers D

l'antichambre : Sa Sour à celle de la Salle vers le degré. S. E. leur rend la visite en Soutane, Camail, Manteau, et bonnet: mais à sa commodité: le Resident la reçoit et l'honore, avec les Soumissions cy devant dites §.

Des Residens du Roi de Pologne §.

Les Rois de Pologne jusques à present ont negligé les autres Potentats et Royaumes et d'envoyer, ou, avoir des Ambassadeurs auprès d'eux même en la Sour de Rome où à present il n'a aucun Ambassadeur, mais Seulement un Agent qu'il a choisi Ecclésiastique pour ne se préjudicier en la qualité d'Illme cet Agent donc sera traité et honoré comme les Agens des Rois qui exercent l'interim et pour le dire au long, on reçoit leur ambassade: Son Eminence donnera l'heure: Sa Sour les recevra à la porte de la Salle vers le degré: Son Eminence au milieu de son Antichambre: les qualités seront d'Illme le Siege de S. E. regardera la porte: celui du Resident en face: l'accompagnera à la porte de la Salle vers l'antichambre; Sa Sour à l'autre porte §.

Il en fort arbitraire, si S. E. lui rendra la visite quelques uns le font ; les autres ne se donnent cette peine : s'il a cet honneur, il le recevra avec les Deux soumissions de recevoir leurs Eminences au bas du degré, l'accompagner au carrosse et voir partir, — demeurant ferme jusqu'à ce que le carrosse soit hors de vue, ou, de son hôtel.!

Quand le Roi de Pologne envoye des — Ambassadeurs extraordinaires pour rendre au Pape l'obédience. on les reçoit en la Salle Royale et sont honorés comme les autres Ambassadeurs des Couronnes du College, mais non des Ambassadeurs. car étant Princes électifs et regnant avec force limitations, ils prétendent des grandes honneurs sur eux et pour ce ne se visitent :/:

Il n'y a dans le Sacré College aucun Cardinal Polonois. un, qu'ils avoient obtenu, est decedé : Ils en demandent un autre et prend les demarches de tous les Princes électifs temporels qui tendent à éteindre l'élection pour establir la Succession et se rendre absolus de leurs Royaumes Aristocratiques :/.

651

Des Gentilshommes envoyés de la Reine d'Angleterre à Rome particulierement.

Celle bonne et sainte Princesse brulée incessamment d'un louable desir du progrés de la foi dans son Royaume n'oublie rien pour cela des moyens qu'elle peut s'imaginer pouvoir aider son glorieux dessein et particulierement tenant un Gentilhomme à ses despens en la Cour de Rome lequel y est un tacite Ambassadeur: ailleurs je Dirai la charité avec laquelle on doit le visiter à Rome à present je parlerai seulement de la façon que Messeigneurs les Cardinaux s'ils passent par les villes de leur demeure, les doivent honorer et caresser: étant donc averti de leur arrivée, s'ils ne leur envoyent au rencontre leurs carrosses à 6 chevaux, dés qu'ils seront à leur logis, ils envoyeront un de leurs Gentilshommes le complimenter. sans doute ce Gentilhomme viendra rendre ses devoirs à S. E. qui recherchera de lui donner l'heure qu'il desirera: sa Cour le recevra au degré pour le moins: S. E. à la porte de l'antichambre vers la salle en soutane, camail,

612

et bonnet : les qualitées sont d'Illme. les Siéges fort peu de côté en face, celui de S. E. regardant la porte ; S. E. l'accompagnera au milieu de la Salle Sa Cour au degré : un jusques au carosse et le verre partis S.

Bien Souvent leurs Eminences les logent en ce cas Sans doute ces Gentilshommes, ira droit faire la Réverence à son hôte lequel avant son depart ira le visiter en son quartier S.

S'il ne le loge, il lui rendra la visite en Soutane, manteau et bonnet quarré : l'envoyera avertir et le trouvera plus favorablement qu'un Resident, ou, Agent par interim d'un autre — Monarque.

Des visites et audiences de nuit et — l'ordre pour les lumieres et flambeaux.

Il arrive assez Souvent que la longueur, ou, difficulté des affaires, ou, des autres occasions font cause que les Visites, ou, audiences que Messeigneurs les Cardinaux donnent durent jusques à la nuit auquel cas le Maitre de Chambre doit pourvoir qu'il

y ait des flambeaux, cierges et chandelles allumées
ou, prets à allumer, l'ordinaire est qu'en la salle
des Estaffiers Il y ait un torches d'argent, fer, ou, boix
dans lequel on met un flambeau dans chacune des
Antichambres des chandelles de cire, ou, suif que
les officiers, la tête nue, porteront et dans la chambre
d'audience, selonqu'elle est grande, ou, petite, deux
ou, quatre que les Gentilshommes en Italie, en Espagne
des hommes d'Eglise et en France les Pages portent et
les posant, usent des dues civilités &c.

Outre ces susdites chandelles, Il est nécessaire
d'en avoir deux autres dans l'antichambre lesquelles
ceux qui ont porté les précédentes en la chambre d'audi-
ence, lorsque celui, qui a visité, sort, les prennent et
portent immédiatement néanmoins de côté devant
leur Maitre et celui qui s'en va. les Estaffiers dans
la salle, Si celui qui visite et s'en va a qualité
d'Excellence, ou, d'Altesse, tiennent quatre flambeaux
allumés et marchent devant toute la cour &c.

Si S. E. l'accompagne au bas du degré,
lorsque celui, qui s'en va, monte en carrosse, ils se
partagent: car deux l'accompagnent jusques hors
du logis, et les deux autres servent la cour de son
Eminence à laquelle les deux Pages, ou, Ecclésiastiques
éclairent jusques dans la Chambre d'Audience et

les Estaffiers s'arrêtent dans la Salle ſ.

Quelques uns le pratiquent d'autre façon et est que les pages trouvent des flambeaux prêts dans l'antichambre et les font porter, non des Chandelliers et les Estaffiers, comme j'ai dit, vont devant la Coux de S. E. avec deux flambeaux et les Pages prés de la personne, ou, du carosse de celui qui s'en va, s'il est de qualité à cela ſ.

Les Cardinaux, ou, Ambassadeurs des Couronnes, Savoye, Florence, et Malthe, ou, ceux qui ont la qualité d'Altesse, ou, d'Excellence, doivent avoir autour de leurs carosses, marchant par la ville, au moins six flambeaux et si le Maitre de Chambre n'avoit eu cette prévoyance, celui du Cardinal visité lui en feroit donner et même des Estaffiers pour les porter ſ.

Les autres inferieurs qui ont la qualité d'Illme on les fait suivre par deux flambeaux que les Estaffiers portent : les chandelles, qui éclairent S. E, s'arrestent où il s'arrête,

655

Des Cardinaux, Princes et autres qui vont inconnus.

Lorsque quelque personne de qualité et condition va inconnu, on ne lui envoye, ni, va au devant, ni, l'accompagne à son depart, ni, ne le traite en public du Surplus dans le particulier, ou, dans leurs hôtels on les traite et honore selon leur condition, comme nous avons dit cy devant. ils ne sont visités qu'ils agreent et ne sont obligés à aucune visite que celle que bon leur semble: ils vont par la ville dans des carrosses particuliers sans bouppes, ni, Estaffiers de leurs livrées (excepté une couple) les rideaux de leurs carrosses à moitié serrés; si c'est un Cardinal il porte l'habit tout noir, même sans le cordon d'or, ou, soye rouge et va en habit de campagne &c.

Si allant inconnu par la ville, il rencontre des autres Cardinaux, ou, carosses des Dames, il n'est obligé d'arrester le sien et chacun fait son chemin.

Quand ils arrivent dans les hostels des Cardinaux, ou, Ambassadeurs des Couronnes, on sonne la cloche, bien que cela ne se doive, ni agréé qu'on lui aille au devant. Je l'ai vu toutesfois pratiquer

et les Cardinaux et Ambassadeurs des Couronnes
les accompagnes aux lieux cy devant marquées.

Ceux qui désirent passer par les terres de
quelque Prince, ou, Duc Sérénissime, du Sejour, ou
Diocèse de quelque Cardinal, ou, personnage relevé,
doivent les prevenir par un Gentilhomme, leur
donnant avis et les Suppliant d'agréer qu'ils
passent inconnus.

Moyens et formes

que leurs Eminences observent pour s'aboucher
avec des autres Potentats, Princes, ou, même
hérétiques qui leur disputent et denient les qualités
et honneurs dus à leur dignité.

La dignité du Cardinalat est parvenue à l'haut
Apogée de grandeur que nous la voyons par les
merites de ceux qui l'ont occupée et par les soins que
les Papes en ont pris, notamment le Pape Urbain
huitieme qui ordonna en l'an 1625 que les Cardinaux
de la promotion des douze qui allerent visiter son
frere D. Carolo général de la Sainte Eglise le

654

même jour de leur promotion, en visite particulière ne dussent porter que le manteau, la Soutane et le bonnet. auparavant ils portoient le Camail: depuis il leur a donné la qualité d'Eminence assez bien choisie en ce qu'elle ne choque aucun Roi, Monarque, ou Prince chretien. J'ai aussi remarqué comme plusieurs auteurs disent qu'on les met du Pair avec les Rois après lesquels ils ne cedent à personne: néanmoins ces maximes ne sont point receues des Monarques de l'Europe. nous avons à ce sujet l'exemple de la Republique de Venise, le Doge de laquelle ne veut leur donner la main droite pas même dans ses palais et les histoires modernes nous apprennent comme un Cardinal françois estimant beaucoup plus le service de son Roi que ces honneurs inutiles, s'aboucha plusieurs fois avec le Doge et ses Assistans dans S^t Marc, les uns entrant d'un côté et lui de l'autre en une Salle commune à deux quartiers et s'assirent autour d'une table ronde pour parler d'affaires. au qualités il n'y eut pas de la difficulté, et n'y en sauroit avoir à present, oui bien en la main droite à les recevoir et accompagner: mais pour eviter tout cela, il n'y a rien de semblable que alors leurs Eminences aillent incognues, car ayant comme laissé en depôt la dignité, ils peuvent se laisser traiter

comme bon leur semble &c.

Assez souvent les affaires du St Siege et de l'Eglise, de l'Etat Ecclesiastique de la Chrestienté, des Roix, Princes, Royaumes et Etats, obligent leurs Eminences à conferer avec des personnes d'autre religion que la nostre, du commerce et conversation desquelles nous ne devons être privés pour leur abusive croyance et parcequ'ils refusent absolument de reconnoitre à Messeigneurs les Cardinaux pour Princes de l'Eglise et leur donner ce rang, il arrive des difficultés difficiles à Surmonter &c.

Si la difficulté est dans les qualités, on pourra parler en 3e personne: les Italiens ont leur Lei pour cela.

Si elle est au Recevoir, accompagner et asseoir il y a moyen de choisir un lieu tiers et indifferent, Soit hôtel, Jardin, ou, Maison de campagne &c.

Oui bien, comme j'ai dit, passer pour inconnu &c.

Neanmoins je donnerai ici un celebre exemple. Monseigneur le Cardinal de Lyon allant de Rome à Bologne Plenipotentiaire du Roi passa par Loire Ville Capitale des Grisons. Monseigneur le Duc de Rohan qui commandoit les armées du Roi lui alla au-devant rencontre une lieue accompagné de 300 Gentilshommes & le Magistrat de Loire, qui represente les trois ligues, sortit au devant de Son Eminence environ demie lieue, mit pied

mit pied à terre. Son Eminence ne bougea de dessus son cheval : étant dans l'hostel de l'Evesché de foire, le même Magistrat alla lui rendre de rechef ses devoirs S. E. le reçut en soutane, camail et bonnet, à la porte de l'antichambre. un des Magistrats harangua en Italien, auquel Son Eminence les fit asseoir et dans son discours lui donna la qualité d'Eminence et Prince. S. E. respondit en même langue. ils se licentierent et les accompagna au haut du degré, Sa Seu au bas : S. E. ne leur rendit la visite, mais leur fit temoigner ses ressentimens de leur courtoisie par Monseigneur le Duc de Roban.

De façon que nous ne pouvons plus nous tenir aux censures des canons contre les devoyés de notre foi par lesquelles ils sont declarés privés de tous biens, honneurs, grades et dignités. les Monarques et Princes temporels les souffrent, voyent et traitent avec eux, les interêts de la foi mis à part, selon leurs dignités et préeminences. Messeigneurs les Cardinaux seront tenus de le faire aussi avec retenue et sans familiarité, ou, conversation non necessaire, leur accordant les qualités que le reste du monde leur donne vu même que les leur refusant, c'est se priver des moyens et occasions de conferer avec eux. S.

Nous voyons même que le Pape dispense —

660

plusieurs hérétiques de pouvoir aller et faire Sejour à Rome et que même il leur donne des presens : Urbain 8me donna à Madame de Robain son tableau qu'elle témoigna desirer d'avoir, l'ayant vu aller de Notre Dame des Anges à ste Marie majeure en procession à cause d'un certain Jubilé qu'il avoit octroyé pour les calamitéz d'alors &c.

Durant son Pontificat, plusieurs Princes Allemans et Seigneurs qualifiés, Anglois, allerent à Rome et son neveu le Cardinal Barberin par son ordre les caressa et combla de civilitéz et presens, ne désesperant pas de leur Salut et conversion à Dieu et notre foi &c:

Livre septiesme.

De l'assistance de Mgrs les Cardinaux aux nopces, baptemes et reception de Religieuses.

Quand Messeigneurs les Cardinaux sont invitez à quelque nõce pour l'honneur de leur presence ils y vont en habit particulier, assistent à la bénédiction et don de la bague avec le Rochet descouvert et aussi au festin, et s'ils veulent s'arrester à la fête et voir le bal, ils quittent le Rochet et le bonnet et prennent le chapeau et le manteau &.

Rarement si ce n'est pour des Roix, Princes du Sang; ou, Ducs Souverains, les Cardinaux font eux mesmes la fonction, la faisant, en quelque terre que ce soit, ils prennent l'habit rouge et le font avec la chappe &.

Ils en usent de même aux Baptesmes des Enfans de quelque condition qu'ils soient et reception de Religieux, ou, Religieuses &.

De l'assistance de leurs Eminences à la dispute des Theses publiques.

On distingue deux sortes de Theses sacrées ou, profanes : les sacrées sont de Théologie, ou, cas de conscience : les profanes du droit canon et civil, philosophie et astrologie &c.

De plus on fait distinction des lieux : car ces disputes se font, ou, dans des Eglises, ou, des salles publiques non sacrées, mais à ce destinées ou, dans les salles des classes dans le College.

Lorsque la dispute se fait dans des Eglises leurs Eminences sans contredit y assistent avec la soutane et la chappe qu'ils prennent dans le couvent ou, maison des peres, à laquelle ils vont en soutane et manteau &c.

Si la dispute se fait dans une salle profane bien qu'elle soit de théologie, ils n'y assistent qu'en soutane, camail et bonnet &c.

De même si la dispute est du droit canon, civil, ou, Philosophie, si la dispute est dans la salle publique des classes, ils y assistent en soutane, camail, ou Zimarre. et Bonnet &c.

Si elle se fait dans les classes, en soutane, manteau et bonnet : néanmoins en ces disputes, on considere fort les qualités des personnes qui viennent à la dispute, de celui qui soutient les theses et des personnes qui y assistent, sur quoi on prend ses mesures du plus, ou, moins des habits &.

Prenant garde néanmoins que la Chappe soit violette, excepté si la dispute se fait aux trois jours de Pâques, Pentecôte et Noel et de S^t Pierre et l'octave du S^t Sacrement qu'ils la porteront rouge &.

Des Predications
que Mgrs les Cardinaux font, ou, y assistent &.

De Messeigneurs les Cardinaux, plusieurs imitent l'oracle du S^t Esprit, S^t Paul et non contents de prêcher par leurs habits et actions, le font par le Sacré organe de leur bouche et annoncent la parole de Dieu aux peuples.

J'ai dit ci devant que le Rochet decouvert de leurs Eminences est marque de leur Superiorité à juste raison donc, lorsque leurs Eminences

664

prêcheront, elles le feront avec la Soutane, Rochet descouvert et bonnet quarré, étant en l'apogée de leur grandeur et en leur maison.

Quand ils assistent aux prédications, ils y vont avec l'habit selon le temps, mais prennent toujours la chappe violette, excepté aux jours de Paques, Pentecôte, Noel, celui de S^t Pierre et l'Octave du S^t Sacrement qu'ils la portent rouge.

La façon d'aller aux prédications est que leurs Eminences vont en carosse et habit particulier, jusques dans la maison, Convent, ou Sacristie de l'Eglise, en laquelle étant l'heure de la prédication venue, ils prennent la chappe et le bonnet quarré, Servir du Maitre de chambre, Caudataire et Massier qui la porte devant eux jusqu'à ce qu'ils soient assis; vont droit à l'autel où repose le S^t Sacrement et étant à veue leurs calottes, s'approchent du faldistoire, font la reverence le genouil en terre, puis se mettent à genoux sur le faldistoire, font oraison, laquelle finie, ils réiterent la même réverence et vont à leur Siege, passant devant le grand autel font une seconde genuflexion.

Il est à remarquer que, cependant que leurs Eminences sont avec la chappe, personne, qui s'

n'ait place en Chapelle, ne doit aller du Pair avec eux, ou, pour le dire plus clairement, aucun des Ducs Souveraine en bas, lesquels Ducs Souveraine peuvent s'asseoir du pair avec leurs Eminences, laissant quelqu'intervalle par civilité.

L'ordinaire est qu'on pare pour leurs Eminences aux Eglises qu'ils entendent la prédication, un banc élevé de deux degrés de terre et le couvrent de tapis, tapisserie, ou, drap de Soye, vis à vis du prédicateur.

Pour les fils aînés des Ducs Souverains Ambassadeurs des Couronnes, on prepare au côté gauche une chaire de quelque étoffe honorable, au moins un degré plus bas que le Siège du Cardinal, jadis sans drap de pied, mais à present on le leur donne.

Quelques prédicateurs s'émancipent — d'haranguer à leurs Eminences : en ce cas, elles leveront seulement leur bonnet et le remettront aussitôt sur leur tête, tandis que le Prédicateur parle descouvert.

La prédication finie, si leur chemin en de passe devant le St Sacrement, ils font les — mêmes cérémonies, au cas que non, faisant une genuflexion au grand autel, vont quitter leurs

Chappes vû de lee ont prisee &c.

Des Cardinaux presens lorsque les Papes, ou, Roie donnent quelque Ordre de Chevalerie

La coutume, que les Grands conferent les Ordres de chevalerie, en fort ancienne, je dis même de tems des payens, comme leurs historiens nous en font foi, mais surtout depuis les guerres de la terre Sainte que les personnes plus qualifiées, qui y alloient, se détournoient à Rome, ou, au lieu de la demeure des Papes pour recevoir de leurs sacrées mains l'ordre de chevalerie et l'epée avec laquelle ils avoient resolu de combattre et abbattre l'ennemi de la foi. à l'imitation des Papes, les Rois et même les Ducs Souverains se sont rendus fondateurs, chefs et Maitres de divers ordres et milices qu'ils conferent selon leurs loix municipales et Statuts &c.

Quand donc Messeigneurs les Cardinaux assistent à cette cérémonie de donner quelqu'ordre de Chevalerie et milice, ce sera avec l'habit, les

Chappe rouge et le bonnet quarré ; que s'ils font la fonction, alors ils seront parés des ornemens sacrés selon la couleur requise de la cérémonie &.

En plusieurs de ces cérémonies, les Caudataires n'entrent pas ; mais s'ils y entrent, ils devront servir, si leur Maitre porte la chappe, en soutane violette, non ceinte, le chapuchon sur l'épaule : à l'office avec le Surplis, comme quand il dit la Messe &.

Si la cérémonie ne se fait pas en public comme jadis les Papes la faisoient dans la Salle de Constantin à Rome, ou, ailleurs en la Salle où ils reçoivent les Ambassadeurs d'obédience, et les Rois dans leurs Chapelles royales ; à present les Papes et les Rois les font dans leurs chambres &. en ce cas les Cardinaux porteront la soutane, Rochet Mantelet, Camail et Bonnet et le Caudataire servira avec la soutane et le manteau noir et avec cet habit ira rendre ses devoirs au Pape, ou, Roi où il sera, ne s'oubliant de quitter ses gandes &.

Des tragédies, comedies, ou, représentations.

Assez souvent Messeigneurs les Cardinaux

sont priés, conviés, ou, plutôt importunés d'assister aux tragédies et représentations comme dans les colleges des Peres Jesuites, ou, hôtels des particuliers.

Leurs Eminences assistent avec la Soutane, manteau et bonnet, ou, chapeau;

Si la qualité des personnes, qui se peuvent rencontrer, ne les oblige à y paroître en autre plus considerable habit.

Des visites des Monasteres.

Assés souvent Messeigneurs les Cardinaux éxercent les œuvres de misericorde de visiter des Dames Religieuses dans leurs Monasteres, desquels ils ne sont ni Evêques, ni, Commissaires Apostoliques: car en ce cas ils ont les maximes avec lesquelles ils visitent: n'y allant donc que par dévotion, ou, affection, si la personne qu'ils visitent n'est de Sang royal, ou, Sœur de Duc souverain, ils y vont avec la Soutane, le manteau et le chapeau, si le parloir, comme en quelques Monasteres de France on pratique, ne repond dans l'Eglise, car en ce cas, ils prennent le bonnet

quarré : leurs Eminences ne donneront des bénédictions,
ni, ne les laisseront demeurer à genoux, ains les
feront asseoir et parler à leur aise &.

De la visite des hopitaux et Malades &.

Cette charité, qui éclate dans l'ame, actions
et habits de Messeigneurs les Cardinaux, les
convie à ne mepriser les hôpitaux et saintes
lieux dans lesquels les pauvres malades et
Imitateurs de notre Sauveur couverts de playes
souffrent en ce monde, à l'exemple de S^t Charles
Borromée, les delices duquel etoient en ces ——
afflictions. Messeigneurs les Cardinaux à Rome
la Semaine Sainte particulierement, Servent, dans
l'hopital de la très Sainte Trinité, les Pelerins
qui vont à Rome visiter les Saintes lieux et à
leurs dépens charitablement et magnifiquement
les festoyent et Servent et de vrai parmi les ——
modernes édifices de cette regnante Jerusalem les
plus grands frais, qu'on y voye, sont les hopitaux
hospices et lieux de charité édifiés par les ——
bénéficence des Cardinaux.

Ilz les fréquentent donc en quelque temps que ce soit en habit violet, si c'est en solemnité, avec le Rochet descouvert ; si c'est en particulier, avec la Soutane, Camail et Bonnet, assistés de leurs Maitres d'hostel pour donner ordre aux viandes, et de son Auditeur pour recevoir, éxaminer et entériner les requêtes des pauvres malades, lesquels ilz servent de leurs mains et ceux, qui ont soin de l'hostel, feront porter devant leurs Eminences une Cassolette odoriférante affingue le mauvais air ne les surprenne.

Je pourroit ici débiter les éxemples de ceux qui non seulement ont visité et de nos jours visitent les hôpitaux, mais prennent le soin d'assister aux derniers soupirs de ceux du Salut desquels on doutoit le plus, les animant à reconnoitre Dieu en sa bonté leurs fautes et en la contrition d'icelles s'acquerir les assurances de la future gloire. mais ne mendions des nations étrangeres, ou, des Sepulcres éloignés, les témoignages de cette verité. on dit de la France que sa situation est si temperée qu'elle peut se maintenir contente en elle, ou, avec ce qu'elle produit, n'avoir besoin des autres pais du monde croyons le même, si nous recherchons une

magnanime charité et pieté très Chrétienne : —
l'Evangile nous apprend que charitatem majorem
habere nemo potest quàm ut quis animam ponat
pro ovibus suis. que devoit il de notre tems, —
voyant que Monseigneur le Cardinal de Lyon
grand Aumônier de france, animam tot meritus
nedum ponit, sed exponit pro ovibus suis ; que
convié par lettres réitérées du Roi de se retirer
du mal, ainsi pouvoit-on appeller la ville de Lyon
toute infectée de contagion, conjuré par les prieres de
Monseigneur son frere, obsedé des très humbles
Supplications de ses plus proches, ou, de ceux qui
l'honorent et prennent grand interêt en sa Santé et
conservation, importuné de ses obéissans Serviteurs
et domestiques, immobile et inéxorable, a demeuré
plusieurs mois dans l'infection, environné de
dangers contre lesquels la prévoyance humaine
n'a des suffisantes precautions et poussé d'une
ardente charité a administré de sa bouche le —
Sacrement de la Sainte confession et consolé les
frappés du mal dans les lieux Suspects et —
destinés à leur cure. ces actions ne sont moins
prodigieuses que celles qu'on nous figure miracu-
leuses pour avoir marché sur les charbons —
ardens, ou, dans les flammes, sans s'offenser —

et comme ce grand Prince d'Eglise n'ignore rien, se
souvenant que *fides sine operibus mortua est*, que
la charité est l'ame de la foi, qu'elle la vivifie, ou,
déifie, il a pratiqué une perpetuelle et inepuisée —
libéralité envers les pauvres sains, frappés, ou
échappés de ce cruel mal, leur donnant de quoi se
préserver, faire Servir, ou, Secourir; ou, leur —
convalescence. l'heureux accouchement de la Reine
l'invitoit à la fonction celebre d'ondoyer Monseigneur
le Dauphin. la Cour l'attendoit. il crut que —
plusieurs le pouvoient dignement faire: en lui seul
celle de vrai et charitable Pasteur et pere nourricier
de son affligé Diocèse. il faut se rendre; c'est
faire tort à sa generosité d'en raisonner, puisqu'elle
surpasse les plus hautes conceptions et les plus
polis discours. ce Sera confessant que, *si dispersit
dedit egenis*, aussi, *justitia ejus manet in
Seculum Seculi*, il s'est exposé au mal, a donné
son bien aux pauvres: c'est un Saint vivant —
confirmé en grace, puisqu'il est toute charité./.

De l'arrester le carosse?

Par maxime générale, ou, qu'un Cardinal aille

et pour urgente que ce soit l'affaire pour laquelle il va, si le Pape, ou, le Roi l'attendoit, rencontrant par les rues qu'on porte le St Sacrement, doit à veue descendre de carrosse, ôter sa calotte et ses gandes s'il en a, et accompagner le St Sacrement jusques à la porte du malade, que, si le logis étoit fort loin celui, qui le porte, aura la discretion, après que son Eminence aura marché quelque centaine de pas de se retourner. le Cardinal se mettra à genoux et le Prêtre lui donnera la bénédiction du St Sacrement: puis il remontera dans son carrosse &.

La coutume d'arrêter les carosses les uns aux autres, est venue du Cardinal Farnese: lequel étant fort honoré de toute la cour et ville de Rome ceux, qui le rencontroient par la ville en carrosse, faisoient arrêter les leurs pour lui rendre leurs devoirs et le saluer et ce bon homme leur disoit de passer outre, prédisant que ce que leur civilité les convioit à faire, un jour leur seroit une loi forcée, ce que nous avons vu et des accidens arrivés à certaines qui n'avoient arrêté leurs carosses devant les Cardinaux jusques à decerner des peines rigoureuses et corporelles contre les Cochers &.

Difficilement cette Cérémonie se pourroit pratiquer en la ville de Paris à cause de l'embarras

et de la multitude du monde qui se rencontre, l'incommodité des rues étroites et le plus souvent pourries et aussi pourceque l'on y porte fort peu de respect aux Grandes boüe de leurs hôtels et qu'il n'y a lieu au monde où les fascheux soient si impudens, temeraires et effrontés, laissant donc le soin à qui voudra de les pratiquer, je me contenteray d'en deduire la maniere apres avoir encore ajouté que nos carrosses à la mode ne sont aucunement propres à ce compliment.

Quand à ce qui regarde les Roix, personnes Royales et Princes du Sang, je me remets à ce que j'ai dit cy devant et n'étant si temeraire de presumer de decider cette question, je croiroit quand aux Princes du Sang et les Cardinaux que les carrosses pourroient arrêter et partir ensemble, se rencontrant en lieu neutre et indifferent aux deux: car dans le sien chacun doit faire ses civilités &c.

Deux Cardinaux se rencontrant, le moins ancien doit faire arrêter le premier son carrosse et voir partir l'ancien. en ces rencontres on ne parle que de choses generales de la Santé et des nouvelles du monde. le Cardinal offrira à l'autre de partir par deux fois et puis commandera qu'on aille &c.

Si un Cardinal marche, ou, se promene à pied, etc, qu'un autre Cardinal se rencontre à son

chemin en carrosse), il descendra et fera des civilités avec celui qui est à pied et ne remontera dans son carrosse qu'il ne le voye éloigné de lui de plusieurs pas &c.

Les Cardinaux et Ducs Sérénissimes se rencontrant, leurs Altesses s'arrestent les premiers et les Cardinaux partent les premiers, ayant pas deux fois offert à S. A. de partir.

Et en suite de cela, tous les autres que nous avons cy devant nommés de quelque qualité et condition qu'ils soient.

Si plusieurs Cardinaux sont dans un carrosse et se rencontrent avec une personne de qualité à laquelle ils ont accoutumé d'arrester le carrosse, le plus ancien des Cardinaux demande au Maitre du carrosse, s'il desire s'arrêter et ayant reponse que oui, il commande quand on doit s'arrêter, ou, parler &c.

Pour les Dames, toutes celles, auxquelles les Cardinaux font arrêter leurs carosses, sont les dernieres à le faire arrêter, et les premieres à partir usant leurs Eminences toutes sortes de déférences envers elles &c.

Maintenant la difficulté est à quelles personnes leurs Eminences font arrêter leurs carosses, en la Cour de Rome, ils ne le font arrêter

qu'aux Ambassadeurs des Couronnes, des Ducs
Sérénissimes et de Malthe, à ceux d'obédience
des Ducs Sérénissimes et Republiques qui n'en
ont des ordinaires à Rome, aux Archevêques,
Evêques et Prelats de la nation, aux Marquis et
Comtes qui les cortegent, aux auditeurs de la Rote
Romaine, Clercs de chambre, Protonotaires Apostoliques,
Trésorier et Auditeur général de la Chambre
Apostolique, ou, Gouverneur de Rome, aux Patriarches,
Major domo, Maitre de Chambre et Auditeur
du Pape, de façon que c'est une courtoisie non limitée
ni bornée, mais arbitraire à la volonté d'un
chacun et de laquelle on fait toute les jours plus
large octroi, car les Cardinaux en sont prodigues
pour obliger le monde à peu de frais.

L'ordre d'arreter est tel. le Doyen des
Estaffiers d'un Cardinal marche contre la portiere
du côté droit d'un Carosse; voyant paroitre quelque
personne de qualité, il le fait savoir au Maitre
de chambre qui le dit à Son Eminence qui donne
l'ordre d'arrêter, ou non, lequel donné, les Cochers et
Estaffiers s'entendent et cependant que le Carosse est
ferme, le même Doyen des Estaffiers regarde Son
Maitre et dès qu'il lui fait Signe de la main, ou,
la tête, dit au Cochet de partir. dans les rues

chacun a la main droite : néanmoins les moins anciens cardinaux prennent garde que le carrosse de l'ancien passe par le milieu et plus commode lieu. /.

On arrête aussi au carrosses de campagne dans lesquels il y a des personnes de qualité — auxquelles on doive ce respect.

Par fois des cardinaux passent à vue les uns des autres et arrêtent, en la façon que dessus, leurs carosses. l'ancien envoye son Doyen faire compliment au moins ancien qui lui envoye aussi le Sien. les reponses rendues, l'ancien renvoye le même Estaffier puis le moins ancien de partir qui fait reponse par le Sien qu'il ne partira pas et supplie S. E. d'aller, ce qu'il fait et peu après le moins ancien continue son chemin /.

Leurs Eminences envoyent aussi aux Ducs Sérénissimes, leurs fils aisnés, Ambassadeurs des couronnes, de Savoye, florence et Malthe, le premier compliment, puis partent : les Ambassadeurs de Savoye, florence, Malthe et autres inférieurs — n'envoyent leurs Doyens, qui bien Son Emin.

Si un cardinal, ou, autre personne de qualité passe inconnu en carrosse, l'Estaffier qui suit le carrosse doit faire signe à ceux qui, à faute de

savoir comme ilz en doivent user, s'arrêtent, de passer outre &c:

Que si par cas fortuit quelque personne de qualité allant inconnue, une autre personne son égale, ou, de grande qualité s'arreste, en ce cas il s'arrêtera aussi et fera excuse, s'il viole les loix de l'aller inconnu &c:

Les cardinaux et autres Seigneurs de qualité qui doivent inconnus, doivent ne se servir de leur carosse ordinaire, en second lieu ilz ne doivent être menés de leur cocher ordinaire s'ilz ne l'ont fait changer et en 3me lieu ne doivent permettre que leurs chevaux portent les bouppes.

Des Festins
auxquelz Mgrs les Cardinaux assistent.

Leurs Eminences étant conviés des Roi en Soutane, Rochet, Mantelet, Camail et bonnet quarré &c.

Ilz ne se mesleront des benédictions de la table, ou, actions de graces, quelques Empereurs ont voulu éxiger ces fonctions des Cardinaux leurs

Vassaux : on l'a desapprouvé à Rome §.

A la campagne on suivra les maximes que j'ai données de l'habit. §.

Etant conviés d'un autre Cardinal en festin, ils y assisteront en Soutane, Rochet, Camail et Bonnet.

S'ils sont conviés d'un Cardinal en particulier ce sera en l'habit que bon leur semblera et le Cardinal qui convie, s'accommodera à l'habit de celui qu'il a convié §.

En campagne, on en usera selon les distinctions precedentes.

Si un Duc Souverain les convie, ils y assisteront en Soutane, Rochet, Mantelet et Camail: le Duc les devra prier de laisser le Mantelet: les Cardinaux en useront comme ils jugeront à propos, rarement ils le laissent §:

En campagne on suivra la commodité et Etat du lieu même en ce qui est de prendre le bonnet quarré §.

Si le Duc Souverain les traite en particulier cela dépend de la liberté que S. A. donnera en prendre §.

Si le fils aîné d'un Duc Souverain les convie, ils y assisteront en Soutane, Rochet, —

Mantelet, camail et bonnet quarré. le fils aîné devra
leur prier de quitter le Mantelet, ce qu'ils feront.

Si ceux qui ont la qualité d'Excellence même
en festin public, fut-il de nôces, convient un Cardinal.
il ira au festin en Soutane, camail, manteau et prendra
le bonnet. mais voulant se mettre à table quittera le
camail, ou, Mozette et après dîner, la reprendra, ou,
bien ce que l'on use son manteau:f.

Si ceux qui ont la qualité d'Illustrissime, ~
convient leurs Eminences, ils iront en Zimarre
manteau, bonnet, ou, chapeau, selon leurs personnes
en campagne. se serviront des maximes de l'habit
de campagne.

Si leurs Eminences traitent des Rois, elles
les recevront avec la Soutane, Rochet, Mantelet, ~
camail et bonnet.f.

Je laisse aux Maîtres des cérémonies ~
l'ordre des tables et séances et au Maître
d'hostel le soin des Viandes.f.

s'ils traitent des Ducs Souverains, ils
les recevront, comme il est dit, si c'étoit en public
ils s'asseyeront à table avec la Soutane, camail,
Rochet descouvert et bonnet quarré.f.

s'ils traitent des fils aînés des Ducs ~
Souverains, Ambassadeurs extraordinaires des D

couronner, ilz s'asseyeront en même habit et les traiteront comme dessus S.

S'ilz traitent en public des autres qui ont la qualité d'Excellence, ilz les recevront comme dessus s'asseyant à table, quitteront le samail.

J'excepte la premiere foix après l'avenement de leurs Eminences au cardinalat, ou, des autres, aux charges, emploix publiez, parcequ'alors, s'ilz les festoyent, ilz devront le faire avec le Rochet descouvert, Mozette, et, bonnet S.

Ceux, qui ont la qualité d'Illustrissime au premier avenement de S. E. ou, deux, au cardinalat dignité, ou, emploi; S. E. quittera la mozette, ayant dîné, la reprendra, ou, le manteau.

Les autres foix il assistera en Zimarre, excepté avec les Nonces: car il en usera comme avec les fils ainés des Ducs Souverains: pour la campagne, on s'accommodera au lieu, personne, temps et Saison S.

L'ordre des Séances se tire des qualitez S.

Pour la façon de servir, les françois n'usent que le Maitre d'hostel qui met en table et l'Escuyer de cuisine qui envoye les viandes par ordre à la table et en a ordonné l'appareil.

Les Italiens usent leur Maitre de sale,

682

Scalco et Trinciate, qui decoupe et envoye les viandes sur autant d'assiettes aux conviés.

Les Cardinaux, Ducs Souverains, leurs fils aineés, les Ambassadeurs des Couronnes et ceux qui ont la qualité d'Excellence sont servir de leurs Coupieres, les Cardinaux font servir ceux qui ne le sont pas par leurs Gentilshommes. aucuns usent la tête nue, neanmoins cela ne se doit, si ce n'est leur presentant la coupe, ou, quelques assiettes de viandes, j'ai vu des Cardinaux traitant des autres Cardinaux et des Gentilshommes et Abbés les faire tous servir même à boire par leurs Gentilshommes.

Les Nonces, Patriarches, Archevêques, et Ecclesiastiques, ils les font servir par des Chapellains.

Quand Messeigneurs les Cardinaux festoyent quelqu'un en particulier, ils le font avec la Zimarre, le bonnet, ou, le chapeau.

L'ordre ancien étoit que le Laudataire lisoit quelque livre devot, jusques à ce que S. E. eut bu la premiere foie. les Cardinaux retiennent en Italie et Espagne cette bonne coutume: les autres s'en exemptent, notamment lorsqu'ils traitent des Seigneurs temporels, ou, seculiers.

L'ordre est que le Chapellain benit la table et dit les graces.

A que durant

Et que durant le festin, il y a musique —
d'instrumens, ou, de voix, selon le lieu où leurs
Eminences se trouvent.

Le Cardinal neveu du Pape, le jour de la promo-
tion des Cardinaux presens à Rome, ou, celui que
les promus absens reçoivent le chapeau, leur donne
à dineo. ils se mettent à table avec la Soutane —
seule et le bonnet noir, ou, rouge. la musique ne
commence que après dineo?

Des autres cas non mentionnés on
prendra sa mesure sur ce que dessus, vu que tous
ces festins ne consistent qu'en civilités, appareils
et cérémonies externes qui n'ont rien de commun
avec la dignité.

Des dons que les Cardinaux reçoivent et font, après leurs promotions.

Après avoir traité des complimens et civilités
parlons d'une chose qui chatouille plus l'humeur
des Italiens. c'est des presens qu'ils nomment
Regali, c'est à dire, chose de Roi; entendons à
leur mode qu'il ne leur faut rien donner qu'on

ne le puisse donner à un Roi :/:

Commençons des presens qu'ils nous font et comment il les leur faut cherement payer?

Le Pape donne, ou, envoye aux Cardinaux nouveaux un bonnet de quarante Sols. il le faut payer à sa garderobbe la valeur de dix Ecus au Soleil dans Rome que nous appellons cy aprés Escus d'or :/:

Le Pape avec le bonnet envoye le brevet : ce sont des louanges qu'on paye à la Secretairerie Apostolique, cent dix écus au Soleil.

Aprés le Consistoire public, un Chambrier d'honneur porte le Chapeau à S. E. dans son hôtel : il le faut traiter honorablement : celui s'appelle un present de 300 écus au Soleil et à son Valet un autre de 25.

Le jour que le Pape ouvre la bouche à S. E. il le marie avec son titre et lui donne la bague nuptiale ornée du Saphir qui vaudra un ecu. les heritiers du Cardinal le payent aprés son decés sur le plus liquide de sa depouille 300 écus au Soleil.

Le Garbier du Cardinal neveu du Pape aux presens à Rome lors de leur promotion, leur fait la couronne de Cardinal, ou, aux absens lorsqu'ils vont à Rome et lui payent la façon

cette bague) par une Const. du moderne Pape Urbain 8e. se paye lorsqu'on la donne, non aprés le decés des Cardinaux cette constitution n'a encore eu lieu.

25 écus au Soleil.

Le Maitre de Chambre du Cardinal neveu du Pape va au rencontre des Cardinaux nouveaux qui arrivent à Rome avec le Carosse de campagne peut être demie lieue. on lui paye ses peines un Regalo de cent Ecus au Soleil.

Plus à une quantité d'Officiers Carrosse et Carrosseaux, si j'ose le dire, qui prennent — l'argent sans l'avoir merité, plus de cinq cens écus au Soleil et les Maitres des Cérémonies effrontement, devant que le Consistoire public se tienne, donnent cette liste et croyent avoir bien — obligé le monde, la donnant ornée de quelques — impertinentes louanges du nouveau Cardinal, comme si sortant de si abjectes bouches, on devoit les bien fort estimer et prises.

Et pour toute recompense de tant d'inutiles fraix le Cardinal neveu du Pape, le jour de la promotion des présentes, ou, du Consistoire public des absens promus qui vont prendre le chapeau, leur donne à dinner et y convie ses plus proches, même, séculiers, les repait de force reverences et de — viandes mal assaisonnées; le plus souvent après le festin, il y a musique de voix et instrumens et environ une heure après, le Cardinal nouveau

prend congé et va faire ses visites. le Cardinal neveu du Pape l'accompagne tout son quartier et non plus, parcequ'il n'est chez lui, mais dans le palais du Pape./.

Je croie avoir en diverse endroits remarqué combien les Italiens sont amis de l'interêt: ce ne sera donc les calomnier, si je dis qu'on leur fait plaisir de leur porter de l'or et de l'argent, des montres, ou, horloges. celles, qui ont la boëte d'or, leur agreent fort: ils font état des chapeaux de castor, toiles et chemises et mille autres petites gentillesses que la France invente et fait.

Quand les Cardinaux nationnaux partent ils leur donnent des bénédictions in articulo mortis pour la 3e génération, des indulgences ordinaires et extraordinaires, quelques tableaux de peu de prix et de grande apparence et quelques paires de gands à la franchipagni, le tout valant beaucoup moins de ce qu'on leur a donné: Je ne parle pas des Cardinaux mais j'entends de toute la cour de Rome et n'y a que de leur faire largesse: car tant plus ils croiront le present être de valeur, tant plus ils vous remercieront. un auteur moderne, mais fort profane raconte qu'un Evêque ayant donné une benédiction à un pauvre lequel se voyant reduit à n'en pouvoir

tirer autre charité, la lui demanda par dérision et l'ayant reçue, lui reprocha qu'il la lui donnoit, parcequ'elle ne lui coutoit rien. je ne sçai si j'oserai en rapporter une autre. certain Italien donna à un pauvre qui avoit la vue mauvaise, une piece d'or et voyant qu'il l'en remercioit assez froidement, l'avertit que la piece étoit d'or; alors le pauvre lui repondit que, si cela étoit, il l'en remercioit le genouil en terre; d'où je conclurai que l'Italien s'attache à la valeur du present, non à l'affection avec laquelle on le donne? Il est donc très assuré que pour être bien venu parmi eux et faire affaires, il faut leur donner: mais celà depend des moyens et libéralité d'un chacun, puisqu'il n'y a rien d'établi, ou, reglé.

Des Ordres sacrés de Messeigneurs les Cardinaux

La Bulle de Sixte 5e, de laquelle nous avons parlé cy devant, ordonne que les promoteurs ne se fassent de jeunes hommes qui ne soient dans l'an aprés leur promotion en âge de prendre l'ordre de Diaconat, ce que néanmoins Paul 5e

n'a observé, ni, Urbain 8. et pour ne l'avoir été nous avons vu deux grands scandales au mépris du Pape, du St Siége, du Sacré et auguste College. /.

Ceux donc, qui ont été exaltés dès leur jeune âge au Cardinalat, étant parvenus à celui de prendre les ordres sacrés, reçoivent les quatre moindres et l'ordre de Sousdiaconat d'un Cardinal deputé du Pape : celui de Diacre et de la Prêtrise ils les reçoivent du Pape même, ou, par sa délégation.

Si le Pape les leur donne, il celebre en personne dans l'eglise que bon lui semble, assisté de deux Diacres, et servi à la Messe d'un Cardinal prêtre et d'un Cardinal Diacre : on y observe le rituaire de l'ordination des autres Prêtres, après laquelle les Cardinaux étant à genoux baisent le pied du Pape et la main et sont reçus au baiser de paix : à l'offertoire ils font offrande des cierges, des pains et du vin, comme les Evêques et à la fin la mitre en la tête donne le ad multos annos comme aux Evêques. /.

Si un Cardinal par Délégation du Pape les lui a donnés, il fait les mêmes cérémonies

650

et le reçoit seulement au baiser de paix et le Cardinal
confere les ordres assisté, s'il s'en peut avoir, de
trois Evêques, ou, au moins de trois Prêtres &.

De la Papauté et Cardinalat
Si on les peut déposer, ou, quitter et en quelle façon on le fait.

L'élection du Pape est un compromis de
Monarques, Princes, Clergé et Peuple de la Chrétienté
enté és personnes de Messieurs les Cardinaux
renfermés dans le conclave, promettant agréer,
recevoir, obéir et reconnoître celui qu'ils éliront,
créeront, et nommeront selon les formes canonicales
et decrets de Conciles, pour Pontife Romain, Vicaire
de Jesus-Christ en terre et Successeur de St Pierre
et leurs Eminences promettent à Dieu et aux
hommes sur la damnation et au peril de leur
ame d'eslire et choisir celui de tout le Clergé de
l'Eglise Romaine qu'ils jugeront et croiront le
meilleur, le plus Saint et le plus capable d'exercer
la Lieutenance Spirituelle de Dieu en terre &.

Il y auroit lieu de traiter ici, si le Pape peut

690

être deposé, de quoi je ne fais aucun doute, ex capite
laesæ Majestatis divinæ, c'est à dire, pechant
contre les dogmes de l'Eglise, déclinant de la
vraie foi Catholique, Romaine &.

Mais parceque la difficulté est qui le pourroit
deposer, car un abîme provoque l'autre, d'autant que
nous entrons en la question, Si le Concile est sur
le Pape, ou, le Pape par dessus le Concile: le Siecle,
auquel nous sommes, rappellant mes pensées et
retenant mon esprit, me convie à ne m'embarquer
point en ces questions odieuses, je dirai seulement
avec brievelé et la due reverence du S^t Siege &.

Que le Pape étant élu en vertu de ce compro-
mis irrevocable, parcequ'il a été mis en effet, ceux
qui l'ont élu, ne le peuvent revoquer, ou, privez de
Siege, parceque eux mêmes l'ayant élu, reconnu et
approuvé pour chef, ils sont obligés et doivent
vivre dans le respect et obeissance sous lui &.

Cela n'empêche pas que le Pape de son gré
et bonne volonté ne puisse se demettre et devestir
de la Papauté; nous avons l'exemple du Simple
Celestin 5^e lequel canoniquement et Saintement
élu, se laissa beaufler et duper malicieusement de
Boniface 8^e son Successeur et se persuader
qu'il feroit mieux son Salut dans la retraite

691

Solitaire d'un hermitage que dans le siège pontifi
cal, qu'il renonça en plein Consistoire et laissant
les parements Sacrés, reprit ses haillons d'hermite
mais il fut empêché de se retirer dans la Solitude
par le dit Boniface, lequel se connoissant indigne
de ce Suprême degré et doutant que l'on ne l'en
depossedât pour y reinettre Celestin 5e, s'assura de sa
personne et abregea ses jours dans une dure et Sacri
lège prison:

Il est vrai que je croix fort superflu en ce siècle
de prouver que les Papes de leur gré peuvent se demettre
de leur Pontificat; c'est ce qui ne les met pas en peine,
ou bien de se rendre immortels après l'avoir acquise,
même Souvent occupé par factions &.

Si l'élection, création, ou, nomination du Pape
n'imprime aucun caractere, ni aussi leur consécration,
bénédiction et couronnement la Consécration se fait
de ceux qui sont élus Papes, n'étant encore Evêques,
à cause de l'Evêché de S. Jean de Latran; que si
auparavant ils ont été consacrés, on ne les consacre
pas de nouveau pour la bénédiction et couronnement
ce sont cérémonies extérieures sans qu'aucune chose
se fasse par impression de caractere; mais seulement
on lui donne le Pallium, la Mitre, la Thiare, ou,
regne, la ferule et les clefs de l'Eglise S. Jean Latran

marquer d'autorité pontificale et Suprême, desquelles je me remets aux Cérémoniaux Romains pour conclure que la dignité Papale ne se confere pas avec caractere indélebile : c'est le terme du Canon.

Que si la premiere charge de l'Eglise peut être ôtée, ou, quittée, à plus forte raison celles qui dependent de son élection et de sa volonté, le peuvent être, même la dignité de Cardinalat. mais la difficulté est de Savoir à qui appartient cette autorité ; par maxime infaillible il appartient à celui qui a pu bâtir de detruire, et n'y a aucun doute que le Pape peut priver les Cardinaux, connoitre et juger de leurs crimes, vies, actions et mesfaits : nous avons l'exemple celebre du Cardinal Caraffe.

La plus grande difficulté est, Si cette autorité de connoitre des faits des Cardinaux, appartient au Pape privativement aux Rois leurs Souverains : nous avons deux exemples, le premier du Cardinal Klezel Allemand accusé à la Chambre Imperiale de divers delits et même d'avoir conspiré contre le bien et l'état de l'Empire et traité, ou, fait union avec les Hérétiques, pour effectuer son pernicieux dessein et de fait les Ministres impériaux s'assurerent de sa personne, commencerent d'instruire le procés, sur quoi le Pape y envoya

Monseigneuo, à present le Cardinal Verospio lequel par sa dexterité et bonne negociation obtint de l'Empereuo qu'il seroit conduit à Rome où on lui feroit son procès: ce qui fut fait et il se justifia le second en du Duc de Lermoi, lequel prévoyant les malheurs qui le menaçoient, non seulement obtint la dignité et reçut le bonnet hors de Rome mais se rendit si considérable près de Paul 5e pas des interêts temporels de la Principauté de Sulmone, qu'il lui envoya le chapeau pas lequel il se mit à couvert du prochain peril.

Neanmoins avec beaucoup d'apparence et de raison, les Rois et Princes des lieux de leur naissance et demeure, prétendent que par droit de nature en certains cas ils sont justiciables de leurs Ministres et qu'ils supportent la rigueur de la loi aux occasions de leurs demerites, comme ils se prévalent de son bénéfice aux gratieuses et favorables rencontres: mais comme mon intention n'est point d'agiter cette question, je dis, et les exemples confirment cette verité, que Messeigneurs les Cardinaux peuvent de leur gré et leur volonté se demettre du Cardinalat et rendre au Pape son bonnet et son brevet, à quoi voulant pourvoir Sixte 5e en la Constitution de

cardinaux par nous assez souvent alleguée, en cette occurrence il leur ordonne à peine de privation de leur dignité, de la voix active et passive et autres pluz grieves de prendre dans l'an et jour, à compter de celui de leur promotion, les ordres sacrés jusques au Diaconat inclusivement, ce que soit par dispense ou, autrement, ne voyons observer.

La forme donc de se demettre et dessaisir de la dignité de cardinal est telle. ou celui, qui se demet est de nomination Royale, ou, d'un Prince, ou non. s'il est de nomination Royale, il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, ou, Prince, cause principale de sa promotion, specifié même par une lettre qu'il en écrira au Pape avec soumissions et protestations qu'il ne le fait point par mépris de la dignité, mais forcé des interets qu'il alleguera: le cardinal, qui se demet, accompagnera cette lettre du Roi, ou, Prince d'une des siennes remplie de soumissions, remerciemens et excuses, avec cette depesche, il renvoyera le bonnet quarré et le brevet de la promotion par une personne de qualité et qui sera digne ment ce compliment. — anciennement les Papes commandoient que ce Gentilhomme lui presentât et rendit en plein consistoire ce bonnet et brevet, les portant la tete

nue Sur un coussin de drap rouge bordé d'une frepine
de même. mais à present le Pape le reçoit en Sa
Chambre et ordonne seulement que le Secretaire
Consistorial tienne notte en ses registres de Sa
Démission /.

Le penultième Duc de Mantoue, Vincenzio Gonzaga son frere encore dominant, contracta clandestinement, ou, Secrettement mariage avec Sa Cousine Dame et Princesse de Buzzolo et l'épousa sans faire le précedent compliment au Pape Urbin 8e lequel indigné de son incivilité et indiscrette action, par decret publié et registré aux actes de Consistoire, le declara non Seulement indigne et incapable de la dignité, mais rendant la peine commune à la maison, la priva de pouvoir avoir de deux cens ans des Cardinaux issus de lui : Il est vrai qu'on traita rudement ce pauvre Prince, assez foible d'esprit et negligé des Rois /.

Le Cardinal de Lorraine a commis le même manquement, mais à plus injuste titre et beaucoup plus mal à propos, car il s'est privé d'une quantité de Benefices qui l'auroient aidé à traisner sa miserable et malheureuse vie pour un bien imaginaire et Sous prétexte d'une Donation nulle et faite hors de terme et de Saison. le Pape l'a eu et Sa maison assez

d'ailleurs privée de son peu de conduite et de la faute de n'avoir su bien vivre et pour n'ajouter affliction à affliction, n'a procedé avec ces rigueurs contre lui: aucuns ont voulu dire que par ordre du Duc Charles le Resident de Lorraine à Rome en Secret remit le bonnet au Pape et le supplia même agréer son — mariage avec la Sœur de la Duchesse de Lorraine on le croit, voyant le Pape ne fulminer contre ce mépris, comme il avoit fait contre le précedent. on ajoute même que ce pauvre et mal conseillé Prince a été inconnu à Rome faire ses excuses et demander pardon de la legereté commise, de laquelle, si les affaires du monde ne changent de face, il sera longue et penible penitence &:

Soins de leurs Eminences envers des Cardinaux, Princes, Ducs Souverains et autres de leur connoissance, malades.

Je ne suis pas de l'opinion de ces Heraclites qui disent qu'il faut désirer la mort comme — terme des miseres et calamités de la présente vie. nous naissons pour vivre et mourons pas le —

697

dereglement de notre composition phisique, non, pas
necessité de la nature, car c'est succombeo aux maux
et vivre, les surmonteo. de vrai, si les dignitéo
et honneurs de ce monde nous garantissoient de
ce commun et inevitable accident, je croiroie l'ambition
des hommes beaucoup plus excusableo. les Papes
meurent, les Roix n'en sont éxempts, ni, même
des maladies et incommoditéo corporelles avant
couvriero du dernieo jour &.

Il est donc à propos de traiter en ce lieu
des civilitéo que Messeigneurs les Cardinaux —
usent envers les personnes de qualité, allaguéo
d'indisposition. je me suis déja declaré croire les
devoirs dus aux Roix, personnes et Princes du sang
Royal tels que je n'oserois présumer de vouloir
les exprimer. Venons donc aux Cardinaux.

Dèsque leurs Eminences sont averties de
la maladie d'un Cardinal, Prince, ou, Duc souverain
dans la ville de leur séjour, la coutume est d'envoyer
tous les jours, un de leurs Gentilshommes —
apprendre l'état de leur santé, lequel ne recherche
de parler au malade, mais seulement à quelque
personne qu'il s'imaginera le lui faire savoir, à
laquelle il doit témoigner le deplaisir de son Maitre
du mal du visité et faire offre de ce qu'il a en son hôtel

s'il y a quelque chose qui lui puisse agréer &c.

Ils usent de la même civilité envers les Duc Sérénissimes et Ambassadeurs des couronnes et autres Seigneurs de cette catégorie et qualité.

Envers les autres inférieurs comme — Patriarches, Archevêques, ils se contentent — d'envoyer moins souvent un Estaffier apprendre de quelqu'un des Siens des nouvelles de Sa Sante. mais toute ces soins sont arbitraires et ont leur origine en l'affection, qualité et bonne intention — reciproque de leurs Eminences et des malades &c.

Que si un Cardinal, Duc Souverain et autre personne de qualité tombe malade dans la ville où demeure un Cardinal, ou, autre personne qualifiée, alors il devra redoubler les civilités — envers l'étranger et les faire plus grandes: que si les deux sont étrangers, celui, qui se portera bien durant son sejour en la même ville, fera les précedence complimens et avant son départ, si le Cardinal malade a des personnes qui soient de qualité à être visitées par S. E., les visitera et les consolera, témoignant son deplaisir du mal de son confrere et quelques heures avant son départ, envoyera en apprendre la derniere nouvelle.

Dispositions
de Messeigneurs les Cardinaux malades à la mort.

L'homme meurt comme il a vescu et sa fin est un abregé de sa vie. Leurs Eminences indisposées doivent songer à trois choses, à leurs biens, famille et mort.

Pour les biens, l'ordinaire est que partant de Rome le Pape leur donne la dispense de résigner *in articulo mortis*, c'est à dire, sans qu'il soit besoin de la Survivance des 40 jours à leurs resignations de partie de leurs bénéfices, ou, pensions, sans prendre de nominations Royales, ou, particulieres, ni, des Jnpatronat; ils doivent s'en servir au bien des leurs et de leurs maisons, afinque leurs ames soient assistées de prieres après leur decès.

Et aussi se souvenir de leurs familles, faire à leurs domestiques du bien selon le rang, ordre et service d'un chacun et laisser parmi eux, une glorieuse et liberale memoire.

Et après ce ne devant songer qu'à eux mêmes et aller trouver leur Créateur pour recevoir

les recompenser de leurs bonnes œuvres : pour celles
étant averties des Medecins corporels du mauvais
état de leur Santé et exhortées des Spirituels de
songer à leur Salut, doivent en ces extrémités
surtout les Archevêques et Evêques en leurs
Diocèses poussés d'héroique et généreuse dévotion
faire appeller devant eux leur Clergé et autres
personnes du lieu de leur demeure qualifiées et
en leur présence faire apporter le St Sacrement
et protester solemnellement et publiquement vouloir
mourir en la foi catholique, Apostolique et —
Romaine, leur demander pardon, s'il les a
offensés, les conjurer de prier Dieu pour son ame
quand il l'aura retiré de ce monde, commander et
prier les Siens de lui administrer les Sacremens
lorsqu'il sera tems et réitérer sa protestation, —
recevant le Viatique S.

Les Cardinaux n'ont pas accoutumé de
faire l'office en public pour des Seculiers, ou, de
prier Dieu pour eux et celebrer la Sainte —
Messe en particulier.

Les Cardinaux à Rome étant à l'agonie
le Pape à la priere de leurs parens, leur envoye, par
un de ses Chappelains, une absolution et indulgence
pleniere in articulo mortis qui la leur donne, ou,

701

laisse le pouvoir à quelqu'autre Chapellain de la lui donner, quand il sera temps. ceux, qui en parlent, usent fort d'en Supplier Sa Sainteté qui la leur octroye.

Des derniers devoirs des Cardinaux envers des autres Cardinaux décédés

Nous avons cy-devant traité comme Messeigneurs les Cardinaux vivans s'entre-honorent, maintenant voyons les derniers devoirs qu'ils rendent aux decedés:

Lorsque Dieu a appellé un Cardinal à Soi c'est la coutume de le transporter en l'une de ces prochaines Eglises dans laquelle on l'expose Sur un théatre paré et couvert de deüil, vêtu Selon son grade, ou, ordre Consistorial de Prêtre, Evêque, ou, Diacre. après dîner tous les Ordres de la ville vont faire prieres et dire l'office des morts, durant lequel les Cardinaux, qui sont dans la même ville ou, aux environs S'y étant transportés, vont à

l'Eglise dans la Sacristie, ou, près de la porte
prennent la chappe violette et vont adorer le S.
Sacrement, de là aux pieds du defunt faire oraison
et lui donner de l'eau benite et puis vont s'asseoir
à leurs places &c.

Si le Cardinal officie, il se pare et fait les
cérémonies. Servi des Maitres de cérémonies, des
bedeaux des Eglises et Caudataires avec deux Staffi.
du decedé vêtus de deuil qui tiennent des banderolles
près du corps dans lesquelles sont les armoiries.
le plus souvent on les enterre privement; mais si
les parens veulent que ce soit en public, il depend
d'eux de disposer la pompe selon leurs moyens et
la mode du païs. quand c'est à Rome, outre le Clergé
et ordres des Religieux, le Pape y envoye ses
Prelats assistans, Maitres des Cérémonies, sa
famille, ses Chambrieres ad honores qui accom-
pagnent le corps à cheval.

Si les parens y veulent assister, on dresse
des échaffaults couverts de deuil dans lesquels on
les met à part du peuple. j'ai vu dans quelques
Ceremonies Romaines que les Cardinaux
assistent quelquefois aux obseques des autres
Cardinaux, ce que je n'ai pas vu pratiquer durant
mon Sejour à Rome &c.

Voici neanmoins l'ordre qu'ibe en donnent, le jour
determiné pour la pompe funebre arrivé, les intimaux
où il se doit faire par les Mandataires, le
Domestiquer du deffunt partent de bon matin de son
hostel vétus de grand deüil, vont deux à deux en
l'Eglise où est l'appareil et s'asseyent en des banc
qui sont à l'entour de la Chapelle ardente, ou, chateau
de douleur dressé sur le lit de parade couvert d'un
drap d'or avec les armoiries de S. E. deux coussin
noirs prés de la tête et prés des pieds deux Chapeaux
rouges, aux côtés deux Estaffiers, ou, pages: les
autres en mettent quatre, tenant de long éventaile
d'étoffe de Soye noire dans lesquels sont les ——
armoiries de S. E. lesquels en tout temps ibe remuent
doucement, chassant, ou, feignant de chasser inces=
samment les mouches. un Cardinal celebre la S^te
Messe après laquelle on fait l'oraison funebre, ——
laquelle finie, le Cardinal, qui a celebré, quitte les
paremens et prend la chappe. et quatre Cardinaux
du grade du Decedé, savoir Evêques, s'il etoit Evêque,
prennent le Surplis, l'amict, l'Estolle, la Chappe
noire et la Mitre blanche et vont avec le ——
Cardinal qui officie devant le chateau de douleur
assistés chacun de leur Chapellain: les Ecclesiastiq
qui portent l'encensoir, la Navette, de l'encens

704

la croix, les cierges, le Benitier et l'Aspergez, precedent. les Ecuyers de Leurs Eminences portent prés de leurs personnes les cierges. puis le Cardinal celebrant sied au faldistoire qui est une chaire pliante et les quatre Cardinaux par ordre d'ancienneté prés des 4 Colomnes et font une petite pause après laquelle le Cardinal, qui officie, commence et fait l'absolution. puis ils se retirent par le même ordre qu'ils sont venus S.

Je laisse à la disposition testamentaire de S. Eminence, ou, à la devotion des parens et amis le nombre des Messes qu'on celebrera pour son ame et aussi la quantité des aumones qu'on donnera et parceque il en difficile que hors de Rome il se trouve six Cardinaux ensemble, le Cérémonial permet au lieu des 4 Assistans de vestir quatre Eveques S.

Les Domestiques de Son Eminence decedée sont défrayés dans son hostel durant la quarantaine et payés de leurs Salaires et l'habit de deüil leur demeure avec les autres gratifications que S. E. leur a donnée par sa derniere volonté S. —